

Version définitive



DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

DAG : SECRÉTARIAT DES ASSEMBLÉES

Réunion du 27 FÉVRIER 2026

Le 27 février 2026 à 08 heures 30, le Conseil Départemental s'est réuni à l'Hôtel du Département, Château des Comtes de la Marche à Guéret, sous la présidence de Mme Valérie SIMONET, Présidente du Conseil départemental de la Creuse. Le secrétariat a été assuré par Mme Isabelle PENICAUD.

Nombre de conseillers, membres du Conseil Départemental en exercice au jour de la séance : 30

Liste des élus présents :

M. Philippe BAYOL, jusqu'à 11h05
M. Eric BODEAU
M. Thierry BOURGUIGNON
Mme Marie-Christine BUNLON, jusqu'à 15h
Mme Delphine CHARTRAIN, jusqu'à 15h05
Mme Lucette CHENIER
Mme Laurence CHEVREUX
M. Laurent DAULNY
Mme Catherine DEFEMME
M. Patrice FILLOUX
M. Franck FOULON
M. Thierry GAILLARD, jusqu'à 11h30 puis à partir de 14h15
Mme Marie-France GALBRUN
Mme Mary-Line GEOFFRE
Mme Catherine GRAVERON, jusqu'à 14h15
M. Bertrand LABAR, jusqu'à 15h35
M. Jean-Luc LEGER
M. Jean-Jacques LOZACH, jusqu'à 11h05
M. Guy MARSALEIX
M. Valéry MARTIN, jusqu'à 15h
M. Patrice MORANCAIS
Mme Renée NICOUX, jusqu'à 11h30
Mme Isabelle PENICAUD
Mme Hélène PILAT
M. Jérémie SAUTY
Mme Valérie SIMONET
M. Nicolas SIMONNET, jusqu'à 14h15
Mme Marie-Thérèse VIALLE

Liste des élus ayant donné pouvoir :

M. Philippe BAYOL, Mme Lucette CHENIER, à partir de 11h05
Mme Marie-Christine BUNLON, à M. Patrice MORANCAIS, à partir de 15h
Mme Delphine CHARTRAIN, à Mme Hélène PILAT, à partir de 15h05
Mme Hélène FAIVRE, à M. Laurent DAULNY
M. Thierry GAILLARD, à Mme Catherine DEFEMME, à partir de 11h30, jusqu'à 14h15
Mme Catherine GRAVERON, à M. Franck FOULON, à partir de 14h15
Mme Marinette JOUANNETAUD, à M. Jean-Jacques LOZACH, jusqu'à 11h05, puis à Mme Mary-Line GEOFFRE
M. Bertrand LABAR, à M. Guy MARSALEIX, à partir de 13h35
M. Jean-Jacques LOZACH, à M. Eric BODEAU, à partir de 11h05
M. Valéry MARTIN, à Mme Laurence CHEVREUX, à partir de 15h
Mme Renée NICOUX, à M. Jean-Luc LEGER, à partir de 11h30
M. Nicolas SIMONNET, à Mme Marie-Thérèse VIALLE, à partir de 14h15

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'Assemblée départementale s'est réunie à huit heures quarante, sous la présidence de M^{me} Valérie SIMONET, Présidente.

OUVERTURE DE LA RÉUNION

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Conformément au règlement en vigueur, je désigne M^{me} Isabelle PÉNICAUD comme secrétaire de séance.

Il s'agit de procéder à l'appel, d'énoncer les pouvoirs et, au fur et à mesure de la séance, de préciser les élus qui, pour diverses raisons, s'absentent et reviennent en séance.

(M^{me} PÉNICAUD procède à l'appel nominal.)

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

Mes chers collègues, la séance est ouverte.

POUVOIRS

M^{me} PÉNICAUD, Secrétaire de séance. – Excusées, M^{me} Hélène FAIVRE a donné pouvoir à M. Laurent DAULNY et M^{me} Marinette JOUANNETAUD à M. Jean-Jacques LOZACH.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je vous invite à signer la feuille de présence.

SOMMAIRE

VŒUX ET MOTIONS.....

DISCOURS DE MADAME LA PRÉSIDENTE.....

DISCOURS PRÉSIDENTS DE GROUPE.....

CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines

- 1 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 12 DECEMBRE 2025..... 12
- 2 COMPTE-RENDU DES ACTIONS EN JUSTICE - ANNÉE 2025..... 13
- 3 INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE DES MARCHES CONCLUS ENTRE 3 000 € HT ET 5 404 000 € HT..... 14
- 4 RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE - RAPPORT ÉGALITÉ FEMMES - HOMMES.. 17

CD - Solidarités, Familles, Vie collégienne et étudiante, Sports

- 5 CREATION DE LA MAISON DEPARTEMENTALE DE L'AUTONOMIE..... 20

CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines

- 6 PERSONNEL DÉPARTEMENTAL : ADAPTATION DES EMPLOIS..... 22
- 7 RECRUTEMENT D'UN CHEF(FE) DE PROJET FONCTIONNEL EN CHARGE D'APPLICATIONS INFORMATIQUES..... 26
- 8 PROCÉDURE D'ASTREINTE RELATIVE A LA PROTECTION DE L'ENFANCE - MODIFICATION DU RÈGLEMENT..... 27

CD - Solidarités, Familles, Vie collégienne et étudiante, Sports

- 9 GIP CREUSE HABITAT - ACTUALISATION DES REPRÉSENTANTS DU DÉPARTEMENT..... 30
- 10 PROGRAMMATION HABITAT INCLUSIF 2026 - EVOLUTION DES PROJETS "LES TOITS DE L'HORIZON"..... 31
- 11 PLAN DÉPARTEMENTAL D'ATTRACTIVITÉ SANTÉ " AVEC NOUS, DITES...23 !" - MODIFICATION DES MODALITÉS DE VERSEMENT DE L'AIDE AU STAGE..... 34

CD - Solidarités territoriales et Développement durable

- 12 POLITIQUE TERRITORIALE - DISPOSITIF BOOST'HABITAT..... 38

CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines

- 13 DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES - ANNÉE 2026..... 42

CD - Accueil et Attractivité

14 SYNDICAT MIXTE DE LA CITÉ INTERNATIONALE DE LA TAPISSERIE ET DE L'ART TISSÉ: SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ 2025 ET PERSPECTIVES 2026.....	44
15 PARTICIPATION AU FINANCEMENT DU SYNDICAT MIXTE DE LA CITE INTERNATIONALE DE LA TAPISSERIE ET DE L'ART TISSE : ATTRIBUTION D' ACOMPTES DANS L'ATTENTE DU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026.....	48

DÉPÔT DES VŒUX ET MOTIONS

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Nous allons procéder au dépôt des vœux et motions, qui sont en train d'être distribués. Comme à notre habitude, je propose que les membres de commissions concernées par ces vœux et motions les examinent lors de notre pause déjeuner afin que nous puissions voter en fin de séance.

J'invite leurs auteurs à nous en donner lecture.

HAUSSE BRUTALE DE LA TAXE FONCIÈRE PESANT SUR DES ENTREPRISES CREUSOISES

**Motion présentée M. Franck FOULON,
Vice-président en charge de la Modernisation de l'action publique,
des Finances et des Bâtiments,
Conseiller départemental du Canton d'ÉVAUX-LES-BAINS**

M. FOULON. – La motion se lit ainsi :

« Depuis 2020, plusieurs entreprises creusoises sont confrontées à une explosion soudaine et disproportionnée de leur taxe foncière, conséquence d'une interprétation administrative issue d'une réforme fiscale de 2017. Cette révision a conduit à classer des espaces de stockage à ciel ouvert comme des surfaces commerciales bâties, faisant mécaniquement bondir les valeurs locatives et, donc, la fiscalité correspondante.

« Ces requalifications ont eu pour effet de multiplier par plusieurs dizaines le montant dû par certaines entreprises. Au moins huit entreprises du département seraient aujourd'hui concernées par ces réévaluations qui ne résultent ni d'investissements nouveaux ni d'évolutions réelles de l'activité, mais d'une décision administrative déconnectée de la réalité économique locale. Pour certaines structures, les échéanciers proposés atteignent des montants mensuels insupportables.

« Cette situation menace directement la pérennité d'entreprises créatrices d'emplois, essentielles au tissu économique local, et place leurs dirigeants dans une détresse financière et humaine profonde. Elle met également en cause l'équité du traitement fiscal réservé aux activités implantées en zones rurales, qui se voient imposer des charges sans rapport avec leur capacité contributive.

« Face à cette situation injuste et dangereuse pour l'économie creusoise, il est impératif qu'une réponse forte et rapide soit apportée par l'État afin de stopper ces dérives administratives et de protéger les entreprises concernées.

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 27 février 2026,

« Demande à M. le ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique :

- « de procéder au réexamen complet des dossiers des entreprises creusoises affectées, afin d'annuler les revalorisations manifestement disproportionnées ;
- « et d'engager une réflexion nationale spécifique à la fiscalité des entreprises rurales afin d'éviter que de telles situations se reproduisent, notamment en sécurisant définitivement la distinction entre stockage à ciel ouvert et bâti commercial. »

(La motion est renvoyée en première commission.)

DÉCENTRALISATION ENCADRÉE DES POLITIQUES D'AUTONOMIE

**Vœu présenté par M^{me} Marie-Thérèse VIALLE,
Vice-président en charge de l'Autonomie
Conseillère départementale de la Creuse**

M^{me} VIALLE. – Je vous donne lecture de ce vœu :

« Face au vieillissement de la population et aux enjeux croissants liés à l'autonomie et au handicap, il nous appartient d'adapter l'organisation nationale et territoriale pour garantir des réponses cohérentes, accessibles et respectueuses des choix des personnes. Les futures annonces relatives au projet de loi sur la décentralisation et sur le Plan Grand Âge doivent reconnaître pleinement le rôle des collectivités territoriales, et essentiellement celui des Départements, qui sont au cœur des politiques d'autonomie, de prévention, de soin et d'inclusion sur l'ensemble de leur territoire.

« Par leurs compétences, leur proximité avec les habitants et leur rôle de régulation territoriale, les Départements occupent une place centrale dans la structuration d'une société de la longévité et de l'inclusion, mais ils ne peuvent agir seuls et ont besoin d'une clarification de la répartition des compétences avec l'ensemble de leurs partenaires.

« Les politiques de l'autonomie doivent reposer sur les deux piliers essentiels que sont la cinquième branche « Autonomie » de la Sécurité sociale, gérée par la CNSA, et le Service public départemental de l'autonomie (SPDA), piloté par les Départements, en associant l'ensemble des acteurs concernés.

« Pour être pleinement opérationnelles, ces évolutions doivent s'accompagner d'une réforme ambitieuse du financement des EHPAD, permettant ainsi de réduire les restes à charge et de rendre soutenable l'aide sociale à l'hébergement pour les Départements, également d'effectuer un travail spécifique sur l'organisation et la présence des unités de soins de longue durée dans les territoires, et enfin établir une loi de programmation assurant une trajectoire financière stable et lisible pour la branche Autonomie et pour les collectivités, incluant les nécessaires revalorisations des métiers du soin et de l'aide à la personne, indispensables pour endiguer la crise des vocations.

« Afin de répondre aux attentes croissantes des citoyens en matière d'accompagnement et de droits tout au long de leur parcours, nous demandons :

- « que la Sécurité sociale garantisse le financement des prestations individuelles, avec une solvabilisation complète inscrite dans les lois de finances, et dès 2027 une compensation couvrant au moins 50 % des concours historiques pour l'APA et la PCH ;
- « la mise en place d'une gouvernance rénovée de la branche Autonomie, associant réellement les collectivités au niveau national et départemental, fondée sur un paritarisme social et territorial, afin d'assurer une représentation effective des territoires dans la définition des priorités, l'allocation des moyens et l'évaluation des politiques publiques ;
- « la reconnaissance du Service public départemental de l'autonomie (SPDA) comme cadre d'animation de l'ensemble des acteurs et d'organisation de la concertation avec les usagers, proches aidants et professionnels, autour du rôle central du Département comme collectivité des solidarités ;
- « une répartition claire et lisible des responsabilités issues des discussions sur le projet de loi décentralisation et le Plan Grand Âge, confiant à l'État le pilotage des droits et des financements relevant de la protection sociale, et aux Départements la responsabilité d'organiser, coordonner et mettre en œuvre la transition démographique dans les territoires, en tant que chefs de file des politiques d'autonomie.

« Dans ce cadre, le Département de la Creuse revendique la responsabilité de la programmation de l'offre de services à domicile et de la fluidité des parcours, avec un SPDA réaffirmé et renforcé dans ses prérogatives et doté d'un financement pérenne relevant de la solidarité nationale.

« Concernant les établissements, y compris les habitats intermédiaires, le Département de la Creuse, en accord avec Départements de France, réaffirme la nécessité pour les Départements de conserver un rôle déterminant dans la planification de l'offre et dans la gouvernance territoriale menée avec la CNSA. Une labellisation des habitats intermédiaires est demandée afin d'assurer un suivi clair de leur développement.

« Enfin, le Département de la Creuse et Départements de France demandent une gouvernance de la CNSA accordant une place renforcée aux financeurs, et réaffirment la nécessité pour notre pays de disposer d'un cadre clair, cohérent et financé, garantissant la reconnaissance des missions exercées par chacun. »

(Le vœu est renvoyé en troisième commission.)

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Merci, madame VIALLE. Les sujets que vous abordez sont de la plus haute importance face au mur du vieillissement de notre société qui nous attend.

CONTRE LES SUPPRESSIONS DE POSTES DANS L'ÉDUCATION NATIONALE

Motion présentée M. Jean-Luc LÉGER et M^{me} Isabelle PÉNICAUD,

M. LÉGER. – Nous lirons la motion à deux voix :

« Selon la loi de finances pour 2026, les suppressions de postes d'enseignants dans le premier degré public sont de 1 891 et celles du second degré, collèges et lycées, de 1 365.

« Cependant, les transferts entre académies seront nettement supérieurs, notamment au détriment de l'Académie de Limoges. Il est prévu 18 suppressions de postes d'enseignants dans le premier degré – écoles maternelles et élémentaires – dans le Limousin à la rentrée prochaine, dont deux suppressions dans la Creuse, mais aussi la suppression de nombreuses heures d'enseignement - dotations horaires – dans le second degré impliquant d'autres suppressions de postes. Elles toucheront nos collèges et nos lycées – moins 44 postes dans le Limousin, dont 34 dans les collèges. À moyen terme, l'avenir du maillage des petits collèges creusois sera encore plus compromis.

« Par ailleurs, le Gouvernement a annoncé récemment qu'il n'y aura pas de révision de la carte de l'éducation prioritaire d'ici à la prochaine élection présidentielle. Cette révision est pourtant attendue depuis sept ans, ce qui laisse planer de lourdes incertitudes. Ainsi, en 2026, l'attractivité du département, les conditions de travail des enseignants et les conditions d'apprentissage des élèves vont encore se dégrader, au détriment de l'égalité des chances et de la cohésion socio-territoriale. Dans le même temps, l'enseignement privé reste complètement épargné.

M^{me} PÉNICAUD. – « **Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 27 février 2026,**

« **Demande à M. le ministre de l'Éducation nationale** l'annulation des suppressions de postes et de la baisse des moyens dans le premier et le second degré en Creuse, ainsi qu'un budget pour l'éducation nationale et la jeunesse à la hauteur des besoins, prenant en compte la situation spécifique de la grande ruralité. »

(La motion est renvoyée en troisième commission.)

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – À nouveau et encore tant nous ne sommes pas certains que les promesses seront *in fine* tenues dans les termes et les délais prévus, voici une motion pour l'avenir de la ligne POLT qui nous est présentée par M^{me} GALBRUN et M. FILLOUX.

AVENIR DE LA LIGNE POLT

Motion présentée par M^{me} Marie-France GALBRUN et M. Patrice FILLOUX Conseillers départementaux du canton de LA SOUTERRAINE

M^{me} GALBRUN. – Une énième motion, en effet, madame la Présidente, mais nous ne savons pas si elle sera plus entendue. Je vous en donne toutefois lecture :

« **Considérant** que les usagers de la ligne POLT subissent toujours des avaries et incidents techniques, des suppressions de trains et des retards à répétition ; qu'usagers, élus et acteurs économiques sont préoccupés par la chute de l'attractivité et de l'accessibilité territoriales provoquée par des problèmes structurels et par une planification inadéquate de la rénovation de la ligne ;

« **Considérant** que cette situation contredit tant les objectifs proclamés par l'Etat d'un véritable « pacte d'attractivité » et de développement pour la Creuse que le statut de train d'équilibre du territoire (TET) de la ligne POLT ; que cette dernière constitue non seulement un axe national structurant mais une ligne vitale d'aménagement et de cohésion du territoire ;

« **Considérant** que la manifestation organisée le 31 janvier à Limoges par le collectif des Sans trains du Massif Central met légitimement en avant l'importance des lignes fines connectées à la ligne POLT qui alimentent cette dernière et inversement,

« **Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 27 février 2026,**

« **Demande à M. le Premier ministre** de veiller à ce que la ligne POLT redevienne rapidement une liaison ferroviaire d'excellence dotée d'un service amélioré, plus rapide, plus efficace, et à cette fin :

- de donner à la SNCF les moyens nécessaires à une parfaite maintenance du matériel roulant et des locomotives afin d'assurer un service régulier, ponctuel et fiable ;
- de veiller à la mise en œuvre d'un second schéma directeur pourvu de financements adaptés et assurant un net accroissement du nombre de dessertes ainsi que des tarifs attractifs ;
- d'intégrer à ces fins la ligne POLT au plan d'investissement dans les infrastructures de transports présenté en 2023 ; de veiller dans cette perspective à une inscription à l'ordre du jour du parlement du projet de loi-cadre présenté en Conseil des ministres le 11 février dernier, dont l'objectif est de faire en sorte qu'une partie des recettes issues des concessions autoroutières arrivant à échéance à partir de 2031 soit consacrée au financement des infrastructures de transport ;
- d'accélérer et d'amplifier la modernisation de la ligne afin qu'elle soit achevée d'ici à 2030 avec des tarifs réduits pour les voyageurs en compensation des impacts négatifs des travaux sur la qualité du service ;
- de remettre en place les agents d'accueil et de sécurité ferroviaire à la gare de LA SOUTERRAINE et d'accroître la desserte de celle-ci grâce à un passage à 14 allers-retours quotidiens sur la ligne. »

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Merci, madame GALBRUN. LIMOGES est peut-être devenue une destination lointaine pour les Creusois et le week-end en question était extrêmement pluvieux, mais nous n'étions que quelques-uns – je peux le dire sans parti pris ni jugement – derrière Nicolas SIMONNET et la banderole que le Conseil départemental avait fait confectionner pour cette manifestation des Sans trains du Massif central. C'est ainsi !

La pétition que le Président du Conseil départemental de l'Allier et moi-même avons lancée pour exiger le maintien de cette ligne BORDEAUX-LYON, ou plutôt LIMOGES-GUÉRET-MONTLUÇON, a recueilli plus de 28 000 signatures à ce jour. Pour autant, les réponses qui nous ont été apportées – je pense à nos deux coprésidents de l'Association des maires – au plus haut niveau, celui du Premier ministre, n'ont pas été dithyrambiques... à titre personnel, je n'ai pas bien vu ce qu'elles laissaient envisager. Pardonnez-moi de le dire de façon aussi abrupte. Il s'agit en tout cas d'un sujet qui nécessite, au-delà de la ligne POLT, de continuer à se mobiliser. Je pense en particulier à l'association qui porte ce projet Tram autour d'un déploiement depuis l'ex-capitale régionale, LIMOGES, avec des dessertes quotidiennes vers LA SOUTERRAINE et GUÉRET.

La cinquième commission nous donnera son avis sur cette motion.

Publié sur www.creuse.fr le 20/04/2026

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le



ID : 023-222309627-20260403-CD2026_0016-DE

DISCOURS DE MADAME LA PRÉSIDENTE

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je tâcherai d'être brève ce matin dans mes propos introductifs à notre séance principalement mais pas seulement dédiée au débat d'orientations budgétaires, débat qui nous permettra de finaliser notre budget 2026 en préparation.

Nous ne pouvons cependant décorrélérer nos débats de ceux qui se sont tenus au Parlement, semaine après semaine depuis l'automne dernier, pour adopter une loi de finances pour 2026, débats qui nous ont, disons-le, à nouveau laissés dans l'expectative ! Je partage avec vous mon sentiment, qui tient plus du constat que je fais – et je ne suis pas la seule, comme vous pouvez l'imaginer : celui d'une inquiétude grandissante quant à la vision du rôle des collectivités depuis Paris, inquiétude qui ne fait que renforcer le sentiment croissant de perte de confiance entre ceux qui décident et ceux qui agissent chaque jour, concrètement, pour leurs concitoyens.

Alors que les rapports de la Cour des Comptes alertaient les parlementaires sur la situation financière dégradée des collectivités locales, et tout particulièrement des Départements, nous qui avons vu notre capacité d'investissement fléchir fortement, conséquence de recettes atones et de dépenses sociales en forte augmentation, j'avoue avoir été saisie de stupeur lorsque certains groupes parlementaires n'ont pas hésité à proposer une baisse des dotations globales de fonctionnement des collectivités de 4,9 milliards d'euros, et à s'opposer – malgré une demande argumentée – à une faible augmentation de la TSCA, destinée à soutenir financièrement nos sapeurs-pompiers, de plus en plus sollicités, et nos services départementaux d'incendie et de secours (SDIS).

En Creuse, la considération du Conseil départemental envers nos sapeurs-pompiers se traduit concrètement et ne se limite pas à des poignées de mains lors des cérémonies de Sainte-Barbe. La convention qui sera signée aujourd'hui avec le SDIS réaffirme l'une de nos priorités, marquée par un engagement de plus de 23 millions d'euros pour les années 2026 à 2028.

La petite musique qui perdure dans les hautes sphères, instillant insidieusement l'idée que les collectivités locales seraient en partie responsables du déficit de la nation, alors que, contrairement à l'État, nombre d'entre elles ont consenti ces dernières années, de façon déterminée, l'effort de se désendetter est intolérable !

De surcroît, alors que le Gouvernement annonce une participation au redressement des finances publiques de l'ordre de 2 milliards d'euros, lors de la séance du Comité des finances locales à laquelle je participais pour Départements de France mardi matin, le Président LAIGNEL estimait que l'effort demandé aux collectivités, est plus proche de 5 milliards d'euros, compte tenu de l'impact des dépenses qui nous sont imposées, en premier lieu avec la hausse de la CNRACL. À cela s'ajoute, une nouvelle fois, le gel de la DGF et des parts de TVA compensatoires. Si je vous rappelle que l'indice des prix à la consommation a augmenté de 1,1 % en 2025 et augmentera probablement de 1,3 % en 2026, vous comprenez que le gel des dotations et autre fonds de compensation est insupportable.

Rappelons que, depuis bientôt deux ans, l'instabilité gouvernementale nous contraint à naviguer à vue, ce qui nous oblige à encore plus de rigueur de gestion et d'anticipation prévisionnelle. Nous mesurons seulement en ces jours de la fin février – c'était le 14 février en 2025 et le 19 février en 2026, contre le 30 décembre en 2023 et en 2022 – les impacts de la loi de finances de l'année, année déjà entamée depuis deux mois. Avec le suspense entretenu sur le fait qu'il y aurait ou pas une loi de finances, un gouvernement démissionnaire ou pas, une Assemblée nationale dissoute ou pas, je vous avoue qu'être en permanence face à une telle instabilité est usant pour nos concitoyens et les élus que nous sommes, mais également pour les agents du service public, qu'il ne faut pas oublier, et ce alors que le pays va mal, que les défaillances d'entreprises sont de plus en plus nombreuses et que le taux de chômage commence à augmenter. Ajoutez à cela une année d'élections municipales et intercommunales, année particulière qui, de façon conjoncturelle, le temps que les nouvelles équipes se mettent en place, verra diminuer la commande publique et les investissements, offre de quoi s'inquiéter.

En Creuse, nous le savons, cela ne sera pas sans impact pour les entreprises du bâtiment et des travaux publics, employeurs essentiels de notre économie locale. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes déjà fixé un objectif ambitieux de maintien d'un niveau élevé d'investissements pour l'année 2026 et les années à venir, mais nous reviendrons plus spécifiquement sur la loi de finances de 2026 au cours de nos échanges lors de l'examen des orientations budgétaires.

Le contexte social et politique tendu que nous traversons est, nous le savons, extrêmement préjudiciable aux collectivités. Ce contexte, je le crains, va probablement durer quelque temps encore, en 2027 et 2028... Cela exige adaptation et prudence. De plus en plus nombreux sont les exemples malheureux de Départements qui n'ont pas anticipé suffisamment tôt ces risques et qui se retrouvent, aujourd'hui, en très grande difficulté, pour certains dans l'incapacité d'équilibrer leur budget 2026, contraints d'opérer des réductions importantes d'effectifs et des coupes drastiques dans leurs politiques publiques.

Malgré nos fragilités structurelles, ce n'est pas le cas du Conseil départemental de la Creuse, tout simplement parce que nous mesurons parfaitement nos difficultés et, si nous avons connu des crises, nous avons toujours eu le courage de prendre les décisions nécessaires en temps et en heure. Ces décisions nous permettront à nouveau de vous présenter, dans quelques semaines, des résultats 2025 acceptables et de vous proposer un budget 2026 qui garantira aux Creusois l'accompagnement auquel ils ont droit et auquel ils aspirent pour améliorer leur quotidien.

Nous avons la volonté de maintenir auprès des publics un service de qualité relatif à l'exercice de nos compétences obligatoires mais également un service qui évolue au fur et à mesure que les besoins des Creusois évoluent et qu'il nous faut intégrer dans nos politiques publiques les transitions sociales et environnementales.

Vous mesurez cela tout particulièrement aujourd'hui dans notre rapport de développement durable. Vous constatez que nos agents sont engagés dans de nouvelles démarches de faire, de nouveaux modes de travail, de consommation et de production afin d'améliorer nos pratiques. Je veux ici les saluer et les remercier : ils sont force de propositions dans nos démarches de réflexion, de mise en place de processus et d'évaluation des pratiques et des actions que nous déployons dans tout le département.

Dans le rapport égalité professionnelle femmes-hommes, vous noterez aussi l'évolution annuelle en termes de recrutements, de promotion au travail, de rémunérations, d'accès à la formation et d'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle de nos agents.

Je vous laisserai le temps nécessaire pour vous exprimer sur ces deux rapports de grand intérêt, qui valorisent, en effet, le sens du service aux publics en Creuse.

Enfin, après deux longues années de travaux intenses, de riches échanges avec nos partenaires et les acteurs du champ médicosocial, en allant à la rencontre d'intervenants d'autres Conseils départementaux et, au-delà de la construction du Service public départemental de l'autonomie creusois, voici, issue du portefeuille d'actions envisagées dans notre Schéma départemental de l'autonomie, la Maison départementale de l'autonomie de la Creuse (MDA23). J'adresse de sincères remerciements à tous ceux qui nous ont accompagnés dans notre démarche de simplification de l'accès aux droits et à l'information, plus particulièrement à notre directrice de la Direction des personnes en perte d'autonomie (DPPA) et de la Maison départementale des personnes en situation de handicap (MDPH), Amanda MICHÉ, et à ses collaborateurs ainsi qu'à notre Vice-présidente en charge de l'Autonomie, Marie-Thérèse VIALLE. Cette dernière nous précisera plus en détail le sens et les objectifs que nous visons avec cette Maison départementale de l'autonomie en termes d'amélioration de l'offre de services pour les personnes fragilisées par l'apparition de la dépendance, sans oublier leurs familles et aidants.

Lorsque nous évoquons l'amélioration de l'accès aux droits des Creusois et les moyens croissants que nous y consacrons, nous en mesurons l'évolution dans le rapport d'orientations budgétaires – je pense à la protection de l'enfance, à l'hébergement des personnes en situation de handicap ou des personnes âgées, au maintien à domicile, etc. Il importe de rappeler que nous devons être équitables et que le contrat social doit être respecté. Accompagner ceux qui en ont besoin dans de bonnes conditions alors que les finances publiques sont de plus en plus contraintes et que nos concitoyens nous interrogent, à juste raison, sur l'utilisation des moyens qu'ils nous confient, n'est pas sémantiquement problématique pour nous.

Alors, soulignons, dans le versement d'allocations, le suivi rigoureux qui est opéré par la Caisse d'allocations familiales de la Creuse (CAF 23) et nos services. Lorsque la question du non-respect des engagements, de l'abus, de la fraude, volontaire ou non, est posée, c'est à la justice qu'il revient de statuer sur le sujet mais, dans le compte rendu des actions en justice de l'année 2025, qu'il s'agisse de contentieux en cours ou clos, nous ne pouvons occulter que le montant des indus RSA est en progression. Il représente à ce jour près de 400 000 euros, ce qui est loin d'être négligeable...

Cela peut paraître un sujet de plus en plus sensible, à l'heure où le monde des personnes qui travaillent, parfois durement, réclame plus de différenciation entre les revenus du fruit de leurs efforts, de leur travail, et de ceux que l'on accompagne dans des périodes qui devraient rester transitoires.

À cet égard, nous pensons forcément à certaines catégories professionnelles, à des emplois en temps partiel, mais aussi à nos agriculteurs qui traversent une période préoccupante, entre conséquences de plus en plus marquées du dérèglement climatique, apparition de maladies qui vont fortement impacter leurs troupeaux et leurs revenus, négociations de la future PAC, des marchés internationaux et droits de douane, alors que, on le sait, la France a perdu en poids à l'échelle européenne et mondiale.

Nous sommes quelques-uns à revenir du Salon de l'Agriculture à Paris. Là-bas, comme en Creuse, nous avons constaté la morosité ambiante régnant parmi tous les producteurs, exposants et territoires présents. De surcroît, cette année, sans nos traditionnels et excellents éleveurs de limousines et charolaises, si souvent distingués au concours général, ce salon ne pouvait être le même, nous le savions. Nous pouvons toutefois être fiers de nos éleveurs ovins, qui ont encore remporté des prix et médailles d'or, tout comme des éleveurs canins creusois, sans oublier l'âne Jojo de SAINT-MAURICE-LA-SOUTERRAINE, qui a été brillant lors des épreuves imposées.

Je tiens également à saluer les exposants qui s'étaient très tôt engagés pour être présents sur le stand CREUSE, qui avaient préparé l'événement, leurs produits et leurs stocks. Eux aussi ont été distingués par des prix pour la qualité de leurs productions. Chers collègues, ils vous remercient tous de l'opportunité que nous leur offrons avec notre stand afin de faire découvrir leurs produits à ceux qui parcourent le salon en quête de nouveautés dans la restauration, les métiers de bouche et la distribution. Pour leur faire honneur, le menu, de midi, vous proposera un apéritif surprise suivi de la fameuse raclette de nos producteurs laitiers creusois !

Pour ceux qui se passionnaient déjà de foot en 1976, je puis vous assurer que la venue sur notre espace, grâce à Natorel, de trois Stéphanois de l'équipe de légende, a remporté un très grand succès !

Merci aux équipes de Creuse Tourisme, de la Cité de la Tapisserie, de la Chambre d'agriculture et à son président. Merci au président et à la vice-présidente de Creuse Sud-Ouest, aux équipes du service communication et accueil de notre collectivité. Tous ont été au top pour promouvoir la Creuse ! Catherine DEFEMME, merci chaleureusement à vous qui, pour notre sixième participation au salon, avez piloté avec le même sérieux et engagement cette nouvelle édition, marquée par notre présence, cette année, au cœur de l'espace Nouvelle-Aquitaine, entre les Deux-Sèvres et les exposants corréziens.

Je suis heureuse des nombreux témoignages amicaux et de soutien que nous avons reçus cette année à l'heure où nos pensées allaient aux éleveurs bovins, à quelques jours de la Foire de BOUSSAC où nous espérons que cette maladie aura été jugulée, grâce aux mesures strictes qui ont été prises pour contrôler la dermatose nodulaire contagieuse.

Malheureusement, il y a quelques jours, un cas de grippe aviaire a été déclaré dans notre département. Je tiens à souligner combien le propriétaire de l'élevage a été exemplaire : il a porté deux volatiles décédés à notre Laboratoire départemental d'analyses (LDA) pour autopsie. La déclaration a pu ainsi être faite très rapidement, tout comme la mise en place des mesures de protection sanitaire, afin de préserver les élevages voisins.

Lors de la visite de notre LDA, organisée il y a quelques semaines à l'attention de nos clients, ces derniers se sont montrés particulièrement impressionnés par la motivation et la technicité de nos équipes. Je sais le rôle essentiel que joueront ces dernières avec le Groupement de défense sanitaire de la Creuse (GDS23), sur la base de la convention qui nous lie, dans les années à venir, au service de nos éleveurs, dans le suivi et l'amélioration de la qualité sanitaire du cheptel creusois.



J'ai remercié les équipes de la Cité de la Tapisserie présentes à Paris, mais je vais surtout les remercier pour tout le travail accompli ces dernières années aux côtés de leur directeur Emmanuel GÉRARD et des conservateurs, Bruno YTHIER et Alice BERNADAC. Grâce à leur engagement dans leur mission de mise en valeur, de mise en lumière de ce savoir-faire pluriséculaire, la tapisserie d'AUBUSSON a su se réinventer pour parler aux artistes contemporains et intéresser toutes générations.

Devant le succès indéniable de la Cité de la Tapisserie et de l'Art tissé, dix ans après son ouverture au public en 2016, le 17 janvier dernier, nous avons révélé les nouveaux espaces de la Cité 2. Le succès traduit par l'intérêt d'un large public, venu en nombre ce week-end d'inauguration, présage de notre ambition : accueillir 60 000 à 65 000 visiteurs par an, cela dans un département de 115 000 habitants...

Nous serons donc attentifs au rapport d'activité du syndicat mixte, aux perspectives attendues et aux projets au cours de l'année 2026, mais permettez-moi, parmi tous les événements que nous vivrons à la Cité cette année, de vous rappeler que nous accueillerons le mois prochain la tenture « Le Chant du Monde » de LURCAT. Tissée à AUBUSSON, acquise par ANGERS, elle n'a jamais été présentée à AUBUSSON et n'a quitté qu'une seule fois en soixante ans le musée angevin pour HIROSHIMA. Tenture d'exception, vous mesurerez la puissance de l'œuvre, son message de paix et d'espoir, à l'heure où, me semble-t-il, il en est tant besoin...

Je vais conclure rapidement, puisque, avec Franck FOULON, Vice-président aux Finances, nous aurons l'occasion d'entrer plus avant dans le détail avec vous lors du temps consacré à notre DOB 2026, qui revêt une grande importance.

Les chefs de groupe souhaitent-ils s'exprimer ?...

La parole est M. LÉGER, au nom du groupe de la Gauche.

DISCOURS DE M. LEGER

M. LÉGER. – Mes chers collègues, notre séance plénière se place dans un climat politique national délétère. Les récents événements dramatiques de Lyon et l'exploitation médiatique et politique qui les ont suivis le montrent bien. Personne ne devrait mourir à cause de ses idées, les plus contestables soient-elles, mais les hommages rendus aux victimes des extrêmes semblent être à géométrie variable. Si la mort brutale du jeune militant identitaire a donné lieu à des minutes de silence, on ne peut qu'être frappé par l'absence de parallélisme des formes à chaque fois que l'extrême droite tue ; par exemple, en 2022, quand Federico Martin Aramburu a été assassiné par deux militants du GUD.

Mais tout le monde l'aura compris, il s'agit de contribuer à l'entreprise de respectabilité entamée par l'extrême droite, appuyée par ceux qui veulent faire alliance avec elle. C'est que l'impatience est grande pour certains de faire sauter les digues. Lorsque la devise du régime de Vichy, « travail, famille, patrie » est tranquillement reprise par une candidate à une élection municipale à Marseille, on est sûr que l'on est arrivé à l'étape morale et politique où tout se vaut.

Lyon et Marseille seraient-elles devenues les laboratoires de la France de demain ?

La grande catastrophe de 2027 n'a rien d'inéluctable, mais elle se produira si rien ne change. Il reste un an pour se ressaisir collectivement. Certes, les populismes ont le vent en poupe, l'extrême droite plus particulièrement, qui profite de la révolution conservatrice à l'œuvre dans le monde entier. À l'échelle européenne, la dénonciation des boucs émissaires tels que l'Union européenne ou les migrants, l'exploitation des peurs, les sentiments d'abandon et d'insécurité culturelle ou physique, l'individualisation forment quelques-unes des causes de la montée de l'extrême droite qui vise à purifier une nation en prise avec des ennemis internes, selon Maxime LAPRISE. La présence de l'extrême droite dans plusieurs gouvernements, voire à leur tête, participe à sa légitimation. Cette extrême droite a changé d'habit. Je citerai le même auteur : « Si on attend le retour des croix gammées pour s'inquiéter de l'extrême droite, alors on ne s'inquiétera jamais. » Eh bien, oui, elle a changé d'habit !

Cette mouvance est par ailleurs un caméléon qui change de discours en fonction des publics et de ses intérêts électoralistes immédiats. Mais en démocratie, ce qui marque un choix, c'est le vote, à l'Assemblée nationale ou au Parlement européen notamment. Ainsi, si le RN a réussi sa dédramatisation, c'est en partie lié à son positionnement sur la question des femmes. Eh bien, dans ce domaine, les députés RN n'ont voté, lors de cette dernière législature, que 21 % des mesures visant à renforcer les droits des femmes !

Ici comme ailleurs, nous pourrions, entre élus de partis de gouvernement, nous jeter à la figure nos extrêmes. Ce serait un piège en même temps qu'une erreur. Nous n'avons pas à rougir de notre modération. Le courage aujourd'hui, c'est la nuance.

Notre rôle est de répondre aux besoins et aux attentes de nos administrés et d'attirer l'attention de l'État sur nos territoires hyper-ruraux, car l'impression d'être « les oubliés », pour reprendre un titre célèbre, est un formidable carburant pour l'extrême droite. Selon un sondage commandé par Familles rurales, 52 % des ruraux estiment que leur territoire est abandonné – le train qui vous évite, le médecin qu'on n'a plus, la classe qui ferme participent à ce malaise – alors que, pourtant, 88 % de ces mêmes ruraux se disent satisfaits de vivre dans leur commune.

Les réponses que vous évoquiez du chef de cabinet du Président de la République ou du ministre des Transport en réponse au courrier de l'AMAC sur l'abandon du train GUÉRET-FELLETIN et le fait que le BORDEAUX-LYON passe par Paris, participent non seulement à ce sentiment d'abandon, mais aussi au sentiment d'être méprisé.

Quand la manne de l'État se fait moins généreuse, quand les collectivités doivent participer au redressement des finances publiques, quand ce sont des fonds de sauvegarde qui permettent à certaines d'entre elles de boucler leur budget, fixer des priorités devient indispensable. Parmi elles, accompagner, ne pas casser ce qui fonctionne, miser sur une image positive du département.

Dans ce domaine de l'image, on ne peut être que très triste de voir que la Creuse sert de contre-exemple dans les médias nationaux sur le sort réservé à la culture en général, et à la Scène nationale en particulier...

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments. – Nous y voilà !

M. LÉGER. – *Libération* titrait, le 24 février, je ne l'ai pas inventé, je l'ai lu et le cite : « À Aubusson, les heures creuses de la Scène nationale ». On appréciera le jeu de mots, avec en sous-titre : « Modèle de décentralisation culturelle, le théâtre Jean LURÇAT est aujourd'hui menacé de fermeture par le Département », ou encore « Attitude brutale du Département ».

À nous, désormais, de sortir par le haut de cette crise ! Heureusement, le Préfet a entendu les signaux d'alerte et l'État neutre organisera, le 13 mars, une réunion qui rassemblera autour de la table l'ensemble des acteurs concernés. Répétons que c'est une chance d'avoir une Scène nationale. En tout cas, mercredi prochain, comme le titre le journal local, « Le monde de la culture se donnera rendez-vous à la Scène nationale » dans une mobilisation qui viendra des quatre coins de France. Tout cela est une bien triste affaire et donne une bien triste image de notre département. La Creuse peut-elle s'offrir le luxe de fragiliser les rares pépites qu'elle possède ? Sommes-nous si solides qu'il faut prendre le risque de casser ce qui fonctionne ? Croire qu'en s'attaquant à la culture, un certain électorat pourrait être flatté, c'est courir derrière des chimères et c'est prendre le risque de donner du grain à moudre à ceux que je désignais précédemment dans mon propos.

Quant au monde agricole enfin, nous voulons redire notre soutien et comprenons la frustration des éleveurs bovins plongés à répétition dans un climat d'incertitude en raison d'épidémies qui se succèdent.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. SAUTY, au nom du groupe de la Majorité départementale.

DISCOURS DE M. SAUTY

M. SAUTY. – Chers collègues, cette séance sera principalement consacrée au DOB. Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Franck FOULON y reviendra dans le détail, mais rappelons l'essentiel : une épargne brute à 16,6 millions d'euros ; une épargne nette à 6,1 millions d'euros, soit quasiment le double de 2024 ; une dette en baisse et une capacité de désendettement améliorée ; et surtout un niveau d'investissement maintenu à 22 millions d'euros. Ce n'est pas le fruit du hasard, mais le résultat d'une ligne politique que nous tenons depuis plus de dix ans, à savoir ne pas dépenser l'argent que nous n'avons pas.

Certes, le contexte reste tendu. Il y a quelques semaines à peine – vous y avez fait allusion, madame la Présidente –, lors des débats à l'Assemblée nationale, des députés, dont celui de la Creuse, étaient prêts à amputer nos recettes de plus de 15 millions d'euros pour cette année 2026, en proposant une réduction de la DGF – c'était une proposition portée par le RN et l'UDR – et en faisant peser une menace sur la suppression du fonds de soutien aux Départements en cas de censure sur le vote du budget.

Pourtant, au-delà de ces soubresauts nationaux, les besoins de nos concitoyens ne faiblissent pas. Qu'il s'agisse d'autonomie, de handicap, de l'enfance ou de l'insertion, les demandes augmentent et le Département répond présent. La maîtrise budgétaire implique une exigence de justice. Vous y avez fait allusion en évoquant notamment le RSA, puisqu'il ressort des rapports que 70 % de nos contentieux en cours concernent des fraudes au RSA. Soyons clairs : la très grande majorité des bénéficiaires respectent leurs obligations et s'inscrivent pleinement dans notre parcours d'accompagnement, mais la minorité qui profite du système fragilise tout l'édifice. La solidarité n'est pas un chèque en blanc, elle repose sur un équilibre entre droits et devoirs.

Hasard du calendrier, l'Assemblée nationale examine cette semaine le projet de loi contre les fraudes sociales et fiscales. Ce texte, dans sa version sénatoriale – malgré l'abstention des socialistes, dont je ne sais pas s'il faut y voir une certaine complaisance, monsieur LOZACH –, accorderait aux Départements de nouveaux moyens d'action. Si de tels outils nous sont confiés, nous les utiliserons pleinement, car chaque euro récupéré sur la fraude est un euro rendu aux Creusois, car protéger les plus fragiles, c'est être ferme avec ceux qui détournent la solidarité. Mais, comme toujours, nous resterons prudents et attendrons de juger l'efficacité concrète des mesures annoncées.

Je veux revenir sur le CCAJL. Finalement, c'est une bonne nouvelle que des citoyens et des élus s'emparent de la dégradation du CCAJL dès à présent, quand d'autres avaient demandé il y a quelques mois d'attendre la fin des élections municipales pour en parler. Toutes les propositions sont bonnes à prendre. En revanche, j'ai du mal à vous entendre dire que la culture est abandonnée en Creuse, notamment à AUBUSSON, dans la mesure où, depuis dix ans, notre majorité a fait de la culture aubussonnaise le fer de lance de la politique d'attractivité en y investissant massivement. En effet, contrairement à d'autres, le Département n'a jamais manqué un seul paiement des contributions qu'il devait à la Cité de la Tapisserie et lorsqu'une motion est partagée, notamment par M. LOZACH, dans la presse sur l'avenir et les investissements nécessaires au maintien du CCAJL, j'aimerais qu'une motion identique soit prise pour dire que la Région doit encore 400 000 € à la Cité et, lorsque la communauté de communes a connu des difficultés de trésorerie – je ne m'appesantirai pas, car cela manquerait d'élégance –, je souligne que nous n'avons jamais cherché à en tirer avantage.

Ce qui est sûr, c'est qu'à l'heure actuelle – je parle sous le contrôle de Franck FOULON et nous le verrons lors du DOB –, si l'on investit massivement dans le CCAJL, il sera difficilement envisageable d'apporter notre soutien à d'autres équipements du département, que ce soient des théâtres, des musées, des piscines ou à d'autres villes de Creuse. Un choix devra être fait.

Enfin, pour conclure, je voulais pousser un coup de gueule un peu personnel sur un mal qui ronge notre territoire : celui de l'opposition systématique, celui de ceux qui s'opposent à tout tout le temps, au nom d'un dogme déconnecté des réalités du territoire. On entend ces opposants à chaque projet : une route, ils sont contre ! Une implantation d'entreprise, ils sont contre, même si elle permet d'éviter des importations fortement polluantes.

J'ai en tête un exemple récent. Je ne veux pas créer la dissension entre nous, mais je pense au collectif des Sans trains. J'ai du mal à comprendre que l'on puisse manifester pour le maintien du train en Limousin, notamment des lignes fragiles telle que celle d'USSEL-LIMOGES, tout en combattant l'implantation de l'usine de pellets à BUGÉAT. Cette activité économique aurait justifié et pérennisé les investissements ferroviaires dans le sud du département et, malgré cela, on voit encore les slogans « Non à l'usine de pellets » à GENTIOUX, FELLETIN et compagnie. Il faut choisir entre les discours : on ne peut pas à la fois vouloir défendre le train et être contre le fret. Ce double discours se retrouve partout : on ne peut pas exiger de manger local tout en refusant chaque projet de ferme, de poulailler ou de porcherie ; on ne peut pas refuser le Mercosur tout en accablant nos agriculteurs de contraintes. Chaque projet bloqué, ce sont autant d'emplois qui ne sont pas créés, autant d'habitants qui ne s'installent pas ou qui nous quittent. Notre responsabilité d'élu est de ne pas céder aux minorités les plus bruyantes, mais de répondre aux besoins du territoire.

Au Conseil départemental, nous nous y employons en défendant nos agriculteurs, nos commerçants et les chefs d'entreprise qui s'implantent. C'est la raison pour laquelle nous maintenons une capacité d'investissement à hauteur de 22 millions d'euros. Cette somme à investir permet de soutenir nos entreprises locales parce que, lorsque nous rénovons des routes et des collèges, lorsque nous soutenons les projets des communes, nous protégeons l'emploi des Creusois. Donc, lorsque le Conseil départemental investit 22 millions d'euros, il est bien présent et cela se voit.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je vous remercie, monsieur SAUTY.

Rappelons ce qui s'est passé en 2017 à SAINT-MARTIAL, avec ce fameux atelier d'engraissement mutualisé pour plusieurs éleveurs naisseurs de notre département qui a été volontairement incendié. Les auteurs, certainement habiles et malins, n'ont jamais été retrouvés, mais alors que, pour la première année dans notre pays, nous constatons la chute dramatique des exportations agricoles, je rebondis sur vos propos. En effet, dans notre pays, on est contre ceux qui veulent produire, produire des œufs, des volailles, de la viande ou toute forme de production. On préfère tenir le discours « pas ici mais ailleurs » et, dans le même temps, on constate que les importations sont nécessaires parce que nous n'avons plus les capacités de produire suffisamment. À un moment ou à un autre, il va falloir renverser la table, écouter le monde agricole et supprimer les normes qui lui sont imposées dans notre pays quand nos voisins, proches ou lointains, nous envoient une alimentation qui n'est pas conforme à notre éthique.

Monsieur LÉGER, apparemment, nous n'avons pas les mêmes lectures.

M. LÉGER. – Vous ne lisez pas *Libération* ?

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je lis, mais je dois vous avouer que je manque de temps pour lire suffisamment. Pour autant, chers collègues, j'ai ici un document volumineux consacré à l'image de la Creuse, notre département, à travers la culture et la préservation de ses savoir-faire, véritable revue de presse d'une année. Y sont compilés des articles parus dans *Connaissance des Arts*, dans des médias locaux, que je remercie, mais aussi issus du réseau Radio France, de France Info et de magazines un peu différents de *Libération*, comme *Les Échos* ou *Challenges*, mais également de *Libération* qui parle aussi en bien de la Creuse et de la Cité de la Tapisserie. Donc, n'oubliez pas ce que nous faisons pour promouvoir notre département et qui intéresse un large public, ceux qui résident en Creuse et ceux qui, hors de notre département, viennent en profiter et s'y intéressent.

J'avais quelques instants hier soir pour regarder, sur les chaînes télévisées d'information, l'intervention de Jean-Luc MÉLENCHON à Lyon. Il reste tel qu'il est ; rien ne le fera changer. Bien au contraire, il s'obstine, et ce sont tout particulièrement ses invectives à l'égard des médias et envers la liberté d'expression et de la presse qui m'ont le plus choquée. Prenons garde donc aux soutiens que l'on apporte ; je pense au soutien que certains ont apporté à des candidats membres du parti de La France Insoumise il y a encore peu de temps. Je note avec respect que des personnalités politiques, tout particulièrement, au sein du Parti socialiste, affirment aujourd'hui haut et fort qu'il n'est plus question de front populaire, de front républicain, ni de s'allier avec l'extrême gauche et LFI. Il nous faut du temps pour apprendre de nos erreurs, mais j'en suis très heureuse et remercie ceux qui prennent ces positions.

Publié sur www.creuse.fr le 20/04/2026

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le



ID : 023-222309627-20260403-CD2026_0016-DE

CD - MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 DÉCEMBRE 2025

RAPPORT N° CD2026-02/1/15 DOSSIER N° 7374

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Vous avez été destinataires du procès-verbal du 12 décembre 2025.

Appelle-t-il des remarques ou des commentaires de votre part ?...

Tel n'est pas le cas. Je vous propose donc de vous prononcer sur son adoption. (Adopté à l'unanimité.)

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Direction de l'Administration Générale*

RAPPORTEUR : Mme Valérie SIMONET

**ADOPTION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
DU 12 DECEMBRE 2025**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU le rapport CD2026-02/1/15 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

DÉCIDE,

d'adopter le procès-verbal des délibérations du Conseil départemental du 12 décembre 2025.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

COMPTE RENDU DES ACTIONS EN JUSTICE ANNÉE 2025

RAPPORT N° CD2026-02/1/1 DOSSIER N° 7319

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Madame la Présidente, dans le cadre des délégations qui vous sont accordées pour ester en justice, ce rapport présente le compte rendu des actions engagées en 2025. Jérémy SAUTY l'a dit et, sans entrer dans le détail, beaucoup de ces actions concernent la fraude au RSA.

En la matière, la problématique tient à l'allongement significatif du temps d'instruction des dossiers devant le tribunal administratif. Les affaires traînent. C'est un gros souci, mais je ne tiens pas à déclencher de polémique. Retenez néanmoins que la fraude au RSA est estimée à 400 000 €, ce qui représente tout de même une belle somme dont nous préférerions bénéficier.

Le détail des actions en justice figure dans le rapport.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. SAUTY.

M. SAUTY. – Je voulais seulement insister sur le sujet car je constate, à la lecture du rapport, des situations inacceptables. Certaines fraudes individuelles au RSA sont supérieures à 20 000 €. Ce sont ces personnes qui fragilisent tout l'édifice de la solidarité.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – Il me semblait que vous aviez embauché des contrôleurs pour veiller à la fraude au RSA, mais je voulais rappeler qu'il y a exactement six ans, le sénateur LOZACH était intervenu pour évoquer le cas d'un ancien agent du Conseil départemental. Depuis, cet agent a entamé une procédure contre le Conseil départemental, son ancien employeur, considérant qu'il avait été mis au placard. Depuis six ans, il a gagné chacun de ses recours. Pourquoi tant d'acharnement alors qu'à chaque fois, vous perdez et que vous savez que vous allez perdre ?

Chaque fois, plusieurs milliers d'euros sont dépensés en frais d'avocat, voire en indemnisation versée à cet ancien agent. Pourquoi dépenser l'argent non pas du contribuable, me direz-vous, puisque le Conseil départemental ne perçoit plus l'impôt, mais disons l'argent public ? Pourquoi, quand l'argent est rare, s'acharner autant et jeter l'argent par la fenêtre quand on sait que, de pourvoi en pourvoi, la personne gagne systématiquement parce qu'elle est dans son bon droit ?

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Nous ne sommes pas compétents en matière de décision de justice. C'est le tribunal, les juges, qui examinent les dossiers.

En revanche, vous ne parliez pas d'un indu RSA ?... Il y avait méprise de ma part.

Donc, je vous répondrai que, premièrement, nous ne connaissons pas par avance les résultats d'une action en justice.

Deuxièmement, contrairement à ce que vous imaginez, lorsque les conseils du Conseil départemental nous engagent à poursuivre une procédure, c'est qu'ils estiment qu'il y a matière à le faire. Nous ne sommes pas déboutés, les recours s'ensuivent, vous avez raison, mais la procédure se poursuit. Pour la petite histoire, et sans donner davantage de détails, grâce à ces recours, le montant financier qui nous était demandé en compensation du préjudice a été largement en deçà de la demande dudit agent. Donc, lorsque nos avocats-conseils nous engagent à poursuivre, nous obtenons des résultats. Il importait de le rappeler.

Avez-vous d'autres questions, monsieur LÉGER ?...

La parole est à M. MORANÇAIS, pour apporter quelques précisions.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Retour à l'emploi et du Logement. – Effectivement, Madame la Présidente, quelques précisions sur les 38 dossiers concernant les fraudes au RSA.

Je rappelle tout d'abord que nous ne sommes pas compétents en la matière, mais que ce sont les organismes payeurs, la CAF et la MSA, qui le sont. Ce sont eux qui ont détecté ces fraudes qui concernent 21 dossiers pour les années 2020, 2021 et 2023, et 15 dossiers en 2025, soit 38 dossiers. Ces fraudes n'ont rien à voir avec la mise en œuvre des sanctions faisant suite au décret du 30 mai 2025. Elles sont antérieures.

En commission de suivi des publics, nous prenons un certain nombre de décisions de suppression. Les suspensions sont décidées par la Direction Insertion, Logement (DIL). Il me semblait important d'apporter cette précision afin que ne subsiste aucune confusion, et il convient de distinguer les quelques indus – qui existent, en effet – de la fraude au RSA. Les dossiers de fraude au RSA, comme cela a été souligné par les différents intervenants, dépassent les 400 000 €.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Si plus personne ne souhaite s'exprimer sur ces actions en justice, je vous invite à me donner acte de la présentation du compte rendu des actions en justice traitées au cours de l'année 2025. *(Adopté à l'unanimité.)*

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je vous remercie.

Publié sur www.creuse.fr le 20/04/2026

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le



ID : 023-222309627-20260403-CD2026_0016-DE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Direction de l'Administration Générale*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

COMPTE-RENDU DES ACTIONS EN JUSTICE - ANNÉE 2025



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU l'article L.3221-10-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU la délibération n°CD2021-07/1/9 du 1er juillet 2021 portant délégations du Conseil départemental à la Présidente ;
VU le rapport CD2026-02/1/1 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

DÉCIDE,

De prendre acte du compte-rendu des actions en justice traitées au cours de l'année 2025 et de celles encore en cours d'instruction devant les tribunaux compétents, présenté par la Présidente du Conseil départemental, de l'exercice de sa compétence déléguée en matière d'actions en justice.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

Nous poursuivons et vous livrons, comme à chaque séance, que ce soit en Commission permanente ou en Assemblée plénière, l'information que nous vous devons sur les marchés conclus dans l'intervalle.

**INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE
DES MARCHÉS CONCLUS
ENTRE 3 000 € HT ET 5 404 000 € HT**

**RAPPORT N° CD2026-02/1/2
DOSSIER N° 7324**

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Comme vous en avez l'habitude désormais, ce rapport vous présente le listing des marchés conclus dans les différents services au cours de la dernière période.

Il s'agit d'un « dont acte ».

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Vous avez là quelques indications sur ce qui est réalisé et ce sur quoi nous sommes engagés.

Dans le cadre de l'actualisation des pratiques, le coût de la maintenance, les solutions d'hébergement de logiciel devient important dans les collectivités. Cela est indispensable pour assurer la protection des données, à l'heure où nous apprenons que près de 12 millions d'utilisateurs du système de santé ont vu leurs données piratées par des hackers. Nous sommes détenteurs de données sensibles, celles de nos usagers et de nos agents. De nos jours, nous devons veiller à leur protection de façon impérieuse. Vous vous en souvenez, cela a été l'objet de notre engagement avec le groupement d'intérêt public OKANTIS et le datacenter situé à SAINT-MAURICE-LA-SOUTERRAINE. Décidément, nous parlons beaucoup de SAINT-MAURICE-LA-SOUTERRAINE aujourd'hui !

Le marché concernant le matériel de restauration ne vous surprendra pas non plus. Cela fait partie du programme de modernisation de la restauration collective, dans le cadre de l'accompagnement de nos agents cuisiniers et cuisiniers adjoints, pour permettre à nos jeunes Creusois de manger sainement des produits locaux. « Manger mieux et manger local », n'est-ce pas, monsieur MARTIN ?

Telles sont les deux actions que je souhaitais souligner, tout comme le programme d'acquisition de matériel pour nos agents techniques qui fait partie du grand plan d'investissement que nous avons lancé.

Si personne n'a de questions ou de remarques à formuler, je vous invite à me donner acte de la transmission de ces informations. *(Adopté à l'unanimité.)*

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Direction de l'Administration Générale*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

**INFORMATION DE LA PRÉSIDENTE DES MARCHES CONCLUS ENTRE 3 000 € HT
ET 5 404 000 € HT**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU la délibération n°CD2021-07/1/9 du Conseil Départemental du 1er juillet 2021 portant délégation à la Présidente du Conseil Départemental notamment en matière de marchés publics ;
VU les délibérations n°CP2024-05/3/15 du 3 mai 2024 et n°CP2026-02/3/4 du 06 février 2026 portant modification du guide interne des procédures marchés publics ;
VU le Code de la Commande Publique ;
VU le rapport CD2026-02/1/2 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

DÉCIDE,

De prendre acte du compte-rendu, présenté par la Présidente du Conseil départemental, de l'exercice de sa compétence déléguée en matière de marchés publics inférieurs aux seuils européens de **5 404 000 € HT**, depuis la Commission Permanente du 6 février 2026 (compte-rendu annexé à la présente délibération).

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

Information à l'Assemblée Délibérante du 27 février 2026
 Marchés inférieurs à 5 504 000 € H.T. depuis la Commission Permanente du 6 février 2026

Envoyé en préfecture le 20/04/2026
 Reçu en préfecture le 20/04/2026
 Publié le
 ID : 023-222309627-20260403-CD2026_0016-DE

POLE COHESION SOCIALE (PCS) / Direction de l'Enfance, de la Famille et de la Jeunesse (DEFJ) : 5 997 €.
 DIRECTION GENERALE DES SERVICES (DGS) / Direction de L'Administration Générale (DAG) / Service Courrier : 9 033 €.
 DIRECTION GENERALE DES SERVICES (DGS) / Direction de L'Administration Générale (DAG) / Service de la Commande Publique : 2 475 011 €.

Services	Objet du marché	Montant Hors Taxes du contrat sans les centimes ni le signe €	Date de notification du contrat	Nom du titulaire Code Postal et Ville
POLE COHESION SOCIALE (PCS) Direction de l'Enfance, de la Famille et de la Jeunesse	Achat de 14 pèse-bébés électroniques	5 997	18/12/2025	UGAP 77444 MARNE LA VALLE Cedex 2
DIRECTION GENERALE DES SERVICES (DGS) Direction de L'Administration Générale (DAG) Service du courrier	Frais d'affranchissement postal	9 033	16/01/2026	LA POSTE ADV FACTURATION 33915 BORDEAUX Cedex 9
DIRECTION GENERALE DES SERVICES (DGS) Direction de L'Administration Générale (DAG) Service de la Commande Publique	Maintenance, hébergement, support et évolution des progiciels SOLIS, SOLATIS, GPDA et CLAUSE de l'éditeur ARCHE MC2 pour le Département de la Creuse	150 000 pour 3 ans 50 000 / an	08/01/2026	SAS ARCHE MC2 13090 AIX-EN-PROVENCE
	Acquisition de matériels de restauration pour les collèges du département de la Creuse Lot n°1 : Lot FROID - Matériels de réfrigération, congélation, refroidissement rapide et groupes frigorifiques	Maxi pour 4 ans : 240 000 Mini : 0 / Maxi : 60 000 / an	13/01/2026	SAS AV PROXIFROID 23000 SAINT-FIEL
	Acquisition de matériels de restauration pour les collèges du département de la Creuse Lot n°2 : Lot CHAUD : Equipements de cuisson, de remise et de maintien en température	Maxi pour 4 ans : 400 000 Mini : 0 / Maxi : 100 000 / an	13/01/2026	SAS AV PROXIFROID 23000 SAINT-FIEL
	Acquisition de matériels de restauration pour les collèges du département de la Creuse Lot n°3 : Lot DISTRIBUTION : Equipements de ligne de self et chariot à vaisselles ergonomiques	Maxi pour 4 ans : 400 000 Mini : 0 / Maxi : 100 000 / an	13/01/2026	SAS AV PROXIFROID 23000 SAINT-FIEL
	Acquisition de matériels de restauration pour les collèges du département de la Creuse Lot n°4 : Lot LAVERIE : Lave-vaisselle et aménagement ergonomique de la zone plonge	Maxi pour 4 ans : 800 000 Mini : 0 / Maxi : 200 000 / an	13/01/2026	SAS AV PROXIFROID 23000 SAINT-FIEL

Information à l'Assemblée Délibérante du 27 février 2026

Marchés inférieurs à 5 504 000 € H.T. depuis la Commission Permanente du 6 février 2026

TOTAL : 2 490 000 € H.T.

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le

S²LO

ID : 023-222309627-20260403-CD2026_0016-DE

Services	Objet du marché	Montant Hors Taxes du contrat sans les centimes ni le signe €	Date de notification du contrat	Nom du titulaire Code Postal et Ville
DIRECTION GENERALE DES SERVICES (DGS) Direction de L'Administration Générale (DAG) Service de la Commande Publique	Acquisition de matériels de restauration pour les collèges du département de la Creuse Lot n°5 : Lot PREPARATION : Matériels servant à la préparation	Maxi pour 4 ans : 160 000 Mini : 0 / Maxi : 40 000 / an	13/01/2026	SAS TOUT POUR LE FROID SN 87000 LIMOGES
	Acquisition de véhicules et de matériels pour le Département de la Creuse Lot 1 : 2 Camions châssis benne 16T env. 4X2 (neuf ou d'occasion)	259 711	19/01/2026	SAS RECTIF 15000 15130 ARPAJON SUR CERE
	Acquisition de véhicules et de matériels pour le Département de la Creuse Lot 2 : 2 saleuses portées à tapis de 4 m3 (porteur 16T) (neuves ou d'occasion)	47 000	16/01/2026	EUROPE SERVICE SAS 15000 AURILLAC
	Acquisition de véhicules et de matériels pour le Département de la Creuse Lot 3 : 1 épandeur de lait de chaux (occasion)	18 300	16/01/2026	EUROPE SERVICE SAS 15000 AURILLAC

RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE RAPPORT ÉGALITÉ FEMMES – HOMMES ANNÉE 2025

RAPPORT N° CD2026-02/1/3 DOSSIER N° 7361

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – La présentation de ces deux rapports, rapport Développement durable et rapport Égalité femmes-hommes, est une obligation réglementaire et, bien évidemment, l'occasion de mettre en perspective l'action du Département au cours de l'année écoulée.

Parler de développement durable n'est pas seulement faire référence à la sauvegarde des milieux naturels, c'est aussi inventer de nouvelles façons de faire, de procéder, de nouveaux modes de travail, de consommation et de production afin d'améliorer nos pratiques. Je ne me livrerai pas à une lecture exhaustive du rapport, mais certains éléments méritent d'être mis en lumière.

Ainsi, sur l'accompagnement des plus fragiles, un certain nombre de nouveautés ont été mises en place en 2025 : simplification des parcours pour les usagers ; structuration du service public départemental de l'autonomie ; organisation d'une journée de célébration des vingt ans de la loi handicap ; optimisation de la gestion des EHPAD ; accompagnement des SAAD et des SSIAD. Un certain nombre d'actions déjà existantes les années précédentes ont été poursuivies. Certaines se prolongeront bien au-delà de 2025 et sont reprises tout au long du fascicule. Je vous y renvoie.

L'attractivité du territoire a également donné lieu à un certain nombre de nouveautés cette année, dont : l'organisation d'un week-end immersif avec la communauté de communes Creuse Grand Sud ; le lancement du programme Boost'Habitat ; le suivi des projets de territoire dans le cadre des contrats Boost ; et la poursuite d'un certain nombre de projets, dont la participation à des salons régionaux et nationaux.

Pour ce qui est de l'épanouissement des êtres humains, et donc, pour favoriser leur bien-être et leur santé, nous avons : organisé un week-end immersif santé en partenariat avec Creuse Grand Sud ; réalisé des travaux de rénovation dans huit collèges ; veillé à garantir l'accès aux ressources ; effectué des travaux d'interconnexion entre l'Allier et le syndicat Confluence Eau et apporté à ce projet, qui concerne le nord-est de la Creuse, une forte contribution technique mais également financière ; et édité un bilan de mi-parcours du Schéma départemental d'alimentation en eau potable adopté en 2020.

En ce qui concerne l'offre éducative, culturelle et sportive, un certain nombre d'actions ont également été menées en 2025, dont : la tenue de la première session de la formation « Club inclusif » du Comité paralympique et sportif français en Creuse ; l'inauguration des premiers circuits pédestres « incontournables » ; et un certain nombre d'actions telles que la réalisation de la seconde édition du Festi Rando Creuse et des Foulées du Rail.

S'agissant de l'amélioration des pratiques au sein de la collectivité, je citerai : la dématérialisation des fiches de paie ; l'achat et la mise en production d'un logiciel de dématérialisation du courrier ; un travail sur la dématérialisation, le stockage et l'archivage de tous nos documents internes ; en matière de transition énergétique, l'installation d'une chaudière biomasse au collège de CROCQ ; le prêt de l'exposition dédiée au site Rivières Sauvages.

Concernant la biodiversité, j'évoquerai : la poursuite de l'étude phosphore, en collaboration avec l'Université de LIMOGES sur l'étang des Landes, qui permettra peut-être de trouver des solutions face à la prolifération des cyanobactéries ; l'accueil d'une délégation de la Valserine, rivière également labellisée Rivières sauvages, qui permet d'avoir des partages et des retours d'expérience sur nos rivières et sur ce qui se passe ailleurs. Nous sommes également engagés dans la structuration d'une filière bois bocager creusoise autour de la gestion durable des haies.

Au-delà de 2025, sont prévues : l'élaboration et l'adoption d'un Schéma départemental des espaces naturels sensibles et la préparation du dossier de candidature pour la reconduction du label Rivières sauvages. S'agissant des ressources : édition du septième Recueil de réalisation du Schéma départemental de gestion des milieux aquatiques ; accompagnement d'un certain nombre d'unités de gestion, avec 177 dossiers instruits sur l'eau potable depuis le lancement en 2020 ; accompagnement de toutes les structures GEMAPI dans le cadre des accords de territoire au service de la restauration des milieux aquatiques.

Nous retrouvons également la poursuite du déploiement du Plan alimentaire territorial dans les collèges, que Valéry MARTIN suit de près. Des actions continuent de se développer en partenariat avec les collèges. Nous soutenons également les actions de la Chambre d'agriculture visant à accompagner les exploitations dans leur démarche d'adaptation au changement climatique, adaptation qui n'est pas toujours facile.

J'en viens au rapport Égalité Femmes-Hommes.

Je m'en tiendrai également à quelques données importantes : 1 093 agents œuvrent au sein de la collectivité, répartis sur des emplois fonctionnels fonctionnaires, contractuels et autres. L'âge moyen s'établit aux alentours de 50 ans. Comme nous tous, nos agents vieillissent. Le rapport vous donne la ventilation entre les fonctionnaires et les contractuels et entre les femmes et les hommes. Elle est à peu près similaire entre les hommes et les femmes.

Pour ce qui est des chiffres, au cours de l'année 2025 : 93 recrutements ont été effectués en 2025 ; 76 personnes sont en temps partiel, soit 66 femmes et 10 hommes ; 420 agents ont été promus dans le cadre des parcours professionnels ; 1 073 agents ont suivi un parcours de formation.

Je vous renvoie au rapport pour ce qui touche à la rémunération selon les catégories A, B ou C ; elles sont ventilées dans un tableau.

S'agissant des absences pour risques professionnels, nous avons eu 43 accidents de service, un accident de trajet, un congé parental et trois maladies reconnues maladies professionnelles.

En termes de prestations sociales, 204 agents ont bénéficié de chèques-vacances, 899 de titres-repas, et certains ont été accompagnés dans le cadre du Comité d'action sociale.

Nous avons eu 36 départs à la retraite, l'âge moyen de départ à la retraite étant de 63 ans et 4 mois.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Chers collègues, permettez-moi de remercier en votre nom tous les services, en particulier la Direction générale de l'administration ainsi que les services des finances et de la communication car, année après année, nous notons la qualité des documents qu'ils nous proposent, qui, s'ils sont synthétiques, nous permettent d'aller à l'essentiel afin de prendre clairement conscience de l'engagement des agents de notre collectivité.

La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – J'aurai quatre points à évoquer avec vous. Peut-être pourrions-nous les aborder l'un après l'autre pour que ce soit plus facile.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je verrai

Première remarque, M. GAILLARD disait que le rapport Développement durable n'examinait pas que la protection de la biodiversité et la préservation des milieux. Cela se voit à la lecture du rapport, parce qu'il est vrai qu'il n'y a que peu d'éléments sur ces deux thèmes. Heureusement que Rivières sauvages et l'Étang des Landes sont évoqués à plusieurs reprises sur deux pages.

Je reviens donc sur une proposition que j'avais faite. Je ne sais si c'est parce que c'était moi qui l'avais présentée qu'on ne l'a pas estimée intéressante, mais il y a deux ou trois ans, j'avais proposé de réfléchir à un plan climat air énergie territorial (PCAÉT), en s'inspirant éventuellement d'autres Départements qui l'auraient déjà mis en place, comme le Département des Landes. Sans doute est-il maladroit de proposer l'exemple du Conseil départemental des Landes, mais je peux en trouver dans la Région Grand Est qui auront fait la même chose.

Ces plans climat air énergie territoriaux permettent de faire du Conseil départemental, avec ses agents, un acteur pour envisager des questions comme la préservation de la biodiversité ou participer à la lutte contre le réchauffement climatique. Il s'agit, par exemple, de mesurer le rejet des gaz à effet de serre, de mettre en place un plan de mobilité départemental, de réfléchir avec les agents à la façon de promouvoir des achats respectueux de l'environnement ou répondant à des critères sociaux, etc.

Vous me répondez que le Conseil départemental le fait ici et là, mais ne conviendrait-il pas de trouver une cohérence *via* ce plan climat air énergie territorial ?

C'était mon premier point.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je vais laisser au rapporteur le soin de vous répondre, car je pense qu'il a toutes les réponses.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – Je reconnais avoir résumé le contenu de ce rapport, mais je trouve votre propos assez réducteur parce qu'en le lisant dans le détail, vous retrouvez des actions concernant l'assainissement – donc, les rejets potentiellement polluants dans le milieu naturel – mais également l'eau potable, l'émergence de l'élaboration et l'adoption d'un Schéma départemental des espaces naturels sensibles. Le Schéma d'alimentation en eau potable a été lancé et nous intervenons très activement sur l'eau potable, l'Étang des Landes, la biodiversité et la gestion des haies. Nous traitons donc d'un certain nombre de sujets. Certes, tous ne sont pas agglomérés dans un document-cadre ou dans un PCAÉT, mais est-ce problématique dès lors que les actions sont conduites ?

Nous disposons au sein du Conseil départemental d'une Direction des ressources naturelles et des transitions (DRNT), qui intervient dans tous les domaines concernant l'environnement. Pour ma part, je n'ai pas l'impression que ces questions soient laissées en souffrance. En tout cas, si tel était le cas, soyez sûr que je serais le premier à le contester.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Peut-être, là aussi, faut-il nous étonner, car nous nous faisons récemment la réflexion avec un président d'intercommunalité que le Conseil départemental met en place ces pratiques grâce à un facilitateur des clauses sociales. Notre facilitateur est à disposition des communes et des intercommunalités pour permettre que, dans les marchés publics portés par les collectivités, ces dernières puissent travailler avec des entreprises locales dans le cadre des règles imposées à ces marchés. Nous mettons ce facilitateur à disposition ; que les collectivités l'utilisent ou pas est à leur libre choix et décision.

Thierry GAILLARD parlait de l'assainissement et de l'eau potable – et, donc, de la préservation de la qualité de la ressource en eau. À cet égard, n'oublions pas que nous sommes aussi présents avec le SATESE auprès des collectivités Gemapiennes et pour la gestion des milieux humides et la protection contre les inondations. On pense que ces sujets ne concernent pas notre département mais, comme vous l'avez constaté ces derniers jours, toutes les rivières débordent un peu partout. Se pose également la question de l'entretien des ouvrages – ponts, aqueducs et autres digues – sur lequel nous sommes aussi clairement engagés. Là encore, avec nos chefs d'UTT, nos contrôleurs dans nos maisons du Département, nous sommes à disposition et prêts à apporter les conseils nécessaires aux collectivités.

Je vous rappellerai également que l'Agence AAA2.3 que nous portons avec le bloc communal, peut apporter son expertise aux collectivités qui veulent s'engager dans ces questions de développement durable pour les intégrer dans leurs projets.

J'entends votre propos, monsieur LÉGER, et le sens que vous souhaiteriez donner à cette action, en engageant peut-être nos équipes qui, malheureusement, n'ont pas forcément le temps, étant déjà extrêmement sollicitées par leurs missions au quotidien, ou peut-être en engageant une expertise externe, un cabinet qui nous écrirait ce fameux PCAET. Pourquoi pas ?... Mais, pour rebondir sur ce qu'évoquait M^{me} NICOUX lors de notre dernière séance, un Schéma de cohérence et d'organisation territoriale, intégrant tous ces paramètres, devrait commencer à se construire dans les jours et semaines qui viennent. Il me semble que ce sera le temps, si les intercommunalités le souhaitent, de nous solliciter. Nous verrons bien. En tout cas, nous avons un certain nombre d'éléments de connaissance et d'ingénierie qui sont à leur disposition.

Qu'ajouter d'autre ? Chacun est libre aujourd'hui d'intégrer ces notions dans les projets de territoire qui sont ceux des intercommunalités. Je pense que ce sera le cas. Beaucoup sont engagés ou en train de valider leurs plans locaux d'urbanismes intercommunaux. Ces notions, vous avez raison, monsieur LÉGER, sont déjà prises en compte dans le territoire par les élus locaux, et je les en félicite sincèrement.

La parole est à M. Valéry MARTIN.

M. Valéry MARTIN, Vice-président en charge des Politiques territoriales. – Monsieur LÉGER, vous avez évoqué la mobilité. Pour rappel, le Département, qui n'a pas de compétences en tant qu'autorité organisatrice des mobilités, a cofinancé une étude sur les lignes de covoiturage, que nous avons d'ailleurs votée dans cette enceinte. Nous ne restons donc pas à attendre et à observer, nous sommes dans l'action. Ces lignes de covoiturage partiraient du sud de la Creuse pour aller jusqu'à GUÉRET. Les conclusions ont été rendues depuis un mois. Il revient maintenant aux autorités organisatrices de se réunir. Nous avons le plan, il est clair et réalisable.

Nous ne restons donc pas sans rien faire. Nous avons catalysé l'étude en la cofinçant et apporté des possibles, nous fondant sur toutes les données dont nous disposons. Ce projet ne figure peut-être pas dans le rapport, mais sachez que nous prenons en compte cette problématique dont on sait qu'elle reste un frein pour certains Creusois alors que l'on sait aussi, pertinemment, que partager son véhicule représente une économie tant pour son porte-monnaie que pour l'environnement.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Par ailleurs, monsieur LÉGER, on me rappelle que les PCAÉT relèvent de la compétence intercommunale et ne dépendent donc pas du Conseil départemental. Ainsi, nous sommes disponibles pour accompagner les intercommunalités lorsqu'elles sollicitent notre soutien dans ce domaine, mais il n'appartient pas au Conseil départemental d'imposer ce type de plan aux territoires et aux intercommunalités. Nos échanges réguliers et notre connaissance mutuelle nous permettront, si le besoin se présente, notamment à l'issue des prochaines élections et dans le cadre du SCOT ou d'un dispositif similaire, d'apporter notre collaboration. Encore faut-il que les intercommunalités nous sollicitent.

Nous en venons à votre deuxième sujet, monsieur LÉGER.

M. LÉGER. – Permettez-moi auparavant de préciser que les Conseils départementaux qui mènent des plans climat air énergie n'imposent rien aux autres. Cela ne concerne que leurs actions, leurs compétences, leurs services et leurs agents.

Ma deuxième question porte sur des chiffres. Un certain nombre de dispositifs de soutien sont listés dans le rapport. Je voulais simplement savoir quels en étaient les résultats.

Ainsi, page 12, il est fait allusion à la prospection de porteurs de projet. Je voulais en connaître les résultats.

Page 13, il est question d'une campagne à destination des professionnels de l'habitat. J'avoue avoir raté un épisode, car je ne le savais pas. Je voulais en connaître les résultats, s'il vous plaît.

Je vais également redemander le nombre de personnes inscrites au campus connecté et celui des médecins installés l'année dernière dans le cadre du plan « Dites... 23 ! »

Enfin, en page 10, il est fait allusion au financement d'actions visant à faciliter le retour à l'emploi. Je voulais notamment savoir où nous en étions du financement des chantiers et ateliers d'insertion, à la suite de ce que nous avons évoqué lors de la dernière Commission permanente. Nous en avons parlé, je m'en souviens très bien, une demi-heure. C'est que le sujet était important.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Monsieur LÉGER, si je ne me trompe, avant la séance plénière, se tiennent des commissions qui sont, précisément, destinées à répondre ou à préparer les réponses aux questions que vous posez. Les avez-vous posées précédemment en commission ?

M. LÉGER. – Nous avons déjà des rapports très synthétiques ; si nous ne pouvons pas poser de questions...

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Vous n'avez pas compris le sens de mon propos. Nous pourrions vous apporter des réponses précises, dans le détail que vous souhaitez, si vous nous aviez saisis ou saisi les services précédemment. En l'occurrence, je peux, si vous le souhaitez, suspendre la séance et interroger les services avec le niveau de détail que vous souhaitez ce matin, en séance plénière, à dix heures trois, pour des réponses qui doivent être honorées et qui seraient sincères et non pas celles que je pourrais imaginer.

Comme souhaitez-vous que l'on procède ?...

M. LÉGER. – Vous avez, j'imagine, les résultats des politiques que vous menez.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Bien évidemment, mais nous traitons aujourd'hui des orientations budgétaires. Le niveau de détail des résultats fournis dans le document se limite à celui d'un débat d'orientations budgétaires. Vous aurez loisir, de l'avoir au centième près si vous le souhaitez lors de l'examen des comptes financiers uniques (CFU), ce qui est votre devoir d'élu avant de vous prononcer et de valider, ou non, les réalisations du Conseil départemental.

Sur le principe, je vous entends parfaitement et respecte tout à fait votre demande, mais je suis dans l'incapacité de vous donner ces chiffres précisément ce matin dans l'immédiat. Faites-nous la liste de vos questions et nous vous répondrons cet après-midi, si vous le souhaitez.

M. LÉGER. – Ces documents sont bien rédigés, très agréables à lire. Peut-être, finalement, pour empêcher mes questions gênantes, le mieux serait de préciser à chaque fois. On soutient les porteurs de projets : combien de porteurs de projets sont venus ? On met en œuvre un plan pour les professionnels de l'habitat : combien de professionnels de l'habitat sont-ils venus ? On crée un dispositif « Dites... 23 ! » : combien de médecins ont-ils été installés ? Combien de personnes sont-elles inscrites au campus connecté ? Cela représente deux lignes à chaque fois : 8, 12, 40, 58 ? C'est vite fait.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je connais votre assiduité, et je la souligne, en Commission permanente. Vous nous interrogez sur le nombre de professionnels de santé accompagnés, je vous invite à reprendre le rapport de la dernière CP puisque nous y avons évoqué les actions auprès des professionnels de santé. C'était il y a deux semaines. Dans le rapport de cette Commission permanente, parce que je l'ai souhaité et demandé aux services, figure le nombre de professionnels ainsi que l'engagement financier, amendé par les propositions qui vous sont faites et que, généralement, vous acceptez.

Je ne citerai que cet exemple, pour dire que vous disposez déjà de ces éléments. Si vous souhaitez que l'on compile les rapports de CP pour les présenter en plénière, pourquoi pas ? Nous souscrirons à votre demande, bien évidemment.

Concrètement, vous avez formulé plusieurs questions. Attendez-vous les réponses ce jour ? Vous pouvez transmettre via votre attaché de groupe la liste de ces questions précises et nous nous emploierons avec les services à vous apporter les réponses dès cet après-midi. Cela vous conviendrait-il ?
(Acquiescement de M. LÉGER.)

Merci, monsieur LÉGER.

Quel est le troisième point que vous vouliez soulever concernant ces rapports ?

M. LÉGER. – Le rapport ne fait pas référence à certains schémas qui ont été lancés. Je pense au Schéma des pratiques culturelles et au Schéma d'accessibilité des services au public.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Concernant le Schéma des pratiques culturelles, un état des lieux a été dressé, s'appuyant sur les souhaits des Creusois qui, me semble-t-il, ont souvent évoqué l'accès à la lecture, que nous ne manquons pas de soutenir. Dans le cadre des rapports votés en Commission permanente – au nombre de dix chaque année, je vous le rappelle –, nous abordons souvent l'accompagnement des acteurs locaux, que ce soient les bibliothèques municipales ou les médiathèques intercommunales, le soutien à l'informatisation, etc. Nous suivons en cela les grandes orientations exprimées par les Creusois en termes de pratiques culturelles, pour le dire rapidement, car nous pourrions en parler toute la matinée.

Pour ce qui est du Schéma des services aux familles...

M. LÉGER. – Non, d'accessibilité des services au public.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Très bien. Ce schéma d'accessibilité au public n'est pas le Schéma des services aux familles dont nous avons parlé récemment avec M^{me} CHEVREUX. Vous voulez donc parler du Schéma d'amélioration bâtementaire du Conseil départemental ?... Précisez votre question.

M. LÉGER. – Je parle de l'accessibilité des bâtiments pour les publics.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Vous voulez parler du fameux Schéma d'accessibilité des services au public piloté par l'État ? Ce schéma, nous le cosignons effectivement, mais ce n'est pas nous qui le rédigeons. Nous sommes invités à y participer, comme d'autres organismes tels la CAF, la MSA et d'autres. Nous y participons, contrairement au Schéma de protection de l'enfance qui est de la prérogative du Conseil départemental ou au Schéma d'accessibilité aux services aux familles dont nous avons débattu il y a quelques jours.

Je vous propose d'ailleurs de donner la parole à M^{me} CHARNAY, notre Directrice de l'Enfance, de la Famille et de la Jeunesse, sur ce schéma sur lequel nous avons échangé récemment et sur lequel je m'interrogeais parce que l'on me demandait de le cosigner alors qu'il n'était passé ni en séance plénière ni en Commission permanente.

M^{me} CHARNAY, Directrice de l'Enfance, de la Famille et de la Jeunesse. – Madame la Présidente, je pense que vous avez tout dit.

Les Schémas départementaux des services aux familles sont pilotés par les CAF. Le Département apporte sa pleine contribution en participant aux groupes de travail. La PMI y a abondamment participé car certaines des missions régaliennes confiées au Département entrent dans ce schéma. Les ateliers ont été... (*coupure de micro.*)

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Madame CHARNAY, il s'agit d'un sujet important, et nous ne vous entendons pas bien. Je vous propose de changer de place pour vous exprimer dans un micro qui fonctionne.

M^{me} CHARNAY, Directrice de l'Enfance, de la Famille et de la Jeunesse. – Je reprends : M^{me} la Présidente a bien fait la distinction avec le Schéma départemental des services aux familles, piloté par les CAF, qui arrivait à échéance en 2025. Il a été largement abondé par la PMI qui a participé aux groupes de travail, puisque de nombreuses missions de la PMI, dans le domaine de la protection de l'enfance notamment, entrent dans ce schéma, qui a donc été coconstruit, mais qui est « assemblé », si je puis dire, par la CAF.

Ce schéma n'est pas à confondre avec le travail que nous avons engagé depuis le début de l'année relatif au Schéma départemental de l'enfance, sur lequel le Département a totalement la main. Celui-ci sera coconstruit avec nos partenaires, justice et partenaires associatifs, et soumis au vote de l'Assemblée départementale en tout début d'année prochaine.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Cela répond-il à votre interrogation ?... Les choses sont donc claires entre ce qui relève des prérogatives de l'État et de ses organismes et auquel nous participons, et ce qui est de notre ressort, à savoir le Schéma départemental de l'enfance.

La parole est à M^{me} GALBRUN.

M^{me} GALBRUN. – Madame la Présidente, à propos du Schéma départemental de l'enfance, je voudrais revenir sur Mosaïque 23 puisque, en 2011, ce projet de lieu neutre faisait partie du Schéma départemental élaboré par le Conseil général à l'époque. Nous avons alors voté la création de ce lieu neutre qui est toujours porté par l'AECJF.

À l'époque, ce projet répondait à un appel à projets et le Département n'avait pas été sélectionné, mais nous avons tout de même voté pour la création de ce lieu neutre. À cet égard, il me semble que le Conseil général avait accordé 50 000 €, la gestion étant confiée à l'AECJF. Le projet devait être expérimental et durer trois ans, me semble-t-il, pour, éventuellement, le faire évoluer.

Nous sommes en 2026 et ce projet que nous avons soutenu s'est révélé très utile pour nos partenaires – la CAF, la MSA et, bien sûr, le ministère de la Justice – ainsi que pour nous, Département. C'est un outil essentiel. Pour les partenaires, je ne parlerai pas à leur place, c'est leur problème, mais, à mon avis, il s'agit d'un outil essentiel pour nos travailleurs sociaux puisque notre mission – nul besoin de le rappeler, tout le monde le sait – est la protection de l'enfance alors que les chiffres montrent que des enfants de plus en plus nombreux sont confiés à nos familles d'accueil – et donc au Département –, des enfants victimes de maltraitance, physique ou psychologique, ou simplement témoins de violences qu'ils vivent dans leur famille.

Malheureusement, vous avez été alertés, et je l'ai moi-même été par ma profession et par mes confrères de GUÉRET, de la suppression pure et simple de la subvention de 30 000 € versée à l'AECJF. Cela signifie que Mosaïque 23 risque fort de fermer si nous nous désengageons en supprimant cette aide importante pour les besoins des enfants.

Ces lieux neutres, installés dans tous les départements, sont des dispositifs intégrés dans le code de l'action sociale et de la famille. Il est très curieux que le département de la Creuse, qui est souvent pilote pour d'autres projets, se désengage et mette en péril ce lieu absolument indispensable et, je pense, très apprécié par nos travailleurs sociaux. Il ne sert pas uniquement sur décision de justice ; nos travailleurs sociaux orientent également de façon volontaire des familles vers ce lieu neutre qu'est Mosaïque 23.

Je voulais vous faire part de cette remarque. Puisqu'il nous a été indiqué à l'instant qu'un nouveau Schéma départemental de l'enfance serait élaboré, je souhaiterais que l'on travaille sur ce point particulier sans oublier Mosaïque 23.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je vous remercie pour cette propension à défendre l'AECJF et le portage qu'elle faisait – puisque, apparemment, elle ne le fera plus – du lieu neutre Mosaïque 23.

M^{me} CHEVREUX complétera mon propos, mais il me semble que vous faites une légère confusion entre le lieu neutre Mosaïque et l'expérimentation Reliance portée par le ministère de la Justice. Là encore, prenons garde à ne pas faire à la place de l'État ! Il est aisé pour l'État de lancer des expérimentations, d'accorder quelques subsides, généralement pendant trois ans, puis de dire que l'expérimentation a fait ses preuves mais qu'il n'a plus moyens de poursuivre, et d'engager les collectivités locales à prendre en charge le maintien du projet ou de la structure.

Madame GALBRUN, je sais votre intérêt pour la protection de l'enfance en danger, mais j'aimerais rappeler que les moyens importants que nous avons dû engager, et dont nous pouvons être fiers, se traduisent par une augmentation de plus de 2 M€ consacrés à la protection de l'enfance au sein de notre collectivité au cours des trois dernières années. Ne parlons donc pas uniquement de ces 30 000 €, parlons aussi des 12 M€ consacrés à l'accueil, à l'hébergement et à la protection des enfants. Mosaïque est une solution parmi tant d'autres, sur laquelle nous avons procédé à une évaluation. Madame CHEVREUX, il me semble que, parmi toutes les familles que nous accompagnons, dix seulement étaient prises en charge par Mosaïque. Vous me répondez que dix, c'est toujours important, mais cela a conduit les services à évaluer et à réintégrer le suivi et l'accueil de ces familles dans le cadre des prescriptions faites par la justice.

Le débat de la protection de l'enfance ne peut pas se focaliser autour de la question du lieu neutre, de Mosaïque et de l'AECGF qui, je le rappelle, est un prestataire du Conseil départemental ; ce n'est pas la structure qui fait tout dans le département pour la protection de l'enfance. En la matière, nous lançons des appels à projets et, au regard des objectifs que nous précisons, certains répondent, ou pas, à ces appels à projets. Il me semble assez cavalier de venir invectiver le Conseil départemental. Cela peut s'entendre, c'est le débat démocratique, mais je ne comprends pas que des motions sur un lieu neutre de la protection de l'enfance soient votées par des élus qui n'ont aucune idée de ce que le Conseil départemental, l'aide sociale à l'enfance ou le Centre départemental d'accueil de l'enfance et de la famille mettent en place et vivent en termes de difficultés au quotidien, sans oublier les assistants familiaux qui accueillent bon nombre de ces enfants, que je salue et remercie parce que leur profession est extrêmement complexe. Mais, comme l'indique le rapport, nous avons la chance de compter dans notre département un nombre important d'accueillants familiaux.

Je m'en tiendrai là, mais peut-être Laurence CHEVREUX souhaite-t-elle répondre aux observations de M^{me} GALBRUN ?...

M^{me} CHEVREUX, Vice-présidente en charge de l'Enfance, de la Famille et de la Santé. – Madame la Présidente, je ne vois pas ce que je pourrais ajouter concernant l'étude de la situation. Nous avons déjà répondu à plusieurs reprises dans cette enceinte.

En revanche, madame GALBRUN, nous allons en effet élaborer un nouveau Schéma de protection de l'enfance. Vous serez, bien évidemment, partenaire dans l'élaboration de ce plan et nous travaillerons ensemble sur les possibilités du Conseil départemental et sur les priorités en matière de protection de l'enfance, surtout s'agissant des enfants qui nous sont confiés par décision de justice, car c'est notre mission première, si je puis me permettre de vous le rappeler.

M^{me} GALBRUN. – J'ai bien dit que c'était un outil parmi d'autres. Les enfants qui sont confiés ont besoin d'avoir des relations, des contacts avec leur famille d'origine et leurs parents. C'est un outil dont on ne peut se priver. Ce serait tout à fait regrettable, surtout pour ces enfants.

M^{me} CHEVREUX, Vice-présidente en charge l'Enfance, de la Famille et de la Santé. – Le nombre de prises en charge a été rappelé. Pouvez-vous apporter des éléments techniques complémentaires, madame CHARNAY ?...

M^{me} CHARNAY, Directrice de l'Enfance, de la Famille et de la Jeunesse. – À quel propos ?...

M^{me} CHEVREUX, Vice-présidente en charge l'Enfance, de la Famille et de la Santé. – Au sujet de la prise en charge, Mosaïque, Reliance, etc.

M^{me} GALBRUN. – La mission de Reliance n'est pas la même, c'est une mission de médiation.

M^{me} CHEVREUX, Vice-présidente en charge l'Enfance, de la Famille et de la Santé. – Il n'y a pas de compétence régaliennne du Département en la matière. Notre compétence régaliennne est la protection de l'enfance ; nous ne sommes pas dans l'obligation d'assurer la médiation. Tant que nous avons pu le faire, c'était très bien. Aujourd'hui, nous sommes obligés de nous recentrer sur nos compétences régaliennes et, franchement, je trouve qu'utiliser la protection de l'enfance pour polémiquer est regrettable, justement pour la protection des enfants.

M^{me} GALBRUN. – Je ne polémique pas, j'ai simplement fait des remarques qui me semblaient tout à fait légitimes. Dès lors que cette structure existait, il est regrettable qu'elle puisse disparaître. Nous serions bien le seul département à ne pas avoir de structure d'accueil de ce type.

M^{me} CHEVREUX, Vice-présidente en charge l'Enfance, de la Famille et de la Santé. – Dans l'élaboration du nouveau schéma, nous nous attacherons à assurer cette mission. Nous travaillerons et nos partenaires de la Justice seront invités à travailler avec nous sur le sujet.

M. BODEAU. – C'est tout de même dommage...

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Monsieur BODEAU, je vous donne la parole. Pourriez-vous utiliser votre micro ?...

M. BODEAU. – Il est tout de même regrettable de travailler pour remettre en place une structure qui existe déjà et fonctionne très bien. Cette structure se tourne aujourd'hui vers d'autres collectivités pour trouver des financements afin d'assurer sa mission. Vous vous recentrez sur vos missions parce que vous voulez réaliser des économies. Cela peut se comprendre, mais c'est un choix politique. (*M^{me} CHEVREUX proteste.*) Laissez-moi finir : un choix parce que cette structure fonctionnait très bien et recevait près de 200 enfants sur le département. Ce n'est pas rien. Pour 30 000 € ! On le sait bien, on fait des économies en grattant les fonds de tiroir. Je le comprends parce que nous sommes tous dans cette situation. Mais, sérieusement, 30 000 € sur un budget de 250 M€ pour quelque chose qui fonctionne bien et pour la protection de l'enfance !...

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Monsieur BODEAU, quels sont les éléments qui vous laissent à penser que cela fonctionne bien ? Peut-être pourrions-nous en échanger en commission ou, peu importe finalement, à votre guise : sur quels critères vous fondez-vous ? Je pense que c'est l'AECJF qui vous l'a dit dans sa démarche de recherche de financement, que j'entends et comprends puisque nous avons reçu une nouvelle demande de sa part et qu'elle s'adresse également à d'autres partenaires.

Nous avons échangé avec l'AECJF. M^{me} CHEVREUX a reçu son président, mais nous n'allons refaire le débat ce matin. Ce n'est pas l'objet. L'objet est le service rendu aux usagers et l'évaluation qu'en font nos services : est-ce utile ? Faut-il faire évoluer les choses ou faut-il considérer que parce que l'AECJF a porté Mosaïque, elle portera toujours Mosaïque et que le Département la soutiendra toujours de la même façon ?

À l'occasion de la redéfinition de ce schéma, vous serez invités à participer aux ateliers de travail et de réflexion. Même si vous n'appartenait pas à la commission qui traite de ces questions, j'invite tous les élus qui le souhaitent à participer à ces travaux. Nous évaluerons ce qui s'est fait et ce qui ne s'est pas fait car, dans un schéma, tous les objectifs et toutes les actions ne sont pas toujours réalisés. On s'interroge sur le pourquoi, sur le comment, on se demande si nos partenaires sont les bons. Nous ne sommes pas dans la défense passionnée de Pierre, Paul ou Jacques.

Le service de l'aide sociale à l'enfance est en train d'évaluer concrètement les outils et les moyens mis en place ces dernières années. Vous rappelez que ce partenariat avait été noué à l'époque du Conseil général. Cela signifie que la subvention à Mosaïque date au moins de onze ans – peut-être même de vingt ans, je n'en sais rien – mais nous sommes bien obligés de nous poser des questions.

M^{me} GALBRUN. – Il est normal de procéder à des réajustements mais, que je sache, Mosaïque n'a jusqu'à présent fait l'objet d'aucun débat lié à ses résultats ou à son efficacité. Soudain, on nous annonce que la subvention ne sera plus versée. Que l'on réajuste les choses, qu'on les fasse évoluer, je le comprends, que l'on travaille avec les autres partenaires, c'est très bien, mais tout cela me semble très brutal.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Ce n'est pas si brutal parce que nous avons des échanges réguliers avec l'AECJF. Je puis vous l'assurer, madame GALBRUN, cela est logique. Vous en conviendrez.

M^{me} GALBRUN. – Ce n'est pas l'information que j'ai eue. Moi, j'ai l'impression que l'annonce est tombée brutalement. D'après mes informations, les gens ont découvert la situation d'un seul coup, mais peut-être n'ai-je pas eu les bonnes informations.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Nous nous repencherons sur le sujet, sur toutes les actions qui doivent être portées en direction des enfants à protéger et de leurs parents, et sur qui doit faire quoi, entre l'État, la justice, la protection de l'enfance, qui ressort des compétences du Conseil départemental, et l'aide sociale à l'enfance. C'est un sujet extrêmement complexe et, avec tous les agents engagés dans la protection de l'enfance, nous veillons à être le plus juste et équitable possible, sachant que le climat est loin d'être serein de nos jours pour l'aide sociale à l'enfance à l'échelle nationale.

D'ailleurs, petite parenthèse, tout le monde connaît l'histoire des enfants déplacés de l'île de La Réunion. Cela commence en 1962 et se termine en 1984. Ce fut un épisode long et les temps de reconnaissance à l'échelle nationale n'ont été permis que très récemment, autour de certaines lois. J'ai été sollicitée par la rapporteure, la députée M^{me} LEBON, pour donner mon avis sur cette loi dite « de réparation ». Les services de la préfecture l'ont fait également.

M. LÉGER parlait de l'image de la Creuse, cela m'a permis de rappeler que, sur les 2 000 enfants déplacés de l'île de la Réunion vers la métropole, 200 environ ont été accueillis en Creuse. Cela m'a permis également de préciser que parler des « enfants dits de la Creuse » ne convenait pas et ne permettait pas probablement ce travail de réconciliation et d'apaisement souhaité par cette loi. Donc, le terme les « enfants dits de la Creuse » a été gommé du projet de loi, et j'en remercie les parlementaires. Il est bien question désormais des enfants déplacés de l'île de la Réunion vers la métropole.

Autre sujet dans cette loi, il était question de rendre le service de l'aide sociale à l'enfance responsable du déplacement de ces enfants. Voyez comme les choses s'interprètent aisément aujourd'hui ! J'ai rappelé que la compétence « accompagnement de l'enfance à protéger » date des lois de décentralisation de 1982. Vous comprenez, je pense, pourquoi je revenais sur la période de 1962 à 1984. J'ai donc demandé, et nous avons été entendus avec Départements de France, que soient gommés dans le projet de loi les mots « aide sociale à l'enfance » et qu'il soit rappelé qu'il s'agissait à l'époque des Directions départementales de l'action sanitaire et sociale, les fameuses DDASS.

Je voulais ouvrir cette petite parenthèse pour rappeler et insister sur les fragilités actuelles des acteurs de la protection de l'enfance, tout particulièrement celles des agents des Conseils départementaux, notamment ceux travaillant au sein du service de l'aide sociale à l'enfance. On leur doit le respect et la reconnaissance auxquels ils ont droit, plus encore que d'autres, tant ils vivent les difficultés au quotidien, et lorsque je dis « difficultés », le mot est faible.

Nous vous inviterons à retravailler tous ces sujets. Ils sont importants.

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Madame la Présidente, je réagis à votre propos concernant les enfants réunionnais. À cet égard, je vous renvoie à un travail universitaire que nous avons commandé lorsque nous étions aux commandes du Département, qui présente de manière la plus complète, la plus historique et objective possible ce qui s'est réellement passé, afin de sortir des polémiques et de la lutte d'influence entre les deux associations locales qui ont deux visions très différentes de ce moment de l'histoire. L'ouvrage que j'évoque, paru il y a une quinzaine d'années, est très intéressant.

L'expression « les Réunionnais de la Creuse » est extrêmement maladroite et n'est absolument pas conforme à l'histoire. La spécificité de la Creuse dans cette affaire est le rôle particulier de répartition de ces enfants sur l'ensemble des départements joué par la DDASS de la Creuse. C'est la raison pour laquelle les projecteurs ont été davantage porté sur la Creuse que sur d'autres Départements : le plan administratif de dispatching partait effectivement de la Creuse.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je vous remercie, cher collègue. Il importe, me semble-t-il, de rappeler, comme vous venez de le faire, que nous respectons notre histoire. Nous apporterons toutes les réparations nécessaires à ceux qui le souhaitent. Mais il était extrêmement dur, et réducteur, d'inscrire dans un texte de loi qu'il s'agissait « des enfants dits de la Creuse ». Je le répète sans aucunement nier ce qu'il s'est passé de pire... ni ce qu'il s'est passé de meilleur également puisque nous connaissons des enfants et des petits-enfants de ces jeunes de La Réunion accueillis en Creuse qui y sont restés, et qui sont heureux aujourd'hui de vivre dans notre département. Ils y ont fondé leur vie, leur famille. Cela est aussi un signe de reconnaissance, d'apaisement et de paix.

Monsieur LÉGER, vous aviez une quatrième question.

M. LÉGER. – Je tenais à préciser que nous ne polémiqons jamais sur l'enfance et la petite enfance. Nous en avons déjà discuté entre nous. Nous nous y refusons d'un point de vue moral. Aussi, lorsque nous posons des questions et faisons des remarques, soyez sûrs que c'est pour le bien des enfants. Nous pouvons avoir des divergences quant à l'interprétation des moyens accordés, mais nous nous refusons à polémiquer. Ce serait facile. On nous y pousse parfois, mais nous nous y refusons toujours.

Mon quatrième point portait sur les effectifs de la collectivité. Le rapport Égalité Hommes-Femmes que nous examinons et qui donne lieu à beaucoup de débats, ce qui est une bonne chose, affiche un effectif de 1 093 agents. À ce nombre, il convient de retrancher les personnels rattachés au Département, notamment les assistants familiaux, soit un effectif théorique de la collectivité de 904 agents. Or l'effectif budgété est de 859 agents. Tout le monde sait compter : la différence est de 45. Pourquoi cet écart ? Des postes sont-ils gelés ? Le nombre des postes budgétés sera-t-il en augmentation ? Bref, quelle sera votre politique relative aux ressources humaines concernant les effectifs du Département ?

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Vous avez raison de préciser cet aspect, mais il faut bien être conscient que les assistants familiaux sont des salariés du Conseil départemental. Ce ne sont pas des agents à part ou d'une autre catégorie. Leur nombre est précisé parce qu'il est important au regard des échanges que nous avons eus et que nous savons pouvoir compter sur eux pour accueillir dans de très bonnes conditions les enfants qui nous sont confiés.

Je pense qu'il y a confusion, monsieur LÉGER, mais nous repréciserons ce point, entre le tableau des effectifs et des emplois et l'organigramme, car il y a une différence entre le nombre d'agents en poste et le nombre d'équivalents temps plein (ETP). Il en va de même pour une intercommunalité : les postes budgétés reprennent les équivalents temps plein. Or nous avons des agents qui travaillent à temps partiel conformément à la loi, ou à temps partiel concédé à la demande des agents qui le souhaitent, en fonction de l'organisation des services.

L'écart résulte donc de la différence entre le nombre d'agents en place et le nombre d'ETP. Chaque année, nous devons budgéter financièrement le coût du nombre d'ETP. Il en est de même dans toutes les collectivités.

M. LÉGER. – Alors, combien y a-t-il d'ETP ?

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je n'ai pas le chiffre parce que je n'ai pas le tableau sous les yeux, mais c'est le nombre d'équivalents temps plein qui nous permet de calculer le compte 012, à savoir les salaires versés, les compléments de salaire, les charges, les avantages divers et variés, intégrant chaque année, dans les prévisions budgétaires, les évolutions que nous rappelions de grilles d'indices, les formations, les changements de grade, etc.

Ce n'est pas moi ni Thierry GAILLARD qui pilotons tout cela. Je tiens à remercier M^{me} la Directrice des ressources humaines et ses collaborateurs parce qu'avec plus de 1 000 agents, la tâche est complexe ; il faut donc très précis et dans la prospective. Mais, je le redis, il en est de même dans toutes les collectivités.

M. LÉGER. – Alors, combien y a-t-il de postes gelés ?

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Nous avons de moins en moins de postes gelés puisque, au cours de l'année 2025, nous avons procédé à la suppression et à la transformation d'un certain nombre de postes. Vous devez vous en souvenir.

Nous tâchons d'évoluer en fonction de l'évaluation des besoins, de la modernisation de la fonction publique et des services, de l'arrivée du numérique et du travail réalisé par les agents sur les procédures. Une collectivité de plus d'un millier d'agents vit et se transforme chaque jour, grâce aux indications, ateliers et réseaux qui se créent entre les agents.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – Il n'y a pas *a priori* de postes volontairement gelés. Nous avons des variations au gré des entrées, des sorties et des réorganisations. Nous le savons bien puisque, à chaque séance, nous vous présentons des transformations, des suppressions et créations de postes. *Grosso modo*, une dizaine de postes pourraient être considérés comme des postes de réserve, pourvus ou pas au gré des modifications d'organisation qui interviennent au fil de l'année, mais il n'existe pas de volonté de conserver un pool de postes gelés. Absolument pas.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M^{me} PÉNICAUD.

M^{me} PÉNICAUD. – Il s'agit d'une simple remarque relative au rapport Égalité Femmes-Hommes et à la rémunération. Je suis attristée de constater que, même si ce sont des fonctionnaires dont nous parlons, quelle que soit la catégorie, finalement, les femmes ont un revenu mensuel brut inférieur à celui des hommes. Cela s'explique sans doute par des carrières hachées. Sinon, comment expliquer ces différences dans chacune des catégories ? Cela ne tient pas à l'âge. Comment l'expliquez-vous : par le temps partiel ?

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – Cela tient essentiellement au temps partiel, en effet.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Cela ne concerne pas la fonction publique, mais l'emploi privé dans notre pays. Ce matin, les journalistes évoquaient la différenciation qui persiste entre la rémunération des hommes et des femmes à l'échelle nationale même si, fort heureusement, elle tend à se réduire.

Je pense que nous sommes nombreuses, et nombreux, à nous rejoindre sur cette inquiétude que je partage depuis très longtemps et qui renaît aujourd'hui à l'écoute de certains discours sur la démographie et la natalité et sur le raccourci, très vite fait, qui met les femmes à la maison. Je n'en dirai pas plus, mais vous voyez ce à quoi je fais référence.

Je dois avouer être extrêmement inquiète de constater que, souvent, peut-être de façon un peu moins marquée aujourd'hui, l'âge de départ à la retraite des femmes au sein de notre collectivité est plus tardif. Ce phénomène est général à l'échelle nationale : les femmes font valoir leurs droits à la retraite bien après les hommes, tout simplement, comme le disait M^{me} PÉNICAUD, parce qu'elles ont eu une carrière hachée, qu'elles n'ont pas leurs trimestres. Par conséquence, le montant de leur pension de retraite est très faible et comme, souvent, elles ne vivent plus avec leur conjoint, cela les engage à travailler plus longtemps.

Toutes ces questions sont préoccupantes, je l'avoue. Faisons attention aux discours qui seront tenus l'année prochaine ! Mais cela ne regarde que moi...

La parole est à M. GAILLARD.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – Ce qui explique aussi en partie les différences de rémunération entre les hommes et les femmes, c'est que, par exemple, les services techniques comptent essentiellement des hommes, dans les UTT, etc. Or les agents de ces services sont soumis à des astreintes qui entraînent des rémunérations supplémentaires, ce qui est normal. Lorsqu'on intègre ces suppléments dans les rémunérations moyennes, cela crée des différences. C'est un élément d'explication de ces différences de traitement.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Différences de rémunération, pas de traitement ! La collectivité traite tous ses agents de la même façon !

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – Je parlais de traitement au sens de rémunération.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Merci.

La parole est à M^{me} NICOUX.

M^{me} NICOUX. – Ma remarque portera sur l'accompagnement technique et financier à la création des prises d'eau en barrage hydroélectrique et leur protection. Je crois l'avoir déjà signalé. Ce qui est réalisé par le Syndicat des eaux creusoises est important. On peut toutefois regretter le manque de concertation avec les collectivités concernées et l'impact des prises d'eau sur les barrages et équipements réalisés par les communes qui sont propriétaires des terrains en bordure de barrage.

J'avais déjà fait cette remarque lors d'une réunion précédente et souligné le manque d'information des populations qui se trouveront concernées par l'impact de ces prises d'eau et de ces travaux.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – Deux gros projets sont portés par le Syndicat des eaux creusoises (SEC). L'un d'entre eux concerne une canalisation d'eau brute entre le barrage des Combes et la retenue de Besse. Je siège au comité syndical du SEC au titre du Département et, puisque vous aviez évoqué le sujet en Commission permanente, j'ai relayé votre remarque auprès des membres du comité afin qu'une communication supplémentaire intervienne. Je crois savoir également que nos services s'étaient rapprochés de M. le maire de FELLETIN à sa demande et que des échanges se sont tenus sur la question. Je continuerai de relayer votre demande, mais c'est bien le Syndicat des eaux creusoises qui porte ce projet, tout comme l'autre projet qui concerne un autre secteur du département.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Nous apportons de l'ingénierie et de l'accompagnement, mais sur ces questions, nous ne sommes pas décideurs. Il faut que la collectivité ou les citoyens concernés interrogent le gestionnaire, à savoir le Syndicat, et soient entendus. Mais ce syndicat n'est composé que d'élus qui représentent le territoire, je ne vois donc pas où est le problème. Normalement, il ne devrait pas y en avoir.

La parole est à M. MARSALÉIX.

M. MARSALÉIX. – Pour information, notre territoire sera doté d'un PLUi à compter de la semaine prochaine puisque son élaboration est achevée et que nous le voterons en conseil communautaire. C'est une bonne opération.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Très bien ! C'est un long travail qui n'est pas sans susciter quelques interrogations ou remarques de la part de citoyens avisés, n'est-ce pas, monsieur MARSALÉIX ? ... peut-être moins avisés qu'il y a quelques années !

Si plus personne ne souhaite s'exprimer, je vous invite à me donner acte de la communication de ces deux rapports (Adopté à l'unanimité.)

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Direction de l'Administration Générale*

RAPPORTEUR : M. Thierry GAILLARD

RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE - RAPPORT ÉGALITÉ FEMMES - HOMMES



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU le décret N°2015-761 du 24 Juin 2015 ;
VU le rapport CD2026-02/1/3 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

DÉCIDE,

De prendre acte de la présentation du Rapport de Développement Durable année 2025, incluant le bilan relatif à la politique des ressources humaines en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Ce rapport est joint en annexe de la présente délibération.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

Publié sur www.creuse.fr le 20/04/2026

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le



ID : 023-222309627-20260403-CD2026_0016-DE

CD - SOLIDARITÉS, FAMILLES, VIE COLLÉGIENNE ET ÉTUDIANTE, SPORTS

CRÉATION DE LA MAISON DÉPARTEMENTALE DE L'AUTONOMIE

RAPPORT N° CD2026-02/1/4 DOSSIER N° 7328

M^{me} Marie-Thérèse VIALLE, Vice-présidente en charge de l'Autonomie, rapporteur. – La Maison départementale de l'autonomie (MDA) est une évolution importante dans le domaine social pour nos usagers qui restent à domicile, que ce soient les personnes en situation d'handicap ou les personnes âgées. Ce projet avait été conçu par ma collègue M^{me} BUNLON, lors de la préparation du Schéma départemental de l'autonomie en 2022. Nous en arrivons à sa réalisation.

Un flyer vous a été remis sur table, qui résume les objectifs, les missions et présente l'organigramme de cette MDA.

Si vous en êtes d'accord, un document sera projeté pour présenter le projet.

(Il est procédé à la projection d'un PowerPoint.)

Pourquoi une Maison départementale de l'autonomie ?

Comme je l'indiquais, il s'agit d'une action qui avait été inscrite dans le Schéma départemental de l'autonomie, dont l'un des principaux objectifs était de construire le Service public départemental de l'autonomie (SPDA).

Les objectifs, que je développerai par la suite en vous présentant le rapport, sont les suivants : une organisation lisible pour les usagers et pour l'interne ; une intégration des services de la Direction des personnes en perte d'autonomie (DPPA) et de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) ; une proximité avec les usagers, garantie au moyen de nos UTAS ; des responsabilités identifiées dans l'animation territoriale et la coopération avec les partenaires ; une organisation facilitant le pilotage de la mise en œuvre du SPDA dont nous avons parlé ; et l'intégration progressive de l'intelligence artificielle pour améliorer le service rendu à l'utilisateur et l'efficacité collective.

L'organisation est axée sur trois missions : une mission stratégie et animation des politiques ; une mission pilotage et appui à l'organisation ; une mission accès aux prestations de l'autonomie.

L'organigramme repose sur une directrice générale, Amanda MICHÉ, assistée de trois directrices adjointes : M^{me} Corinne PASSAT pour le pilotage et l'appui à l'organisation ; une directrice pour la stratégie et l'animation des politiques d'autonomie ; et M^{me} Lydie XAVIER pour la coordination des prestations.

Les gains attendus pour les usagers : un interlocuteur unique pour la PCH, c'est-à-dire qu'un dossier sera suivi par la même personne depuis son dépôt jusqu'à la notification de l'aide ; la possibilité, grâce aux UTAS, de se faire accompagner au plus près de chez soi ; un accueil téléphonique unique pour les personnes en situation de handicap ou les personnes âgées, délivrant une information de premier niveau ; une adaptation de l'offre qui intègre encore davantage les situations complexes des usagers, afin d'éviter les ruptures de parcours ; et une organisation territoriale des travailleurs médico sociaux agile, pour offrir une réelle souplesse dans la réponse à la diversité des publics.

Avant de poursuivre par la présentation plus détaillée du rapport, je rappelle que nos agents ont été associés en amont à la construction de cette MDA par le biais d'ateliers et la polyvalence des agents s'est faite sur la base du volontariat, mais nous avons eu beaucoup de réponses favorables.

Nous en venons au rapport.

Comme je le disais précédemment, la Maison départementale de l'autonomie est une organisation réunissant les moyens de la Maison départementale des personnes handicapées et du Département, plus particulièrement de la DPPA, en matière d'accueil, d'information, de conseil, d'orientation et, le cas échéant, d'instruction des demandes, d'évaluation des besoins et d'élaboration des plans d'aide au profit des personnes âgées et des personnes handicapées.

La création de la Maison départementale de l'autonomie en Creuse, appelée « Creuse @autonomie », a déjà été définie dans le Schéma de l'autonomie 2022-2027. Les objectifs sont :

- de permettre aux usagers de repérer facilement les bons interlocuteurs ;
- de rapprocher les dispositifs d'information, d'accueil et d'évaluation de la situation des personnes âgées ou en situation de handicap avec une réponse en matière d'accueil territorialisé au plus près des usagers ;
- de renforcer le pilotage de la politique de l'autonomie en développant les liens et les partenariats avec les acteurs institutionnels ou associatifs du secteur.

Par ailleurs, il est difficile de ne pas associer cette Maison de l'autonomie avec le Service public Départemental de l'Autonomie (SPDA), qui est en cours de construction.

Ce SPDA aura pour missions :

- d'apporter la garantie d'un accueil, un accès à l'information, une orientation et une mise en relation avec le bon interlocuteur sans renvoi de guichet à guichet, comme cela se produit souvent aujourd'hui ;
- d'évaluer la situation et d'attribuer les prestations dans le respect des délais légaux ;
- d'apporter des solutions concrètes pour tous les usagers grâce à un appui et une coordination des professionnels du social, du médico-social et du sanitaire pour répondre aux besoins des personnes, même les plus complexes ;
- de réaliser des actions de prévention et d'aller vers les plus vulnérables.

La structuration « Creuse @autonomie » vise à positionner pleinement le Département au cœur du SPDA, dans un rôle d'assembler, de coordination des acteurs et de structuration d'une offre toujours plus ajustée aux besoins des Creusois et creusoises. Le SPDA n'est pas une nouvelle structure, mais un coordonnateur de toutes les structures existantes.

Quelle offre de service améliorée pour les usagers et pour les partenaires ?

Les principales avancées seront :

- un accueil téléphonique unifié PA/PH avec un numéro unique, une réponse plus lisible, plus claire, une bonne orientation, un renseignement de premier niveau ;
- la possibilité de se faire accompagner au plus près de chez soi pour compléter son dossier de demande à la MDPH ou dans l'UTAS la plus proche ;
- concernant la prestation de compensation du handicap (PCH), un interlocuteur unique depuis le dépôt du dossier à la MDPH jusqu'à la notification de l'aide par le Département ;
- concernant les évaluations à domicile, pour l'APA Domicile et la PCH, un réseau de travailleurs médico-sociaux Autonomie, avec une organisation territoriale agile et une souplesse dans la réponse à la diversité des publics – c'est à cet égard que j'évoquais la polyvalence des agents sur la base du volontariat ;
- une adaptation de l'offre intégrant encore et toujours les situations complexes des usagers en croisant les regards entre les équipes en charge de la tarification et les équipes en charge de l'évaluation des publics ;
- une organisation plus lisible pour le pilotage du Service public départemental de l'autonomie.

L'organisation cible se définit autour de trois missions :

- une mission « structuration de l'offre » : élaboration des schémas, préparation des instances, pilotage du SPDA, élaboration des CPOM avec les Établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS), lien avec la délégation de service public (DSP) Domotique ;
- une mission « pilotage et appui de l'organisation » : pilotage budget et Ressources Humaines, paiement, récupération et contrôle d'effectivité, organisation interne ;
- une mission « accès aux prestations autonomie » : accueil, information, orientation, instruction du droit, évaluation, suivi des usagers.

Creuse @autonomie intègre ainsi l'ensemble des services de la MDPH et du Département œuvrant en faveur des personnes âgées et handicapées au sein d'une organisation unifiée. La structuration de l'offre médico-sociale fait partie intégrante de l'organisation de la MDA à l'instar des huit autres MDA seulement existant en France. Nous serons donc la neuvième.

Pour formaliser cette évolution, il est nécessaire de supprimer la convention de moyens existant actuellement entre le GIP MDPH et le Conseil Départemental, et d'en adopter une nouvelle intégrant la Maison départementale de l'autonomie jointe en annexe du rapport.

Pour formaliser cette évolution, il est nécessaire supprimer la convention de moyens existant actuellement entre le GIP MDPH et le Conseil Départemental, et d'en adopter une nouvelle intégrant la Maison départementale de l'autonomie, qui est jointe en annexe du rapport.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Merci beaucoup. Ce fut un travail long et fastidieux, qui tendait – c'était notre volonté – à rassembler tous les partenaires, dont le Conseil départemental, bien évidemment, qui travaillent autour de l'accompagnement et de l'offre de services aux personnes en perte d'autonomie.

Dis ainsi, sur le papier, rassembler et travailler sur la polyvalence des acteurs qui évaluent et mettent en place les plans d'aide peut paraître une évidence dans un département comme la Creuse, mais cela a été le fruit d'une démarche volontaire et consensuelle qui, au regard des fragilités que nous avons pu noter ces dernières années, nous permet, grâce à la présence dans nos six Maisons du département, de garantir dès à présent à chaque Creusois une réactivité et une sensibilisation à l'évaluation et à la mise en place de plans d'aide, mais pas seulement, car mettre en place un plan d'aide intègre aussi toutes les questions de moyens.

À cet égard, je ne pense pas seulement à l'APA sur laquelle nous reviendrons par la suite, mais saviez-vous, par exemple, que l'heure APA a augmenté d'un euro l'année dernière et qu'elle augmente encore de 0,50 € cette année. Le Conseil départemental peut s'enorgueillir parce que, face à un engagement financier et des dépenses supplémentaires, nous répondons présents et suivons l'évolution des carrières et la valorisation des professions.

Au-delà, tous les établissements médico-sociaux opèrent déjà depuis quelques années un virage vers la désinstitutionnalisation. Marie-Thérèse VIALLE l'a évoqué et certains d'entre vous connaissent parfaitement ces sujets d'habitat inclusif, intergénérationnel et d'accueil familial... En fait, tout est extrêmement lié et complexe. Notre fil conducteur a été le parcours, le parcours possible, le parcours qui pourrait être proposé au regard de ce qui n'existe pas encore dans notre département, le parcours souhaité par les personnes en perte d'autonomie et par ceux qui les accompagnent, qu'ils soient leurs aidants naturels, familiaux ou autres. Je le dis souvent, mais ne les oublions jamais.

La matière était d'une grande complexité. Elle était fournie dans notre département, et l'engagement à mettre en place le Service public départemental de l'autonomie était très complexe, entre les SSIAD, les SAAD, les PASA et autres dispositifs ; de nombreuses décisions ont dû être prises. Ce projet nous a permis de nous engager avec tous les acteurs vers une offre nouvelle simplifiée d'accès aux droits et vers une offre de parcours pour les personnes en perte d'autonomie.

Je tiens vraiment à renouveler mes félicitations à la Vice-présidente, à la Directrice et à tous les services pour les ateliers, les temps de réflexion, les idées et leur évaluation – cela est-il possible ? – ainsi qu'à tous ceux qui nous ont accompagnés dans la démarche. Je sais que vous avez travaillé avec le Département de la Mayenne qui porte déjà une MDA, mais également avec bien d'autres acteurs. Bravo à tous pour ce qui paraît une évidence, mais qui était loin d'en être une lorsque vous êtes engagés dans la création de cette Maison départementale de l'autonomie !

M^{me} Marie-Thérèse VIALLE, Vice-présidente en charge de l'Autonomie, rapporteur. – Je remercie également les facilitateurs pour le rôle important qu'ils ont joué au cours des ateliers.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – En effet, madame VIALLE, mais tous ne le savent peut-être pas : parmi les nouveaux modes de faire au sein de la collectivité, nous disposons désormais d'un réseau de facilitateurs, créé en sollicitant des agents des services qui conduisent ces politiques publiques – en l'occurrence, celle de la perte d'autonomie – et dont la parole est riche d'expériences à partager sur ce qui pourrait évoluer, être renforcé ou ce qui n'a plus cours, etc.

Je salue au fond de la salle la facilitatrice en chef qui engage ses collègues mais aussi les élus dans des méthodes de réflexion qui nous permettent d'avancer. Nous ne calquons pas des modèles, et les transformations ne se décident pas du jour au lendemain ni de but en blanc. Bien au contraire, nous le faisons grâce à la vingtaine de facilitateurs qui, à l'échelle de la collectivité, ont accompagné les temps de réflexion sur la MDA, comme nous l'avons fait sur l'expérimentation d'un accompagnement plus soutenu du RSA et comme nous le ferons dans tout autre domaine. Nous vous l'indiquons dès à présent, madame : vous serez mobilisée dans le cadre du futur Schéma départemental de protection de l'enfance, et dans bien d'autres domaines. Comme M^{me} VIALLE, je vous remercie.

La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – Avons-nous un retour des MDA qui existent déjà ?

M^{me} Marie-Thérèse VIALLE, Vice-présidente en charge de l'Autonomie, rapporteur. – Madame MICHÉ, je vous laisse répondre puisque c'est vous qui vous êtes occupée du benchmark auprès de la Mayenne et de la Lozère.

M^{me} MICHÉ, Directrice de la Maison de l'autonomie. – Lorsque nous avons lancé avec M^{me} VIALLE le travail sur la construction de cette MDA, nous nous sommes inspirés d'autres exemples en France.

Nous avons donc rencontré les responsables de la MDA de la Mayenne, qui a été la première créée, la plus ancienne, dont le retour d'expérience de dix ans était intéressant. Nous avons également rencontré ceux de la MDA de la Lozère, territoire assez similaire à la Creuse. Cela nous intéressait de voir une organisation très rurale, avec une population diffuse. Nous avons également rencontré les responsables de la MDA de la Vendée puisque, au moment où nous lançons notre réflexion, ils étaient en pleine construction. Cela nous a permis de partager les modalités d'élaboration des ateliers et d'association des agents.

Nous avons donc analysé ces trois MDA, et nous nous sommes également appuyés sur les retours, puisqu'un bilan des MDA existantes a été effectué par la CNSA.

Autant de MDA, autant d'organisations différentes.

Une seule est labellisée par la CNSA, celle de la Mayenne, la première expérimentation. Sur la trentaine créées en France, huit seulement ont fait le choix d'intégrer la totalité des missions en leur sein, comme ce qui vous est proposé aujourd'hui. Un autre choix a été de mutualiser seulement les fonctions d'accueil, c'est-à-dire que l'usager, qu'il s'agisse d'une personne âgée ou d'une personne en situation de handicap, obtient une réponse au niveau de l'accueil, puis, les deux organisations – Direction des personnes en perte d'autonomie et MDPH – persistent, avec une séparation des usagers.

Donc, huit MDA seulement ont fait le choix d'une intégration totale, notamment en raison de la taille du département et des effets de seuil à gérer. Notre département compte une équipe de 59 agents – ce qui est conséquent – mais nous avons parfois besoin d'avoir des agents qui aient un temps de travail sur les personnes handicapées et un temps de travail sur les personnes âgées ; cette souplesse est nécessaire. C'est vraiment pour gérer les effets de seuil que le choix d'aller de manière aussi poussée sur l'ensemble des services intégrés dans la MDA a été fait.

Les retours d'expérience des accueils téléphoniques des autres territoires montrent une meilleure fluidité dans l'accompagnement lorsque les profils sont polyvalents entre personnes âgées et personnes handicapées, notamment pour les publics vieillissants. Selon les collègues, cette double lecture des fragilités se révèle particulièrement intéressante.

M^{me} Marie-Thérèse VIALLE, Vice-présidente en charge de l'Autonomie, rapporteur. – Je précise également que le Directeur de la MDA de la Mayenne s'était déplacé pour partager son expérience.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Ce fut un long travail mais, si vous l'approuvez, il portera ses fruits très prochainement.

Je vous propose d'approuver la création de la Maison départementale de l'autonomie. (Adopté à l'unanimité.)

Puisque vous l'avez adopté, il s'agit maintenant de :

- de résilier la convention de service datée du 2 janvier 2013 entre la MDPH et le Conseil départemental ;
- d'approuver les termes de la convention de moyens entre le GIP MDPH et le Conseil départemental, jointe en annexe au présent rapport, prenant effet à sa signature et pour une durée de 3 ans renouvelables ;
- de m'autoriser à signer ladite convention et tout document afférent. (Adopté à l'unanimité.)

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Personnes en Perte d'Autonomie*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Thérèse VIALLE

CREATION DE LA MAISON DEPARTEMENTALE DE L'AUTONOMIE



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L. 146-3 et suivants ;
VU la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
VU la convention constitutive du groupement d'intérêt public Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Creuse du 13 décembre 2005 et ses avenants ;
VU la précédente convention conclue le 2 janvier 2013 entre le Département de la Creuse et la MDPH, pour un an et renouvelée depuis par tacite reconduction et ses trois avenants ;*

*VU l'avis du conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie relatif à la création de la Maison Départementale de l'Autonomie de la Creuse en date du 15/12/2025 ;
VU l'avis de la Commission exécutive de la Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Creuse en date du 04/02/2026 ;
VU le rapport CD2026-02/3/4 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Solidarités, Familles, Vie collégienne et étudiante, Sports,*

DÉCIDE,

- d'approuver la création de la Maison Départementale de l'Autonomie : Creuse @utonomie ;
- de résilier la convention de service datée du 2 janvier 2013 entre la MDPH et le Conseil départemental ;
- d'approuver les termes de la convention de moyens entre le GIP MDPH et le Conseil départemental, jointe en annexe au présent rapport, prenant effet à sa signature et pour une durée de 3 ans renouvelables ;
- de m'autoriser à signer ladite convention et tout document afférent.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Pour l'ensemble des décisions

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

Publié sur www.creuse.fr le 20/04/2026

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le



ID : 023-222309627-20260403-CD2026_0016-DE

CD - MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

PERSONNEL DÉPARTEMENTAL ADAPTATION DES EMPLOIS

RAPPORT N° CD2026-02/1/5 DOSSIER N° 7290

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – Concernant le pôle Cohésion des territoires et la Direction des routes, au sein de la section exploitation du Parc départemental, l'emploi de chef(fe) d'équipe « chaussée » de catégorie B est vacant depuis le début janvier 2026, l'agent en poste ayant effectué une mobilité interne. Le contexte de travail permet de diminuer le nombre de chefs d'équipe. Après la suppression de l'emploi de chef d'équipe « signalisation », il est proposé de transformer celui de chef d'équipe « chaussée » de catégorie B, en créant un neuvième emploi d'agent(e) d'exploitation et d'entretien de la voirie, de catégorie C, dans le but de renforcer l'équipe « enduit ». Cette adaptation permettrait de renforcer l'équipe « enduits » pour assurer *a minima* le nombre d'agents nécessaires pour réaliser les travaux d'enduits superficiels d'usure, en garantissant onze emplois d'exécution au sein de la section d'exploitation.

L'emploi est ouvert aux agents de maîtrise et aux adjoints techniques territoriaux, tous grades.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Souhaitez-vous voter de façon globale ?...

M. LÉGER. – De façon globale, c'est bien.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – Je poursuis donc.

À la suite du regroupement des services culturels au sein d'une Direction des affaires culturelles, le repositionnement de certaines fonctions supports reste à réaliser pour prendre en compte une organisation plus robuste, en partageant des compétences administratives communes aux services au niveau de la direction.

À l'occasion du départ à la retraite de la secrétaire des Archives départementales, il est proposé de réaliser un premier niveau de mutualisation en faisant évoluer ce poste de secrétaire en assistant ou assistante de direction, ouvert aux cadres d'emploi de rédacteur territorial et d'adjoint administratif territorial, tous grades, et en rattachant ce poste à la Direction des affaires culturelles avec un partage de ses tâches entre la Direction et le service des archives. Il s'agit notamment de mutualiser les fonctions administratives – finances, courrier et délibérations notamment. Il est à noter que, physiquement, ce poste reste implanté où il était, c'est-à-dire aux archives.

Dans le cadre du renouvellement du Schéma départemental de développement de la lecture et de l'évolution de son projet de service, la Bibliothèque départementale souhaite mieux prendre en compte dans son organisation les enjeux de lecture publique en matière d'informatique documentaire et de numérique.

La Bibliothèque a renouvelé en 2023 son système intégré de gestion de bibliothèque en le mettant à niveau des dernières normes en matière bibliographique. Les bibliothèques du réseau départemental sont à présent toutes informatisées, sauf peut-être quelques-unes qui le seront dans les prochains mois. Elle alimente un portail documentaire et fournit des données bibliographiques à l'ensemble de ses bibliothèques. Elle envisage à terme la création d'un catalogue collectif mutualisé.

Pour assurer la qualité et la cohérence de la base de données bibliographiques, le contrôle continu du catalogue et des interfaces d'accès, il est proposé de faire évoluer le poste de référent du secteur musique, responsable d'un secteur géographique de catégorie C, vers un poste de responsable de la politique documentaire, de catégorie B, ouvert aux cadres d'emploi des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques, tous grades.

Ce poste devra également contribuer au développement d'une politique d'acquisition partagée et sera amené à apporter son expertise aux bibliothèques du réseau.

S'agissant du Pôle de cohésion sociale, nous revenons à la Maison départementale de l'autonomie.

Définie dans le Schéma de l'autonomie 2022-2027, elle fixe les objectifs suivants : permettre aux usagers de repérer facilement les bons interlocuteurs ; rapprocher tous les dispositifs d'information, d'accueil et d'évaluation de la situation des personnes âgées ou handicapées ; renforcer le pilotage de la politique de l'autonomie en développant les liens et les partenariats avec les acteurs institutionnels ou associatifs du secteur.

Par ailleurs, le Service public départemental de l'autonomie a pour missions socles d'apporter : la garantie d'un accueil et d'un accès à l'information ; une orientation et une mise en relation avec le bon interlocuteur sans renvoi de guichet à guichet ; l'évaluation de la situation et l'attribution des prestations dans le respect des délais légaux ; l'apport de solutions concrètes pour tous les usagers grâce à un appui et une coordination des professionnels du secteur social, médico-social et sanitaire afin de répondre aux besoins, y compris les plus complexes ; la réalisation d'actions de prévention afin d'aller vers les plus vulnérables.

La construction de la MDA permet d'être positionné, d'organiser au mieux et d'assurer le pilotage en 2026 du SPDA sur le territoire de la Creuse – et, donc, des agents de la DPPA, de la MDPH, ceux des UTAS, œuvrant pour les publics de personnes âgées ou de personnes en situation de handicap, ainsi que des managers de l'UTAS qui ont été associés à la démarche depuis mars 2025.

La MDA est organisée en trois blocs de missions lisibles : une sous-direction focalisée sur l'offre "stratégie et animation des politiques autonomie" ; une sous-direction focalisée sur les moyens "pilotage et appui à l'organisation" ; une sous-direction focalisée sur l'usager "accès aux prestations d'autonomie" et les services "prestations à domicile" et "autres prestations".

Cette organisation repose sur quatre postes de management définis comme suit : une directrice également en responsabilité de la sous-direction "stratégie et animation des politiques d'autonomie" ; une directrice adjointe en responsabilité de la sous-direction "pilotage et appui à l'organisation" ; une coordinatrice générale de la sous-direction "accès aux prestations d'autonomie" qui animera directement les services "prestations à domicile" et "autres prestations".

La nouvelle organisation implique à la fois des changements de rattachement hiérarchiques et fonctionnels, des évolutions de libellés de postes et des transformations de postes de travail, qui figurent dans le rapport. Elle devrait être mise en place à compter du 1^{er} avril 2026.

M^{me} PÉNICAUD, Secrétaire de séance. – Ayant quitté la séance, M. Philippe BAYOL a donné pouvoir à M^{me} Lucette CHÉNIER, M. Jean-Jacques LOZACH à M. Éric BODEAU et, en conséquence, M^{me} Marinette JOUANNETAUD à M^{me} Mary-Line GEOFFRE.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – Puisque nous examinons ce rapport concernant le personnel, je voudrais faire part d'une inquiétude que j'espère non fondée.

Il me semble savoir que le centre d'exploitation de GENTIOUX est fermé dans le ce sens il n'est plus qu'un point d'appui pour le centre de FELLETIN et que son personnel est rattaché à ce dernier. Depuis qu'il en est ainsi, des personnels du centre de FELLETIN se déplacent sur le secteur de GENTIOUX, mais l'on me dit, et peut-être me rassurerez-vous, que le personnel à FELLETIN n'étant pas suffisant, il est fait appel au personnel d'AUBUSSON pour monter à FELLETIN, voire jusqu'à GENTIOUX, le fameux secteur de FELLETIN, GENTIOUX « et Compagnie » évoqué ce matin.

Si, demain, le centre d'AUBUSSON ferme, comment fera-t-on quand la simple fermeture de GENTIOUX pose déjà des difficultés ? Quelle sera la gestion des ressources humaines pour que tout cela fonctionne au mieux et pour, finalement, vous permettre de me donner tort quand je vous exposais mes inquiétudes *a priori* il y a 6 mois, au sujet de la fermeture des centres d'exploitation et que je disais que je ne voyais pas comment faire mieux avec moins ?

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La fermeture du centre de GENTIOUX n'intervient qu'en dehors de la période hivernale ; or le DOVH se termine le 1^{er} avril. Ce n'est donc pas une question d'actualité.

Vous pointez exactement les difficultés et les risques que nous avons évoqués pour entrer dans la démarche qui nous a été proposée, à savoir que, dans les centres des routes, qu'avec un âge de départ en retraite des agents qui s'allonge, qui est plus tardif, – nous l'avons évoqué lors de l'examen du rapport Égalité Femmes-Hommes – le service des Ressources Humaines, qualité de vie au travail et prévention a noté qu'un nombre croissant d'agents font l'objet des mesures de restriction dans l'exercice de leurs missions techniques, comme ne pas lever le bras avec une tronçonneuse, etc. Je ne vais pas détailler l'ensemble des restrictions. Dans la mesure où nous gardons ces agents techniques soumis à des restrictions puisque ce sont des agents du service public, il faut réadapter leurs missions. C'est toute cette organisation que nous testons, notamment dans ce secteur particulier qu'est le secteur sud d'AUBUSSON-FELLETIN-GENTIOUX. Cela nécessite d'avoir une équipe plus nombreuse, plus étoffée, qui soit répartie en plusieurs équipes au regard des particularités des agents afin d'effectuer les différentes missions en fonction des restrictions des uns et des autres. Voilà ce qu'est l'adaptation du service et des organisations au service du public et assurer les missions qui sont les nôtres. Mais nous pourrions opter pour une autre solution : laisser les agents à temps plein qui ne peuvent certaines de leurs missions en raison de restrictions médicales dans un bureau à ne rien faire et embaucher des personnes supplémentaires pour effectuer le travail. Ce serait une possibilité, mais nous devons aussi le respect à nos agents et à nos équipes. Avec le service prévention au travail et qualité de vie, notre objectif est de garantir à chaque agent des missions au regard de ses compétences, voire de ses empêchements. N'est-ce pas, monsieur GAILLARD ?

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et Développement durable, rapporteur. – Tout d'abord, je suis extrêmement surpris par vos propos car, comme l'a souligné

M^{me} la Présidente, le centre de GENTIOUX existe encore puisque la viabilité hivernale ne s'achève que dans un mois. Pour l'instant donc, aucun changement n'a été opéré et je ne comprends pas votre propos.

Ensuite, je ne peux pas vous laisser dire « comment faire plus avec moins ». Avec moins de quoi ? Certes, l'organisation sera différente, concentrée sur le centre de FELLETIN pour des raisons qui ont largement été évoquées, mais il n'y a pas de réduction de moyens puisque nous conservons le même nombre d'agents et maintenons les mêmes missions. Mises à part des vues de l'esprit, je ne vois donc pas ce que nous ferions en moins,

M. LÉGER. – Quand on ferme des centres, on ferme des centres. Ce n'est pas une vue de l'esprit. On constatera la fermeture de centres.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et Développement durable, rapporteur. – Les mots ont un sens : on ferme des centres, certes, mais les agents qui étaient affectés à ces centres restent, si ce n'est que leur résidence administrative se situera ailleurs. C'est l'unique changement. Les missions sur les routes restent identiques, le nombre d'agents demeure le même. Donc, dites que l'on regroupe des centres, ce qui est exact, – mais ne dites pas que l'on fait moins. Il ne faut pas induire les gens en erreur.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Vous avez raison, monsieur GAILLARD, personne ne peut dire aujourd'hui que nous faisons moins. Pour l'instant, l'organisation n'a pas été changée. Donc, nous verrons par la suite. Comme nous le faisons pour toutes les politiques publiques que nous lançons, nous nous sommes engagés avec les agents et les responsables à évaluer ce qui fonctionne, ou pas, ce qui fonctionne mieux, ou pas, ce qui dysfonctionne, ou pas.

Là encore, ne confondez pas une organisation au service des missions et des questions bâtimementaires. Rappelez-moi, monsieur LÉGER, de quand date le transfert de la DDE au Département ? C'était en 2004, cela fait vingt-deux ans ! Depuis quand cette organisation existe dans notre département ? Ne faudrait-il rien modifier, comme si rien n'avait changé dans notre monde : l'état des routes, le dérèglement climatique, les moyens techniques pour entretenir les routes, etc. C'est un choix, certes ; il a suscité des débats entre les élus, au sein de la collectivité, au sein des services, et avec les organisations représentatives du personnel – et, derrière, se pose aussi la question des bâtiments dont l'état des lieux incite à s'interroger sur un entretien qui aurait peut-être dû, ou pu être pensé différemment au cours des dernières décennies.

Mais il n'est pas possible de dire que rien ne devrait changer parce que c'était ainsi auparavant. Nous sommes d'accord et nous avons souvent échangé sur ce point : tout évolue, en particulier le service au public.

M. LÉGER. – Tout évolue, la preuve en est que nous avons accepté sans difficulté la création de la Maison départementale de l'autonomie qui vient bouleverser l'organisation de nos services. Nous aurions pu nous y opposer pour de nombreuses raisons, y compris des mauvaises, mais nous ne le faisons pas.

En revanche, vous avez dit que vous feriez une évaluation de ces changements et de leurs implications. Dont acte ! Et, chiche, je vous propose même de la faire non pas qu'avec nous, les deux Conseillers départementaux, mais aussi avec les maires du canton. Ainsi, il y aura tout le spectre.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et Développement durable, rapporteur. – Les maires ?...

M. LÉGER. – Les maires peuvent constater au quotidien si la route est déneigée, si l'arbre a bien été coupé. Je vous propose la concertation la plus large pour savoir si la nouvelle organisation a fonctionné ou pas... Je ne suis pas convaincu, vous l'avez compris ; j'imagine mal comment le même service pourrait être assuré au plus loin de FELLETIN, de LA COURTINE ou de ROYÈRE-DE-VASSIVIÈRE, c'est-à-dire des centres qui vont demeurer.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Chiche ! Alors, je vais plus loin : pourrions-nous aussi nous permettre d'évaluer le service d'entretien des routes communales ? Vous le savez, parfois, pour aller d'une route départementale à une autre route départementale, il est plus aisé de passer par une route communale, la preuve en est que nous concluons depuis de nombreuses années des conventions avec les communes qui, elles aussi, mettent à disposition, contre rémunération, des moyens pour fluidifier l'organisation, en particulier lors des tempêtes, afin de débayer les arbres qui gênent la circulation ou pour le déneigement dont nous avons moins besoin ces dernières années, etc.

La question avait été posée sur le Canton d'Hélène PILAT et Guy MARSALEIX et je revois encore de quel maire il s'agissait. Je m'étais alors dit que jamais des élus du Conseil départemental n'oseraient aller dans une mairie pour invectiver et discuter avec les agents communaux en leur demandant si l'organisation proposée par le maire et le conseil municipal leur convenait.

J'entends votre propos mais, je le répète, vous êtes ici en tant que Conseillers départementaux, pas en tant que maires ou élus d'autres collectivités. Vous avez raison de vous interroger. Vous l'avez dit à maintes reprises et nous en avons aussi parlé lors d'une réunion qui s'est déroulée dans votre canton. Le sujet a également été évoqué sur les cantons de BONNAT et de BÉNÉVENT-GRAND-BOURG. L'important est de présenter la nouvelle organisation aux maires, qui sont des acteurs et des partenaires du Conseil départemental. Lorsque celle-ci sera actée, les Conseillers départementaux des cantons participeront à l'évaluation et feront remonter, comme vous le faites à juste titre et à raison, les particularités de leur canton.

Il n'y a pas si longtemps, monsieur LÉGER, vous me parliez d'une commune qui rencontrait un problème en raison d'un véhicule qui avait fait une sortie de route. Le maire a appelé les services du Département qui sont intervenus alors que, théoriquement, le Conseil départemental n'intervient pas pour des accidents sur des routes communales. Donc, j'entends et je comprends que tout changement suscite des craintes et des interrogations, mais notre vision est qu'il faut parfois mettre en place de nouvelles organisations – cela est même indispensable, à mon avis – sans pour autant mélanger amélioration du service et bouleversement.

Nous ne sommes pas dans un diktat des élus envers les services. Les responsables, du DGS aux DGA et aux directeurs de service, travaillent et échangent avec les agents sur toutes ces procédures de changement. Nous les écoutons, nous entendons leurs craintes et nous tâchons d'apporter des réponses, des outils et de nouveaux moyens pour que le service continue à être de qualité, ce qui n'est pas toujours le cas.

La parole est à M. MORANÇAIS.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Retour à l'emploi et du Logement. – Franchement, je trouve regrettable d'être ainsi réfractaire au changement. Nous n'allons pas refaire le débat, mais ce sujet n'est pas une lubie, il n'est pas tombé tout à coup, subitement, comme la misère sur le bas clergé. Il a étudié en profondeur avec les agents. Qui mieux que ceux qui travaillent dans les centres concernés ou sur l'ensemble des différents centres connaissent mieux ces problématiques et leurs contraintes ? Le sujet a été réfléchi entre le Directeur général des services, le DGA, l'ensemble des responsables d'UTT et des agents concernés. Cela a pris du temps, ce n'est pas arrivé de but en blanc.

Plusieurs aspects ont été étudiés, dont les aspects bâtimentaires, entre autres, le nombre de dépôts de sel qui ne sont pas abrités. Nous savons tous que si certains bâtiments sont en bon état, d'autres le sont moins. Il n'était pas si aberrant de procéder à cette évaluation. Pour preuve, le dossier n'a pas rencontré d'opposition lorsqu'il est passé en comité social territorial (CST) qui rassemble des représentants du personnel membres d'organisations syndicales qui ne sont pas là pour être complaisants à notre égard. Ils sont dans leur rôle, ne font pas de l'obstruction, nous travaillons ensemble, mais ils défendent l'intérêt des agents.

En revanche, il est vrai que nous nous sommes engagés auprès d'eux à réaliser cette évaluation parce que des ajustements s'avéreront certainement nécessaires. Pourquoi dès l'abord, alors que rien n'est encore mis en place, céder à des fantasmes et dire que cela ne fonctionne pas ?

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M^{me} PÉNICAUD.

M^{me} PÉNICAUD, Secrétaire de séance. – Je vous informe qu'excusée, M^{me} Renée NICOUX a quitté la salle et donné pouvoir à M. Jean-Luc LÉGER.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – Tout d'abord, le procès d'être réfractaire à tout changement n'est pas fondé. Je n'ai pas compté précisément mais, à mon avis, nous devons voter neuf sur dix – ce doit être à peu près la moyenne – des propositions que vous présentez en termes de réorganisation.

Ensuite, le changement n'est ni bon ni mauvais ; il n'est pas vertueux parce qu'il s'appelle le changement ; on en mesure l'opportunité à ses applications. Donc, nous verrons bien...

Puis, il est vrai que je n'ai pas le même ressenti concernant les maires. Leur avis ne me fait pas peur, ils sont au plus près du terrain, parfois à « portée de baffe », on l'entend dire à l'occasion de ces élections municipales. Leur avis peut nous être précieux. Il ne s'agit pas de faire valider une politique départementale par les maires, seulement de tenir compte de ce qu'ils peuvent nous en dire, et je pense qu'étant plus près du terrain, ils ont des choses intéressantes à partager.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Bien sûr !

Vous avez raison, les maires sont proches du terrain, ils voient et constatent ce qui se passe. Il s'agit précisément de tenir compte de ces éléments et d'essayer de tendre vers une amélioration du service au regard des contraintes réelles que vous connaissez. Vous vous êtes rendus au centre de GENTIOUX. Nous avons appris certaines choses. Nous n'allons pas laisser faire ni surtout laisser des agents de la collectivité en souffrance au travail. Nous tenons aussi compte de cet aspect de la situation. Je n'en dirai pas plus.

Monsieur MORANÇAIS, vous souhaitez intervenir ?...

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Retour à l'emploi et du Logement. – Au-delà du secteur géographique dont vous faites état, je voudrais saluer le travail de nos agents des centres d'exploitation comme de nos UTT, et insister sur la fluidité des échanges et des signalements faits par les maires à nos services en cas de problème sur les routes départementales. Cela arrive souvent et je constate, en tant que maire à l'instar de mes collègues du secteur, que nous bénéficions d'une réelle écoute et réactivité. C'est ainsi que cela doit se passer, car si nos agents ne peuvent pas être sur toutes les routes départementales, nous mesurons la réactivité et le partenariat qui existe entre les communes et le service des routes du Conseil départemental lorsqu'un problème est signalé. Je tenais à le souligner.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Oui, et les actions sont nombreuses, surtout avec le dérèglement climatique, les avis de tempête et les inondations. Les mesures de veille qualifiée sont d'ailleurs partagées : il y a quinze jours, les mercredi, jeudi et vendredi, de minuit à minuit, nous avons eu l'information précise des lieux d'intervention des équipes, le caractère de l'intervention, sur quelle route départementale, etc.

Vraiment, je voudrais vous rassurer et souligner le sérieux de cette organisation, grâce aussi aux nouvelles astreintes qui ont été mises en place, dont parlait Thierry GAILLARD et que vous avez validées l'année dernière. Cette nouvelle organisation, c'est tout un processus qui tient compte des trous qui existaient dans le filet opérationnel. C'est la raison pour laquelle les propositions ont été validées en CST parce qu'il ne s'agit pas de fermer pour mettre ailleurs. De très nombreux éléments ont été pris en compte et nous tâchons d'apporter des réponses pertinentes.

Nous examinons en début de séance les informations sur les marchés. Vous aurez pu noter que, depuis plusieurs mois, nous avons mis l'accent sur l'acquisition de nouveaux matériels. Cela entre dans le Plan pluriannuel d'investissement et sera précisé dans le DOB et le Budget 2026. Nous reviendrons sur l'expérimentation de la conduite à un en cas de conditions hivernales dégradées ; elle ne peut se faire que parce que nous acquerrons de nouveaux engins, de nouveaux matériels, depuis le matériel roulant jusqu'aux chargeuses de sel, etc. Je ne vais pas m'étendre sur le sujet, mais sachez que tout cela est aussi pris en compte.

Monsieur le DGA, monsieur le Directeur des routes, nous vous faisons confiance sur le travail mené sur ces sujets et je reviens à vos remarques de début de séance : peut-être était-ce un sujet sur lequel nous nous interrogeons à un moment, comme sur les procédures que nous proposaient certains cadres qui ne font plus aujourd'hui partie de la collectivité.

La parole est à M^{me} PÉNICAUD.

M^{me} PÉNICAUD. – Pour répondre à M. GAILLARD, notre rôle dans l'opposition vous donne sans doute l'impression que nous sommes contre tout changement et toute modification de systèmes qui perdurent depuis des années et ne semblent pas si mal fonctionner. Notre rôle, qui certes, n'est pas toujours enthousiasmant, est aussi de faire remonter les inquiétudes. Lorsque nous avons des inquiétudes, il faut bien vous en faire part, même si cela peut paraître négatif, et notre rôle est aussi de faire remonter les inquiétudes du personnel.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je suis tout à fait d'accord. J'ai passé quinze ans dans l'opposition. Effectivement, il est important de partager la vision que nous avons, chacun, de nos territoires d'élection, de nos cantons, et de ce qui s'y passe. Lorsque les inquiétudes sont là, faut-il faire des remarques ? Je pense que oui. C'est le

débat démocratique, et je trouve cela très bien.

La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – J'ai la nostalgie, bien entendu, du temps où nous étions dans la majorité, cela se comprend. En revanche, je n'ai aucune nostalgie sur le type d'opposition mené à l'époque. Reconnaissez que nous sommes plus dans la mesure, le respect, voire dans la proposition. Ma proposition de Plan climat air énergie territorial, dont chacun pense ce qu'il veut en est une illustration, tout cela pour dire que nous sommes aussi dans la proposition, et jamais dans l'invective. J'y pensais hier et me disais que si, parfois, nos propos peuvent dévier parce que nous sommes des êtres de passion et que, sans passion, ce n'est pas la peine d'être élu, de part et d'autre, lorsque notre parole dépasse notre pensée, généralement, dans l'heure qui suit, nous présentons nos excuses et reprenons le débat. Je pense que cela est à inscrire à notre actif. Certains, plus haut, feraient bien de s'inspirer de la façon dont nous menons nos débats dans cette enceinte. Nous ne crions pas tout le temps, l'attention est parfois variable mais il n'y a ni invective ni injure. Il ne faut pas déroger à nos idées ; c'est nous qui avons raison de nous comporter ainsi. Nous n'avons pas à courir derrière ceux qui crient plus fort que nous et, vous l'avez sans doute noté, dans votre camp comme dans le nôtre, ce sont généralement ceux qui crient le moins qui font le plus. C'est Léon BLUM qui a fait les congés payés, et non Jules GUESDE.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Pardon, mais comme les femmes ont toujours raison et tiennent toujours à avoir le dernier mot – en plus, quand elles sont présidente, c'est une catastrophe –, n'oublions pas la parité en 2015 ! Lorsque j'ai été élue la première fois, j'étais la seule femme sur ces bancs. L'assemblée ne comptait pas trente Conseillers départementaux, nous n'étions que vingt-sept, mais je pense que, nous, les femmes, sommes tenues à un grand respect envers ces messieurs, que nous appliquons quotidiennement.

Je vous taquine mais, fondamentalement, il y a eu des avants, il y aura des après, mais, depuis onze ans, je crois que nous tenons ces assemblées dans le plus grand respect, et j'en suis heureuse... Et si tel n'était pas le cas, je vous promets de vous rappeler à l'ordre !

La parole est à M. BODEAU.

M. BODEAU. – Pour revenir à votre remarque sur la parité qui a amené de la sérénité, il faut reconnaître que je connais quelques femmes engagées en politique qui ont un peu plus que du « peps ». Je ne citerai personne, mais il suffit de regarder du côté de SAINT-CHRISTOPHE !

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Si plus personne ne souhaite s'exprimer, je vous invite :

- à adopter l'ensemble des propositions présentées, relatives à la transformation de postes (modification/suppression/création) au sein des services du Conseil départemental de la Creuse.

Les propositions portent notamment sur :

- la modification du tableau des emplois de la collectivité ;
 - la modification du tableau des effectifs de la collectivité ;
 - la modification de l'organigramme de la collectivité.
- à inscrire les crédits nécessaires au budget. (Adopté à l'unanimité.)

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Direction Générale des Services/Direction des Ressources Humaines*

RAPPORTEUR : M. Thierry GAILLARD

PERSONNEL DÉPARTEMENTAL : ADAPTATION DES EMPLOIS



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU l'avis du Comité Social Territorial des 12 janvier 2026 et 21 janvier 2026 ; VU les articles L313-1 et suivants, L542-1 et suivants du Code Général de la Fonction Publique ;
VU le rapport CD2026-02/1/5 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

DÉCIDE,

- d'adopter l'ensemble des propositions présentées, relatives à la suppression/création de postes (transformation) au sein des services du Conseil départemental de la Creuse.
- Les propositions - qui ont été préalablement soumises pour avis au CST des 12/01/2026 et 21/01/2026 - portent notamment sur :
- la modification du tableau des emplois de la collectivité ;
 - la modification du tableau des effectifs de la collectivité ;
 - la modification de l'organigramme de la collectivité.
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

RAPPEL DES PROPOSITIONS : transformation, suppression et création d'emplois

A- Impact des propositions sur le tableau des emplois de la collectivité

1 - Pôle Cohésion des Territoires

a) Direction des Routes

Libellé de l'emploi actuel (poste supprimé)	Proposition : Evolution de l'emploi actuel
	Nouvel emploi (poste créé)
Pôle Cohésion des Territoires Direction des Routes Parc Départemental - Section exploitation	Pôle Cohésion des Territoires Direction des Routes Parc Départemental - Section exploitation
Libellé de l'emploi :	Libellé de l'emploi :

<p>PT01_00471 - Chef(fe) d'équipe "chaussées" - exploitation</p> <p>-----</p> <p>PB01_00471 à temps plein</p> <p>Catégorie B</p> <p>CE : Techniciens territoriaux – tous grades ou à défaut contractuel</p>	<p>PT01_00471 - Agent(e) d'exploitation et d'entretien de la voirie</p> <p>-----</p> <p>PB01_00471 à temps plein</p> <p>Catégorie C</p> <p>CE : Agents de maîtrise territoriaux – tous grades Adjoints techniques territoriaux – tous grades ou à défaut contractuel</p>
---	--

b) Direction des Affaires Culturelles

Libellé de l'emploi actuel (poste supprimé)	Proposition : Evolution de l'emploi actuel Nouvel emploi (poste créé)
<p>Pôle Cohésion des Territoires Direction des Affaires Culturelles Archives Départementales</p> <p>Libellé de l'emploi : PT01_00498 - Secrétaire</p> <p>-----</p> <p>PB01_00498 à temps plein</p> <p>Catégorie C</p> <p>CE : Adjoints administratifs territoriaux – tous grades ou à défaut contractuel</p>	<p>Pôle Cohésion des Territoires Direction des Affaires Culturelles</p> <p>Libellé de l'emploi : PT01_00498 – Assistant(e) de direction</p> <p>-----</p> <p>PB01_00498 à temps plein</p> <p>Catégorie B ou C</p> <p>CE : Rédacteurs territoriaux – tous grades Adjoints administratifs territoriaux – tous grades ou à défaut contractuel</p>

Libellé de l'emploi actuel (poste supprimé)	Proposition : Evolution de l'emploi actuel Nouvel emploi (poste créé)
<p>Pôle Cohésion des Territoires Direction des Affaires Culturelles Direction de la Lecture Publique Service bibliothéconomique</p> <p>Libellé de l'emploi : PT01_00528 - Référent(e) du secteur musique, responsable d'un secteur géographique</p> <p>-----</p> <p>PB01_00528 à temps plein</p> <p>Catégorie C</p> <p>CE : Adjoints du patrimoine territoriaux – tous grades ou à défaut contractuel</p>	<p>Pôle Cohésion des Territoires Direction des Affaires Culturelles Direction de la Lecture Publique Service bibliothéconomique</p> <p>Libellé de l'emploi : PT01_00528 – Responsable de la politique documentaire, responsable d'un secteur géographique</p> <p>-----</p> <p>PB01_00528 à temps plein</p> <p>Catégorie B</p> <p>CE : Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques – tous grades ou à défaut contractuel</p>

3 – Pôle Cohésion Sociale

a) Maison Départementale de l'Autonomie (MDA)

La création de la Maison Départementale de l'Autonomie s'organise en trois blocs de missions, pilotés par un(e) directeur(ice) (PT01_00784) :

- Une sous-direction focalisée sur l'offre "stratégie et animation des politiques autonomie" : les emplois rattachés à cette sous-direction seront placés sous l'autorité hiérarchique du (de la) Directeur(ice) adjoint(e) de la MDA (PT01_00781) ;
- Une sous-direction focalisée sur les moyens "pilotage et appui à l'organisation" : les emplois rattachés à cette sous-direction seront placés sous l'autorité hiérarchique du (de la) Directeur(ice) adjoint(e) de la MDA (PT01_00781) ;
- Une sous-direction focalisée sur l'utilisateur "accès aux prestations d'autonomie" et les services "prestations à domicile" et "autres prestations" : les emplois rattachés à cette sous-direction et dans ces services seront placés sous l'autorité hiérarchique du (de la) Chef(fe) de service et du (de la) Coordinateur(ice) général(e).

Pour la sous-direction "stratégie et animation des politiques autonomie" il est proposé :

- de mettre en réserve les supports budgétaires utilisés pour les postes de travail de la cellule domotique : PB01_00787 - PB01_00788 et le PB01_00786 à compter du 01/07/2026.
- de rattacher hiérarchiquement à cette sous-direction les postes de travail suivants : chargé(e) de mission modernisation de l'aide à domicile et référent SPDA (PT01-01020) ; chargé(e) de mission conférence des financeurs et relations avec la justice (PT01-00779) ; chargé(e) de mission structuration de l'offre alternative d'hébergement et référent(e) habitat inclusif (PT 01-00790) ; l'assistant(e) chargé(e) de la tarification et du contrôle des ESMS (PT01-00865) ; assistant(e) chargé(e) de la tarification et du contrôle des ESMS (PT01-00868) ; l'assistant(e) administratif(ve) chargé(e) de la gestion des ESMS et des aides financières (PT01-00857)

Pour la sous-direction "pilotage et appui à l'organisation" il est proposé :

- d'harmoniser les libellés de postes de travail de la cellule effectivité : les postes PT01_00795 et PT01_00799 porteront le libellé "Agent(e) chargé(e) du contrôle d'effectivité du versement des prestations personnes en perte d'autonomie".
- de transformer les postes d'agents chargés de l'instruction des demandes de prestations pour personnes âgées et handicapées (PT01_00791 et PT01_00793) et le poste d'assistant(e) administratif(ve) chargé(e) de la récupération de l'aide sociale (PT01-00797) en poste "agent(e) chargé(e) de l'instruction et de la récupération de l'aide sociale à l'hébergement pour personnes âgées et handicapées", de les rattacher à la sous-direction "pilotage et appui à l'organisation" - cellule aide sociale. Il est proposé d'ouvrir ces trois postes en catégorie B et/ou C - Rédacteurs territoriaux ou Adjointes administratifs – tous grades.
- de rattacher à cette sous-direction les postes de travail suivants : agent(e) chargé(e) du secrétariat (PT01_00789), précédemment chargé(e) du secrétariat DPPA ; assistant(e) de direction (PT01_00840), précédemment assistant(e) de direction à la MDPH ; chargé(e) de projet utilisateur (PT01_00841), précédemment CPU à la MDPH et de modifier la fiche de poste et, au sein d'une cellule comptabilité, les trois postes de travail de chargé(e) de la comptabilité (PT01_00800, PT01_00794 et PT01_00801).

Pour la sous-direction "accès aux prestations autonomie" il est proposé :

- de rattacher au service "prestations à domicile" géré par un(e) chef(fe) de service ((PT01_00780) :
- hiérarchiquement à ce service et fonctionnellement aux UTAS, les postes de travail de travailleurs médico-sociaux autonomie (PT01_00812, PT01_00811, PT01_01013, PT01_00867, PT01_00814, PT01_00819, PT01_00817, PT01_00816, PT01_00808, PT01_00807, PT01_00804, PT01_00805, PT01_00803, PT01_01042, PT01_00806, PT01_00818, PT01_00815 et PT01_00943)
- fonctionnellement à ce service et hiérarchiquement aux UTAS, les postes de travail des agents majoritairement en charge de l'instruction de l'APA Domicile et de l'accueil PA/PH (PT01_00876, PT01_00941, PT01_00885, PT01-00905, PT01_00895 et PT01_00915)

- hiérarchiquement à ce service, le poste de travail de médecin conseil (PT01_00783) et d'ergothérapeute (PT01_00843).
- de rattacher au service "autres prestations" dirigé directement par un(e) coordinateur(e) général(e) (PT01_00845) :
- les postes de travail des agents en charge de l'évaluation des prestations Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées-CDAPH (hors PCH) : (PT01_00850, PT01_00846 et PT01_00849).

Deux agents "référents insertion de scolarité" sont mis à disposition du GIP MDPH par l'Education Nationale et sont attachés à ce service ;

- le poste de travail de référent(e) administratif(ve) de Réponse Accompagnée Pour Tous (PT01_00842)
- les postes de travail des agents en charge de l'instruction des droits CDAPH (assistant de gestion administratif chargé de l'instruction des demandes – PT01_00855, PT01_00853, PT01_00854, PT01_00852 ainsi qu'un poste d'agent administratif mis à disposition pour l'Etat) et de modifier leurs fiches de poste pour intégrer l'instruction de la PCH jusqu'à la notification du Département
- de transformer le poste de travail PT01_00796 "agent(e) chargé(e) du contrôle d'effectivité" en poste "d'assistant(e) de gestion administrative chargé(e) de l'instruction des demandes" et de le rattacher hiérarchiquement au service "autres prestations"
- les postes de travail d'agent(e) d'accueil MDPH (PT01_00851 et PT01_00844) et de transformer leurs fiches de poste sur un accueil PA/PH
- de transformer le poste de travail de médecin en infirmier(ère) (PT01_00848) et de le rattacher à ce service
- de transformer l'intitulé du poste PT01_00849 "référent(e) insertion professionnelle" en "référent(e) socio-professionnelle situations complexes"
- de transformer l'intitulé du poste PT01_00846 "référent(e) insertion professionnelle" en "référent(e) socio-professionnel adultes"
- de transformer l'intitulé du poste PT01_00850 en ajoutant la mention "référent(e) autonomie".

B - Impact des propositions sur le tableau des effectifs de la collectivité

Il conviendra de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité au fur et à mesure des recrutements et des prises de fonction.

Le tableau des effectifs au 22/01/2026 est joint à la présente délibération.

C – Impact des propositions sur l'organigramme de la collectivité

Les organigrammes impactés par ces transformations de postes seront mis à jour au fur et à mesure des recrutements et des prises de fonctions.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Pour l'ensemble des décisions

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

**RECRUTEMENT D'UN(E) CHEF(FE) DE PROJET FONCTIONNEL
EN CHARGE D'APPLICATIONS INFORMATIQUES**

**RAPPORT N° CD2026-02/1/6
DOSSIER N° 7327**

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – Afin d'assurer le suivi des applications informatiques du Pôle cohésion sociale (PCS), il est nécessaire de disposer d'une ressource spécifique pour le paramétrage des applications du PCS et la gestion des droits d'accès à ces applications.

Par ailleurs, les agents et l'encadrement ont besoin d'un accompagnement technique et de formations pour l'utilisation et l'analyse de leurs besoins logiciels.

En lien avec la DSI, cette ressource pourra assurer la veille liée à son domaine d'intervention et participera au maintien opérationnel des applications. Compte tenu du niveau des compétences attendues, un recrutement sur le niveau de catégorie A est justifié. Il est proposé d'opérer un recrutement par contrat à durée indéterminée qui sera rémunéré par référence au cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Personne n'a de question ou de remarque ?... Je pense que tout le monde mesure l'importance et le sens de cet enjeu de taille.

Il vous est donc proposé de valider ce recrutement. (Adopté à l'unanimité.)

Publié sur www.creuse.fr le 20/04/2026

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le



ID : 023-222309627-20260403-CD2026_0016-DE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Direction des Ressources Humaines*

RAPPORTEUR : M. Thierry GAILLARD

**RECRUTEMENT D'UN(E) CHEF(FE) DE PROJET FONCTIONNEL EN CHARGE
D'APPLICATIONS INFORMATIQUES**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,

VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, relatif aux agents contractuels de la Fonction publique territoriale ;

VU la délibération de l'Assemblée Départementale en date du 4 avril 2025 relative aux tableaux des emplois budgétaires et des effectifs de la collectivité ;

VU le rapport CD2026-02/1/6 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,

DÉCIDE,

De procéder au recrutement d'un(e) chef(fe) de projet fonctionnel en charge des applications informatiques dans le cadre des articles L332-8 2° et L332-12 du Code Général de la Fonction Publique, étant entendu que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'année courante.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

PROCÉDURE D'ASTREINTE RELATIVE À LA PROTECTION DE L'ENFANCE MODIFICATION DU RÈGLEMENT

RAPPORT N° CD2026-02/1/7 DOSSIER N° 7327

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Ressources humaines et du Développement durable, rapporteur. – La procédure d'astreinte relative à la protection de l'enfance actuellement en vigueur a été adoptée par le Conseil départemental le 7 février 2020. Elle répond à une obligation juridique qui est faite au Département d'assurer la protection des mineurs 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Les agents désignés pour participer à l'astreinte relative à la protection de l'enfance peuvent être amenés à traiter sur la période dévolue à l'astreinte – à savoir, de 17 heures 30 à 8 heures 30 les jours ouvrés et 24 heures sur 24 les jours fériés et les week-ends – un nombre limité d'actes dont le traitement répond à une urgence qui ne saurait attendre l'ouverture du service de l'ASE. Il s'agit notamment de l'exécution d'ordonnances provisoires de placement.

La procédure actuellement en vigueur prévoit une intervention en astreinte qui est limitée aux cadres de la Direction Enfance, famille, jeunesse (DEFJ) et de l'ASE, c'est-à-dire au maximum six personnes, Directrice Enfance, famille, jeunesse, chef de service ASE, responsable SPAP, responsable SAF, responsable réseau assistants familiaux et responsable ODPE, ce qui représente en moyenne huit semaines d'astreinte par personne.

Certains de ces postes ayant été vacants dans la durée, la DEFJ a été amenée à repenser le fonctionnement de l'astreinte en s'inspirant de certaines pratiques qui sont mises en œuvre dans d'autres Départements. Une expérimentation a donc été conduite à partir du mois d'octobre 2025, avec l'ouverture de l'astreinte, sur la base du volontariat, à des profils non-cadres de l'ASE qui ont une expérience solide dans la protection de l'enfance. Les agents volontaires ont bénéficié d'une réunion d'information, de la présentation du kit d'astreinte – qui comprend les fiches de procédure et les documents types –, d'un accès nécessaire aux informations mobilisables en cas d'astreinte, et d'une doublure téléphonique par un cadre durant leur première astreinte.

Au regard du bilan positif de cette expérimentation, il est proposé d'actualiser le règlement des astreintes relatives à la protection de l'enfance, en maintenant l'astreinte obligatoire pour les cadres de l'ASE, mais en ouvrant la possibilité, sur la base du volontariat, à d'autres agents de la collectivité, de catégorie A ou B, ayant une expérience avérée dans la protection de l'enfance – travailleur social, éducateur spécialisé, psychologue... – de rejoindre ce pool d'astreinte pour l'étoffer et assurer au mieux l'organisation de ces astreintes.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Merci pour ces propositions d'évolution, au regard des contraintes et des fragilités qui existent dans un petit département tel que le nôtre, une petite collectivité comparée à d'autres.

La parole est à M^{me} PÉNICAUD.

M^{me} PÉNICAUD. – Je m'interroge sur la question de la responsabilité parce que, dans un service, ce sont plutôt les cadres qui portent la responsabilité des actions ou des décisions prises dans l'urgence, en cas de réel danger. Un agent peut-il porter cette responsabilité ? Je pose la question, ne connaissant pas suffisamment le secteur pour y répondre.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Nous allons demander à M^{me} CHARNAY, mais il est bien précisé dans le rapport qu'il y a un accompagnement en cas de besoin et, donc, une astreinte joignable. C'est là, en effet, un aspect important.

M^{me} CHARNAY, Directrice de l'Enfance, de la famille et de la jeunesse. – Les décisions à prendre sur le temps de l'astreinte sont très limitées à des cas qui sont presque toujours les mêmes et, donc, très encadrés par le droit. Bien souvent, s'il s'agit d'un placement en urgence diligenté par le procureur, la marge de manœuvre est très réduite, que l'astreinte soit assurée ou non par un cadre. Finalement, au moment de l'astreinte, la question de la responsabilité est partagée avec d'autres institutions.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Si plus personne ne souhaite s'exprimer, il est proposé d'approuver la mise à jour de cette nouvelle procédure d'astreinte relative à la protection de l'enfance. (*Adopté à l'unanimité.*)

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Dans la mesure où il est déjà onze heures quarante-cinq, si nous poursuivons l'ordre du jour, nous engagerions le débat d'orientations budgétaires et risquerions d'être limités dans nos échanges. Aussi, pour une meilleure organisation des débats, je vous propose de reporter le DOB après la pause méridienne et de poursuivre l'ordre du jour par l'examen des rapports de la troisième commission – Solidarités, Familles, Vie collégienne et étudiante, et Sports. Cela vous convient-il ? (*Assentiment général.*)

Publié sur www.creuse.fr le 20/04/2026

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le



ID : 023-222309627-20260403-CD2026_0016-DE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Direction des Ressources Humaines*

RAPPORTEUR : M. Thierry GAILLARD

**PROCÉDURE D'ASTREINTE RELATIVE A LA PROTECTION DE L'ENFANCE -
MODIFICATION DU RÈGLEMENT**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU le Code général de la fonction publique ;
VU le Décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;
VU le Décret n° 2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la fonction publique territoriale ;
VU l'Arrêté ministériel en date du 3 novembre 2015 fixant les taux des indemnités et les modalités de compensation des astreintes et des interventions des personnels affectés au Ministère de l'Intérieur ;
VU la délibération n° CD2020-02/1/15 du Conseil départemental en date du 7 février 2020 adoptant la procédure d'astreinte relative à la protection de l'enfance ;
VU l'avis favorable du Comité Social Territorial du 12 janvier 2026 ;
VU le rapport CD2026-02/1/7 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

DÉCIDE,

d'approuver la mise à jour de la procédure d'astreinte relative à la protection de l'enfance, tel que présenté dans le règlement actualisé, annexé à la présente délibération et d'en autoriser l'application à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

Publié sur www.creuse.fr le 20/04/2026

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le



ID : 023-222309627-20260403-CD2026_0016-DE

CD - SOLIDARITÉS, FAMILLES, VIE COLLÉGIENNE ET ÉTUDIANTE, SPORTS

**GIP CREUSE HABITAT
ACTUALISATION DES REPRÉSENTANTS DU DÉPARTEMENT**

**RAPPORT N° CD2025-07/3/11
DOSSIER N° 7351**

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La liste des représentants au sein du GIP Creuse Habitat devant être actualisée, nous voulions proposer à M^{me} Lucette CHÉNIER, Conseillère départementale du canton de SAINT-VAURY, d'être, si elle l'accepte, la représentante du Conseil départemental au sein de ce GIP. (M^{me} Lucette CHÉNIER acquiesce.)

Je mets aux voix cette proposition. (Adoptée à l'unanimité.)

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Direction de l'Administration Générale*

RAPPORTEUR : Mme Valérie SIMONET
En l'absence de M. Patrice MORANCAIS

GIP CREUSE HABITAT - ACTUALISATION DES REPRÉSENTANTS DU DÉPARTEMENT



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU la délibération n° CP2021-09/1/5 du Conseil départemental désignant deux représentants supplémentaires du Département au sein du GIP Creuse Habitat ;
VU le rapport CD2026-02/3/11 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Solidarités, Familles, Vie collégienne et étudiante, Sports,*

DÉCIDE,

de désigner Mme Lucette Chénier, en tant que représentante du Département, afin de siéger au sein de l'Assemblée générale du GIP Creuse Habitat.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

PROGRAMMATION HABITAT INCLUSIF 2026 ÉVOLUTION DES PROJETS "LES TOITS DE L'HORIZON"

RAPPORT N° CD2026-02/3/12 DOSSIER N°7316

M^{me} Marie-Thérèse VIALLE, Vice-présidente en charge de l'Autonomie, rapporteur. – À la fin de l'année 2022, le Département a lancé un Appel à manifestation d'intérêt (AMI) afin d'établir la programmation d'habitat inclusif à l'échelle départementale.

Le programme que nous avons bâti a été modifié en 2025. Il concernait six projets, définis pour un total de 43 bénéficiaires potentiels, avec, pour chacun, une convention initiale signée en 2022 et un financement à hauteur de 80 % de la CNSA et de 20 % du Conseil départemental. Pour rappel, le Département n'intervient que sur l'aide à la vie partagée (AVP), c'est-à-dire l'aide à l'animation de cet habitat inclusif.

En 2025, l'ADAPEI 23 avait présenté deux projets, réalisés depuis. À AUBUSSON, il s'agissait d'un parc privé en centre de ville pouvant accueillir jusqu'à dix personnes et, à GUÉRET, d'un parc privé accueillant jusqu'à huit personnes en situation de handicap.

Pour l'APAJH 23, il s'agissait d'une résidence sur la commune de GUÉRET pouvant accueillir jusqu'à huit personnes.

Trois projets étaient portés par Les Toits de l'Horizon : à AUBUSSON, l'Auberge bleue pour sept bénéficiaires ; à FELLETTIN, un éco-habitat intergénérationnel pour dix bénéficiaires ; à JARNAGES, un habitat intergénérationnel pour six bénéficiaires.

Le projet de FELLETTIN n'a pas pu se réaliser dans sa totalité. C'est la raison pour laquelle Les Toits de l'Horizon nous ont récemment fait part de leur souhait d'ajuster leurs projets en élargissant leur champ d'implantation géographique et en intégrant l'ancienne MAFPA, propriété de Creusalis, à SAINT-MARC-À-LOUBAUD.

Finalement, pour Les Toits de l'Horizon, ce seront quatre bénéficiaires à AUBUSSON, trois à FELLETTIN, six à JARNAGES et quatre places d'AVP à SAINT-MARC-À-LOUBAUD.

Cette ancienne maison d'accueil familial n'avait plus d'occupants depuis plusieurs années et, dans le cadre d'une convention avec le centre hospitalier de BOURGANEUF, lui payait un loyer à Creusalis. Cette offre est donc la bienvenue et cette maison va être occupée et revivre.

La modification de ces projets constitue une réponse à la carence d'habitat inclusif au sein du territoire et contribue à mieux équilibrer l'offre.

Le Département interviendra dans le cadre de ses compétences dans le domaine social au titre de l'aide à la vie partagée. La programmation 2026 vous est donnée en annexe.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Là encore, le Département répare, trouve des solutions nouvelles pour remédier à des solutions inopérantes. Dans ce domaine, je peux citer SAINT-MARC-À-LOUBAUD, SAINT-PARDOUX-MORTEROLLES, sans oublier l'EHPAD de LA COURTINE, monsieur SAUTY, sur lequel nous attendons de connaître la proposition de l'hôpital d'AUBUSSON. Je pourrais évoquer également la maison Traces de Pas à LA SOUTERRAINE.

Chacun peut développer des projets, trouver des solutions, définir des orientations et faire des propositions. Puis, comme nous l'avons rappelé ce matin à maintes reprises, vient le temps de l'évaluation et, après, il faut parfois trouver de nouvelles solutions et, souvent, les financer. Nous avons là un bel exemple de solution pour répondre à une organisation qui ne fonctionnait pas. L'essentiel est que nous agissions la proposition d'un porteur de projet, les Toits de l'Horizon, pertinent dans ses actions, qui s'est intéressé à la maison familiale située à SAINT-MARC-À-LOUBAUD, dans le sud du département, et qui propose une organisation permettant d'accueillir quatre personnes en perte d'autonomie.

La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – Il se trouve que je connais SAINT-MARC-À-LOUBAUD. La décision prise est la bienvenue ; elle fera plaisir au maire actuel et, sans doute, le prochain maire en sera très heureux également... (*Sourires.*) mais nous allons respecter le verdict des urnes et attendrons le résultat du 15 mars au soir.

Plus sérieusement, je suis très satisfait que nous ayons trouvé une solution avec Les Toits de l'Horizon, qui a déjà fait la preuve de son sérieux et d'une saine gestion avec les deux maisons qu'il a déjà ouvertes, qu'il cogère avec le Département, validées par la CNSA. Je veux remercier tout le monde : Creusalis, les acteurs du Département et tous les partenaires dans cette opération, sans oublier M^{me} la Sous-préfète d'AUBUSSON qui a joué un rôle important dans la résolution de la fermeture de la MAFPA qui aspire à rouvrir en accueillant quatre personnes.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – J'y reviens, pardonnez-moi, parce que mes inquiétudes sont nourries pour les élus du sud du département, les Conseillers départementaux des cantons d'AUBUSSON et d'AUZANCES. Nous souhaiterions que l'État, dont M^{me} la Sous-préfète qui est très impliquée, trouve des solutions pour cet EHPAD de LA COURTINE. Je l'ai dit et le redis, car on m'a accusée de bien des maux, mais je tiens à partager mon inquiétude. Voilà un peu plus de deux ans, on m'a accusée de ne pas soutenir le projet de rénovation des EHPAD et de l'hôpital d'AUBUSSON, mais je constate que la situation en est toujours au même point. En cette affaire encore, les risques n'ont pas été pris en compte ; refuser de les voir et faire comme si de rien n'était n'a rien résolu.

Voilà un sujet qui, à mon avis, engagera l'État à prendre les décisions qu'il souhaite, mais qui n'engagera pas le Département. Je vous le dis tout de suite.

La parole est à M^{me} PÉNICAUD.

M^{me} PÉNICAUD, Secrétaire de séance. –Excusé, M. Thierry GAILLARD ayant quitté l'Assemblée a donné pouvoir à M^{me} Catherine DEFEMME.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Si personne ne souhaite plus s'exprimer, je vous propose :

- d'approuver l'annexe 3 de programmation 2026, incluant l'évolution des trois projets portés par Les Toits de l'Horizon, sous réserve de l'acceptation de la CNSA d'une participation à hauteur de 80 % pour l'ensemble des projets ;
- de m'autoriser à signer l'annexe 3 et tout document afférent à la programmation des projets et des dépenses Aide à la Vie Partagée 2026 (*Adopté à l'unanimité.*)

Publié sur www.creuse.fr le 20/04/2026

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le



ID : 023-222309627-20260403-CD2026_0016-DE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Personnes en Perte d'Autonomie*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Thérèse VIALLE

PROGRAMMATION HABITAT INCLUSIF 2026 - EVOLUTION DES PROJETS "LES TOITS DE L'HORIZON"



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU la délibération n° CD2024-04/3/35 de l'Assemblée Départementale du 11 avril 2024 approuvant l'accord tripartite habitat inclusif CNSA-CD23-Etat ;
VU le rapport CD2026-02/3/12 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Solidarités, Familles, Vie collégienne et étudiante, Sports,*

DÉCIDE,

- d'approuver l'annexe 3 de programmation 2026, jointe à la présente délibération, incluant l'évolution des trois projets portés par « LES TOITS DE L'HORIZON », sous réserve de l'acceptation de la CNSA d'une participation à hauteur de 80% pour l'ensemble des projets ;
- d'autoriser Madame La Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer l'annexe 3 et tout document afférent à la programmation des projets et des dépenses Aide à la Vie Partagée 2026.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

Publié sur www.creuse.fr le 20/04/2026

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le



ID : 023-222309627-20260403-CD2026_0016-DE

ACCORD POUR L'HABITAT INCLUSIF (Annexe 3)

CNSA / Etat / Département Creuse 23

Programmation des projets et des dépenses AVP (Des consignes pour le remplir dans l'onglet "Lisez-moi")

Code unique projet	Deux premiers chiffres de code postal du département	Année prévisionnelle de signature de la convention avec le porteur	N° du projet (1 à X pour chaque année de signature de la convention)	Nom du projet	Nom du Porteur du projet	Type de porteur (Menu déroulant)	Commune d'implantation de l'habitat	Existant / en projet (Menu déroulant)	Montant prévisionnel du loyer (par habitant et par mois)	Nombre de logements prévus	Forfait Habitat (oui/non) (Menu déroulant)	Nombre de bénéficiaires AVP	Dont nombre de PA	Dont nombre de PH	Montant AVP de référence par an par habitant	Dépenses estimées (*cf Lisez-moi)						Total des dépenses prévisionnelles
																2026	2027	2028	2029	2030	2031	
CD23_2022_1	23	2022	1	Appartements inclusifs Aubusson	Adapei 23	Organisme gestionnaire ESMS	Aubusson	Existant	395 €	9	oui	10		10	7 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €			280 000,00 €
CD23_2022_2	23	2022	2	Appartements inclusifs Guéret	Adapei 23	Organisme gestionnaire ESMS	Guéret	Existant	385 €	6	oui	8		8	7 000,00 €	56 000,00 €	56 000,00 €	56 000,00 €	56 000,00 €			224 000,00 €
CD23_2022_3	23	2022	3	Résidence inclusive	Apajh 23	Organisme gestionnaire ESMS	Guéret	Existant	553 €	6	oui	8		8	7 500,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €			240 000,00 €
CD23_2022_4	23	2022	4	L'Auberge Bleue	Les Toits de l'Horizon	Autre	Aubusson	Existant	473 €	3	non	4	1	3	7 000,00 €	28 000,00 €	28 000,00 €	28 000,00 €	28 000,00 €			112 000,00 €
CD23_2022_5	23	2022	5	Eco Habitat intergénérationnel	Les Toits de l'Horizon	Autre	Falletin	En projet	650 €	3	non	3	3	0	7 000,00 €	21 000,00 €	21 000,00 €	21 000,00 €	21 000,00 €			84 000,00 €
CD23_2022_6	23	2022	6	Habitat intergénérationnel	Les Toits de l'Horizon	Autre	Jarnages	Existant	309 €	6	non	6	5	1	7 000,00 €	42 000,00 €	42 000,00 €	42 000,00 €	42 000,00 €			168 000,00 €
CD23_2022_7	23	2022	7	Eco Habitat intergénérationnel	Les Toits de l'Horizon	Autre	Saint-Marc à Loubaud	En projet	457 €	4	non	4	2	2	7 000,00 €	28 000,00 €	28 000,00 €	28 000,00 €	28 000,00 €			112 000,00 €
Total									461 €			43	11	32		305 000 €	305 000 €	305 000 €	305 000 €	- €	- €	1 220 000,00 €

Date :

Nom et signature du représentant légal du Département :

PLAN DÉPARTEMENTAL D'ATTRACTIVITÉ SANTÉ " AVEC NOUS, DITES...23 ! "

MODIFICATION DES MODALITÉS DE VERSEMENT DE L'AIDE AU STAGE

RAPPORT N° CD2026-02/3/13 DOSSIER N° 7323

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Nous revenons sur l'une des questions que vous posiez ce matin, monsieur LÉGER, puisque, dans ce rapport, nous proposons de modifier l'une des modalités de l'aide aux stages pour les étudiants en médecine dans le cadre de notre Plan Santé.

M^{me} CHEVREUX, Vice-présidente en charge de l'Enfance, de la Famille et de la Santé, rapporteur. – Le Plan départemental d'attractivité Santé « Avec nous, dites... 23 ! » prévoit que l'aide à l'hébergement proposée aux stagiaires soit versée directement aux bénéficiaires, sur demande individuelle. En effet, dans le cadre du développement d'internats ruraux, des communes ou des intercommunalités peuvent être amenées à héberger des étudiants en santé. Afin de simplifier la gestion et éviter une avance de trésorerie par les étudiants, il est proposé de verser l'aide à l'hébergement directement à la commune ou à l'intercommunalité. Il leur incombera ensuite de déduire le reste à charge du loyer pour le bénéficiaire. Ce mécanisme serait alors traduit dans le cadre d'une convention tripartite.

Sont ainsi proposées les modifications à apporter sur le dispositif d'aide suivant :

Pour les étudiants hébergés, hors mise à disposition gratuite de logement, « L'aide départementale sera versée mensuellement à terme échu et sur présentation des pièces suivantes : convention d'attribution signée ; attestation de réalisation de stage remplie et signée par le maître de stage en fin de stage ; quittance de loyer, facture ou tout autre justificatif permettant de constater le paiement d'un loyer par le bénéficiaire. »

Pour les étudiants logés dans un logement appartenant à une commune ou une intercommunalité, « L'aide départementale sera versée mensuellement à terme échu à la Collectivité et sur présentation des pièces suivantes : convention d'attribution tripartite signée ; attestation de réalisation de stage remplie et signée par le maître de stage en fin de stage ; quittance de loyer, facture ou tout autre justificatif permettant de constater le paiement d'un loyer par le bénéficiaire. »

Cette modification n'entraîne aucun surcoût pour le Département. Le montant de l'aide reste identique, seule la modalité de versement change.

Nous vous proposons donc d'approuver cette modification de la fiche action 1.6.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Dans mon ordinateur magique où je stocke tous les rapports des Commissions permanentes et Assemblées plénières, je viens de retrouver, monsieur LÉGER, le dossier n° 7242 de la Commission permanente du mois de décembre, relatif au Plan départemental d'attractivité Santé « Avec nous, dites... 23 ! ». N'y figurent pour information que les aides versées depuis novembre 2024 dans le cadre de ce nouveau plan santé, qui ne reprenaient donc pas tout depuis 2020.

Les bourses d'études ont été versées pour un étudiant orthoptiste, pour un montant de 9 600 €. Neuf aides au stage ont été financées en médecine générale, une en kinésithérapie, une en orthophonie, soit onze au total, pour un montant de 9 595 €. Enfin, nous avons financé une formation pour le DU de télé-médecine, pour un montant de 1 200 €. Ces chiffres ne tiennent pas compte des aides et des bourses précédemment actées.

M. LÉGER. – Je me souvenais parfaitement de ces chiffres et du numéro du rapport passé en Commission permanente. Ma question était de savoir combien de médecins avaient été installés grâce à ce dispositif.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Pour l'instant, un seul puisqu'il n'y en a qu'un qui a suivi l'intégralité du parcours. La bourse couvre le financement de l'internat, soit trois ans. Le premier interne en médecine que nous avons accompagné dans ses études via une bourse s'installe trois ans et demi après dans l'est du département, auprès d'un autre médecin généraliste. Cela doit se faire bientôt, au mois de février, me semble-t-il. Mais nous pourrions vous redonner le nombre de tous les étudiants boursiers en médecine que nous avons accompagnés, parce que nous l'avons aussi.

À l'attention des services, je redis combien il est important de repreciser à chaque fois ces données dans les rapports. Je l'ai demandé, cela paraît peut-être fastidieux, mais c'est nécessaire pour les élus, le suivi et l'évaluation.

Trois autres étudiants ont été concernés et trois médecins se sont installés en 2025. C'est surtout parce que nous avons eu cette volonté et que nous avons travaillé avec les Conseils de l'ordre et les associations d'étudiants et de professionnels de santé pour mettre en place un dispositif aussi attractif que ceux d'autres Départements. Nous pouvons en être fiers.

Vous avez, je pense, compris l'intérêt de cette modification. Ce que l'on met en place à un moment donné peut être impacté par des changements ou des nouveautés. La facilité que nous avons est d'être agile et de pouvoir transformer nos règlements pour les adapter aux besoins.

Si personne ne souhaite plus s'exprimer, je vous propose :

- d'approuver la modification de la fiche-action 1.6 « Soutenir financièrement les étudiants lors de leur stage » du règlement d'attribution des aides départementales dans le cadre du plan départemental d'Attractivité Santé « Avec nous, dites...23 ! » telle que présentée dans le rapport, à compter de la date d'entrée en vigueur de la délibération afférente ;
- de m'autoriser à signer toute pièce utile à la mise en œuvre de cette décision, ainsi qu'à engager toute démarche administrative nécessaire à l'application du dispositif modifié.
(Adopté à l'unanimité.)

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Direction du Développement et de l'Innovation*

RAPPORTEUR : Mme Laurence CHEVREUX

**PLAN DÉPARTEMENTAL D'ATTRACTIVITÉ SANTÉ " AVEC NOUS, DITES...23 !" -
MODIFICATION DES MODALITÉS DE VERSEMENT DE L'AIDE AU STAGE**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU la délibération n°CD2024-10/3/1 de l'Assemblée Départementale du 11/10/2024 approuvant le plan d'action et le nouveau règlement d'aides du Plan Départemental d'Attractivité Santé (PDAS) « Avec nous, dites 23... ! » qui se substitue au plan Santé « Dites 23... ! » ;
VU les délibérations n°CD2025-03/3/12 de l'Assemblée Départementale du 07/03/2025 et n°CD2025-07/3/29 de l'Assemblée Départementale du 04/07/2025 approuvant les ajustements et les modifications du guide des aides et adoptant les conventions attributives d'aides du PDAS ;
VU le rapport CD2026-02/3/13 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Solidarités, Familles, Vie collégienne et étudiante, Sports,*

DÉCIDE,

- d'approuver la modification de la fiche-action 1.6 « Soutenir financièrement les étudiants lors de leur stage » du règlement d'attribution des aides départementales dans le cadre du Plan Départemental d'Attractivité Santé « Avec nous, dites...23! » adopté le 11 octobre 2024, comme suit :

Modalité de versement de l'aide (§ 6)

- Pour les étudiants hébergés, hors mise à disposition gratuite de logement :
L'aide départementale sera versée mensuellement à terme échu et sur présentation des pièces suivantes :
 - Convention d'attribution signée
 - Attestation de réalisation de stage remplie et signée par le maître de stage en fin de stage
 - Quittance de loyer, facture ou tout autre justificatif permettant de constater le paiement d'un loyer par le bénéficiaire.

- Pour les étudiants logés dans un logement appartenant à une commune ou une intercommunalité
L'aide départementale sera versée mensuellement à terme échu à la Commune ou à l'Intercommunalité et sur présentation des pièces suivantes :
 - Convention d'attribution tripartite signée
 - Attestation de réalisation de stage remplie et signée par le maître de stage en fin de stage
 - Quittance de loyer, facture ou tout autre justificatif permettant de constater le paiement d'un loyer par le bénéficiaire.

Cette modification est applicable dès l'entrée en vigueur de la présente délibération.

- d'autoriser Madame la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la présente décision.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Pour l'ensemble des décisions

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

CD - SOLIDARITÉS TERRITORIALES ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Publié sur www.creuse.fr le 20/04/2026

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le



ID : 023-222309627-20260403-CD2026_0016-DE

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – L'ordre du jour appelle l'examen des rapports de la quatrième commission – Solidarités territoriales et Développement durable

POLITIQUE TERRITORIALE DISPOSITIF BOOST'HABITAT

RAPPORT N° CD2026-02/4/14 DOSSIER N° 7333

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Ce rapport présente aussi un état de suivi, et donc, à de nouvelles demandes de subvention.

M. Valéry MARTIN, Vice-président en charge des Politiques territoriales, rapporteur. – En effet, madame la Présidente, il nous faut délibérer sur trois demandes de subvention déposées dans le cadre du dispositif Boost'Habitat.

Concernant l'état du suivi, à ce jour, dix-huit communes ont été bénéficiaires du dispositif, pour vingt-trois logements et un montant global alloué de 413 000 €. Pour rappel, Boost'Habitat vise à réaménager des logements, notamment pour gagner en efficacité énergétique *a minima* de 40 % du diagnostic initial. Une enveloppe de 1,2 M€ sur trois ans a été réservée à cet effet.

Nous arrivons en fin de dispositif, et trois communes ont déposé des demandes sur lesquelles nous délibérons aujourd'hui. LA VILLEDIEU nous a sollicités pour un logement communal et, sur un coût total éligible hors taxes de 56 542,02 €, nous proposons un montant d'aide de 11 308,40 €, soit 20 % du coût pour un gain énergétique de 40 %. LE GRAND-BOURG réaménage un grand bâtiment dont une partie sera dédiée à un commerce, l'autre à un logement situé à l'étage. Nous ne nous intéressons qu'au logement, dont le coût des travaux s'élève à 125 099,65 € ; le montant d'aide accordé s'élève donc à 25 019,93 € ; enfin, à PARSAC qui rénove beaucoup de logements, notre aide étant plafonnée à quatre logements, l'aménagement de ces quatre logements, pour un coût total éligible à hauteur de 553 935,14 €, l'aide de 20 % se monte à 110 787,03 €.

L'enveloppe financière globale était de 1,2 M€. Aujourd'hui, si vous le votez, nous validerons 147 115,36 € d'aide. Il restera à programmer 640 187,83 €. Nous avons encore des dossiers en cours. Pour rappel, il faut absolument que l'État ait notifié son aide DETR ou Fonds Vert pour que nous puissions abonder à hauteur de notre règlement.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je souligne que deux autres dossiers en cours d'instruction devraient vous être présentés dans les prochaines semaines ; ils ont eu besoin d'un petit réajustement.

La parole est à M^{me} BUNLON.

M^{me} BUNLON, Vice-présidente en charge en charge de la Vie collégienne et étudiante et des Sports. – Je ne prendrai pas part au vote, mais cette aide sera la bienvenue parce que nous rénovons cinq logements dans ce bâtiment. Cette aide permet à BLAUDEIX, qui est une commune très modeste, de restaurer tout l'ancien bâti de la rue principale. Quand on parle d'attractivité, c'est quelque chose d'essentiel. Cette rue va changer d'allure. C'est important pour nos petits territoires au fin fond...

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Au fin fond de rien du tout ! Au cœur d'un département qui veut accueillir des actifs dans de bonnes conditions ! Les entreprises nous l'ont souvent dit.

Ce fonds Boost'Habitat en complément des fonds débloqués par l'État dans le Plan particulier pour la Creuse 2 – de mémoire, on parlait tout de même de 3 M€ de FNADT et de DETR dans certains dossiers, et du Fonds Vert parfois – a permis de valider l'idée qu'il fallait rénover nos bourgs et nos villages et travailler sur l'habitat vacant.

Toutes proportions gardées, nous aurons mis notre pierre à l'édifice et nous verrons, au cours des semaines et des mois, et des discussions sur les orientations budgétaires cet après-midi, bien évidemment, ce que vous pensez de cette démarche qui n'a rien d'obligatoire et va au-delà de nos compétences. Mais nous avons accompagné et co-porté avec l'État et l'Agence AAA2.3 le dispositif Petites Villes de demain qui arrive à son terme. Le Conseil départemental avait financé le poste d'un coordonnateur de l'équipe et 12,5 % des charges salariales de ces postes. Est-ce bien ou pas ? Je ne me permettrai pas d'évaluer le résultat du programme PVD ni du programme Villages d'avenir qui a suivi.

Dans notre département, la question de l'habitat en milieu rural a été au cœur des préoccupations de nombreux acteurs ces dernières années. Comme le soulignait Guy MARSALÉIX, elle l'est encore avec les PLUi, et elle le sera avec les impacts de la loi Climat et résilience qui a posé l'objectif de zéro artificialisation nette des sols. Pour l'instant, cette dernière n'a pas été modifiée, me semble-t-il, mais c'est un sujet de prime importance pour notre département, bien que nous ayons l'un des plus hauts taux de vacance à l'échelle nationale.

Souhaitez-vous intervenir ?...

Nous avons bien noté que M^{me} BUNLON, en tant que maire déléguée, ne prendrait pas part au vote pour la subvention attribuée à la commune de PARSAC.

Je mets aux voix ces propositions. (*Adopté à l'unanimité.*)

ORIGINE : *Direction Générale des Services*

RAPPORTEUR : M. Valéry MARTIN

POLITIQUE TERRITORIALE - DISPOSITIF BOOST'HABITAT**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
 VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
 VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
 VU la délibération n°CD2024-7/4/15 du Conseil Départemental du 12 juillet 2024 relative à la mise en place d'un nouveau dispositif « Boost'Habitat » ;
 VU la délibération n°CD2025-7/4/34 du Conseil Départemental du 4 juillet 2025 relative à la modification du règlement « Boost'Habitat » ;
 VU le rapport CD2026-02/4/14 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
 VU l'avis de la Commission CD - Solidarités territoriales et Développement durable,

DÉCIDE,

- d'accorder au titre du dispositif « Boost'Habitat », les aides conformément au tableau ci-après :

Commune	Nombre de logements	Nom du projet	Coût total éligible HT	Montant accordé
LA VILLEDIEU	1 logement	Réhabilitation complète d'un logement communal	56 542,02 €	11 308,40 €
LE GRAND BOURG	1 logement	Rénovation d'un ancien commerce et logement (bâtiment « Groupama »)	125 099,65 € (logement)	25 019,93 €
Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)				
PARSAC	plafonné à 4 logements	Aménagement de deux bâtiments en logements (Blaudeix)	553 935,14 €	110 787,03 €
Ne prend pas part au vote : Mme Marie-Christine BUNLON, Maire délégué de Parsac Adopté : 29 pour – 0 contre – 0 abstention(s)				

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions.

Dit que les crédits correspondants seront imputés au budget départemental, Chapitre 204, Article 2041482, Fonction 62, 1.2.3. Politique de soutien au logement 2024-2026 (investissement).

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

Publié sur www.creuse.fr le 20/04/2026

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le



ID : 023-222309627-20260403-CD2026_0016-DE

CD - MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je vous remercie et vous propose de suspendre la séance que nous reprendrons après notre pause méridienne.

Entre-temps, les commissions se seront réunies pour échanger sur les vœux et motions présentés ce matin, et nous rendrons leurs avis.

Monsieur LABAR, il me semble que nous devons maintenant signer la convention avec le SDIS.

Chers collègues, je vous propose de rester assister à cette signature qui témoignera de vos choix en termes de priorité de financements de moyens de la collectivité sur un sujet qui nous importe. Il me semble essentiel de témoigner concrètement de preuves d'amour plutôt que d'aller serrer des mains dans les casernes de pompiers et publier sur les réseaux sociaux quand, à Paris, certains parlementaires n'ont pas voté pour donner aux SDIS les moyens demandés de façon récurrente depuis des années dans tous les congrès et autres rencontres avec les différents gouvernements et ministres de l'Intérieur, dont ils ont absolument besoin pour faire face aux nouveaux besoins de la population ; dans un département comme la Creuse, nous avons bien besoin de VSAB... Rappelez-nous le coût d'une ambulance, monsieur LABAR...

M. LABAR. – De l'ordre de 120 000 €.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Nous en avons besoin, comme nous avons besoin des équipements à l'intérieur, ECG, télétransmission et télémédecine avec les SAMU. Si vous habitez BUSSIÈRE-NOUVELLE, que vous avez 88 ans et que vous faites un AVC, je puis vous assurer que vous avez besoin de pompiers équipés. Il ne s'agit pas seulement de les féliciter, mais de leur donner les moyens d'agir concrètement !

M. BODEAU. – À 88 ans, avec un AVC, il n'est pas sûr d'être accueilli à l'hôpital, madame la Présidente.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – En plus ! Vous avez raison, mais comme dans cette commune, il y a une infirmière qui ne mâche pas ses mots, je puis vous assurer qu'on le prend ! Mais, vous avez raison, c'est une réalité !

Donc, monsieur LABAR, je vous invite à signer cette convention.

Il est procédé à la signature de la convention avec le SDIS.

La séance est suspendue.

Suspendue à douze heures dix, la séance est reprise à quatorze heures quinze.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La séance est reprise.

Chers collègues, je vous invite à regagner vos places et, madame PÉNICAUD, à procéder à l'appel nominal.

(M^{me} PÉNICAUD procède à l'appel nominal.)

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

Mes chers collègues, la séance est ouverte.

POUVOIRS

M^{me} PÉNICAUD, Secrétaire de séance. – Excusés, M. Philippe BAYOL a donné pouvoir M^{me} Lucette CHÉNIER, M^{me} Hélène FAIVRE à M. Laurent DAULNY, M^{me} Catherine GRAVERON à M. Franck FOULON, M^{me} Marinette JOUANNETAUD à M^{me} Mary-Line GEOFFRE, M. Jean-Jacques LOZACH à M. Éric BODEAU, Mme Renée NICOUX à M. Jean-Luc LÉGER et M. Nicolas SIMONNET à M^{me} Marie-Thérèse VIALLE.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je vous invite à signer la feuille de présence.

Chers collègues, nous reprenons notre ordre du jour. Après le débat d'orientations budgétaires, il nous restera à examiner deux rapports relatifs à la Cité internationale de la tapisserie.

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES ANNÉE 2026

RAPPORT N° CD2026-02/1/8 DOSSIER N° 7331

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Je vous remercie, madame la Présidente, de me donner la parole en ce début d'après-midi, ce sera chose facile après cette raclette dont nous remercions les producteurs !

Je ne ferai pas un long récit, une vingtaine de minutes suffira. Avant de vous présenter les orientations budgétaires du Département dont nous discuterons, je reviendrai sur le contexte économique actuel projeté au niveau de l'État pour 2026. En effet, la situation économique du pays nous importe et influe fortement sur nos recettes potentielles dans la mesure où le Conseil départemental ne peut plus lever l'impôt ; nous sommes devenus dépendants de la dotation et de la fraction de TVA accordées par l'État.

Les projections de croissance du PIB et de l'inflation pour l'année 2026 sont des informations à considérer dans la mesure où elles conditionnent les rentrées fiscales de l'État, notamment celles de la TVA dont la recette nous est transférée en compensation de la perte en 2021 du foncier bâti et de la CVAE en 2023. Pour la Creuse, cette ressource représente plus de 35 M€, trois fois plus que les droits de mutation à titre onéreux. Chaque année, l'État nous transfère un montant de TVA calculé désormais par rapport à l'année $n-1$, et non plus l'année en cours, comme c'était le cas auparavant.

Autre élément, dans le projet de loi de finances pour 2026, le taux de croissance du PIB s'établirait d'après les organismes financiers et l'Insee entre 0,9 % et 1 %. Toutefois, selon le Gouvernement, l'indice des prix à la consommation marquerait une légère reprise par rapport à 2025, aux alentours de 1,3 %, sachant que l'année 2025 s'est achevée sur un indice à 0,9 %.

Pour les Départements, les principales recettes visées par la loi de finances de 2026 sont marquées tout d'abord par le gel de la TVA. L'exercice 2025 avait inauguré cette mesure et, en 2026, la recette de TVA ne devrait malheureusement pas progresser par rapport à 2025. C'est un premier coup d'arrêt, puisque la recette de TVA qui nous sera attribuée s'entend à euro constant. Le manque à gagner pour la Creuse est de 350 000 €.

Par ailleurs, après moult débats à l'Assemblée nationale, il a été décidé que les Départements, dont le nôtre, ne seraient pas concernés par le dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités, le fameux DILICO.

En outre, en ce qui concerne les dotations versées par l'État, la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (TCRTP) devrait diminuer au niveau national, engendrant une baisse de 80 000 € pour le Département. De plus – petit coup de massue, mais que nous avons anticipé – la hausse de 3 points du taux de cotisation employeur de la CNRACL nous sera appliquée à nouveau en 2026, avec une incidence de l'ordre de 450 000 €, sachant qu'elle a déjà pesé sur les comptes 2025 de la Creuse pour 600 000 €.

Afin de contrebalancer tous ces effets négatifs sur les comptes des Départements, un fonds de sauvegarde a été prévu dans le projet de loi de finances 2026, dont on peut estimer que, pour la Creuse, il se traduirait par des recettes de l'ordre de 6 à 7 M€.

Trois indicateurs ne sont pas très encourageants pour la Creuse.

Tout d'abord, sa population tend à baisser. Tout le monde en est conscient. En six ans, la Creuse a perdu 3 111 habitants, ce qui a des conséquences sur nos prises en charge, sachant que, parallèlement, le vieillissement de la population est plus élevé que la moyenne nationale. Je rappelle que 15 % des Creusois ont plus de 75 ans ; sur l'ensemble de la France, ce taux est de 10 %.

Ensuite, le taux de chômage en Creuse est de 7 %, légèrement inférieur au taux national de 7,7 %.

Enfin, un indice qui n'est jamais très agréable : le taux de pauvreté, qui est de 15 % au niveau national, atteint 19 % en Creuse.

Telles sont les grandes lignes de cette première partie reprenant les éléments sur lesquels l'État se fondera pour calculer nos dotations demain.

Il convient également de comprendre le passé et d'analyser rétrospectivement la période 2022-2024, grâce à une synthèse, cela a été dit dans les différentes interventions, qui permet de se comparer. Aujourd'hui, en France, dix-sept Départements appartiennent à la strate des départements de moins de 250 000 habitants. Les chiffres que je vais vous donner sont en comparaison des Départements de cette strate.

L'évolution de l'épargne brute 2022-2024 – soyez attentifs aux années, car c'est important – était de - 8,6 M€. Le taux d'épargne brute 2024 était de 6,9 %. Je rappelle que le taux d'alerte est de 7 %. Donc, en 2024, nous étions tout juste bien mais, en deux ans, nous avons tout de même subi une baisse de 4,6 % puisque notre taux d'épargne brute était auparavant aux alentours de 11 % ; il est donc en baisse en 2024. Cela étant, en 2024, nous avons encore investi 23,8 M€, ce qui n'est pas neutre puisque, entre 2022 et 2024, les dépenses d'équipement ont augmenté de 600 000 €.

Parallèlement, l'encours de la dette était de 86 M€ en 2024. Globalement, comme nous le verrons, la dette continue de baisser, avec une évolution 2022-2024 de - 10 M€.

S'agissant des grandes tendances financières, les recettes réelles de fonctionnement s'élevaient à 202 M€ en 2024, en progression de 5,2 M€ comparé à 2022, sous l'effet de la recette exceptionnelle de 4,6 M€ dont nous avons bénéficié en 2024, mais que nous n'avons plus eue en 2025.

Les dépenses réelles de fonctionnement en 2024 ont atteint 188 M€, soit 14 M€ de plus qu'en 2022, liées : aux frais de séjour et d'hébergement pour + 6,1 M€ ; aux charges de personnel, + 3,1 M€ ; à la participation du SDIS, 1 M€ ; à la PCH, + 1,5 M€ ; aux participations et subventions versées, pour 2 M€.

En résumé, à ce moment précis, la Creuse se place en tête pour ce qui est du montant des charges de fonctionnement par habitant, avec près de 1 576 € par habitant, sachant que la moyenne de notre strate est à 1 250 € par habitant. Malgré des difficultés, que le Département continue, chers collègues, d'assumer son rôle d'amortisseur social pour les Creusois. Nous restons au plus près des Creusois chaque jour, et depuis de nombreuses années, pour faire en sorte que tout se passe le mieux possible.

La faible évolution des recettes de fonctionnement, associée à une forte progression des dépenses réelles de fonctionnement observée entre 2022 et 2024, vient dégrader fortement l'épargne brute, qui chute de 8,6 M€ sur la période. L'épargne brute se fixe à 14 M€ en 2024 contre 22,6 M€ en 2022. En conséquence, notre taux d'épargne brute s'établit à 6,9 % en 2024 alors qu'il était de 11,5 % en 2022, sachant qu'en dessous de 7 %, la situation est difficilement soutenable.

Dans le rapport, figurent les taux d'épargne brute des Départements de la strate. Pour ma part, j'aime assez comparer la Creuse à la Lozère, un Département qui nous ressemble : en 2024, notre taux d'épargne brute était de 7,4 %, celui de la Lozère de 18,03 %. Les marges de manœuvre ne sont pas les mêmes !

Concernant l'épargne nette, le constat est identique. Elle atteint 3,1 M€ en 2024, en baisse de 6 M€ par rapport à 2022. C'est la conséquence de ce que je viens de vous exposer à propos des dépenses de fonctionnement qui ont fortement augmenté. L'épargne nette était de 9,1 M€ en 2022, 7,7 M€ en 2023 et de 3,3 M€ en 2024. L'épargne nette par habitant est de 32,56 € pendant qu'en Lozère, elle atteint 269,83 €. Je veux bien comparer la Creuse à la Lozère, département semblable au nôtre en termes de structuration...

Malgré cela, la trajectoire de désendettement se poursuit. Entre 2022 et 2024, l'encours de dette a baissé de 10 M€, ce qui n'est pas neutre et même très important. La capacité de désendettement, de 12,2 années en 2015, n'est plus que de 6,2 années en 2024. Je rappelle que la côte d'alerte pour les financeurs s'établit à 12 ans : au-delà, la capacité de désendettement devient problématique. La capacité de remboursement de la dette de la Creuse se situe au cinquième rang des départements de la strate.

Pour ce qui est de l'investissement, je ne m'appesantirai pas sur les recettes d'investissement que vous connaissez globalement, dont la DSID est une des sources de financement. Les dépenses d'équipement sont les plus importantes : 23,8 M€ en 2024, soit tout de même 600 000 € de plus par rapport à 2022. Soulignons que nous continuons à accorder aux tiers des subventions qui constituent un apport important pour les collectivités. Que ce soient les communes ou les communautés de communes, le Département reste à leurs côtés pour les aider à porter leurs projets et à se développer.

Le résultat global de clôture s'établissait à 32,4 M€ en 2022. En 2023, nous l'avons maintenu à ce niveau mais, en 2024, nous avons dû ponctionner 10 M€, ce qui fait qu'à la fin 2024, il était de 22 M€.

La dégradation de la situation financière du Département correspond aux constats établis par la Cour des comptes dans son fascicule d'octobre 2025, qui dresse une situation financière 2024 des Départements qu'elle qualifie de « dégradée » avec les caractéristiques suivantes : une épargne brute et une épargne nette en baisse ; une augmentation des charges réelles de fonctionnement de 3,4%, douze Départements ayant une épargne négative ; un taux d'épargne brute atteignant 7,6 % en moyenne, proche du seuil d'alerte. La Cour des comptes souligne également l'inadéquation du système de financement des Départements puisque ces derniers ne maîtrisent leurs recettes de fonctionnement, recettes qu'elle qualifie de « cycliques et volatiles » face à « des dépenses sociales rigides et dynamiques ». Il est certain que la situation devient extrêmement compliquée.

J'en arrive à la troisième partie qui reprend les grandes tendances pour 2025, sur lesquelles il convient de se fonder pour se projeter pour 2026 et travailler sur le budget.

M^{me} la Présidente l'a dit en introduction, notre épargne brute 2025 est de 16,6 M€, le taux d'épargne brute de 8,43 %, les dépenses d'équipement sont de 21,7 M€ et l'encours de dette de 85,6 M€. En 2025, des recettes réelles de fonctionnement atteindraient 196,5 M€, en diminution de 5,3 €, ce qui n'est pas rien, sous l'effet du transfert de l'APA en établissement à partir du 1^{er} juillet 2025. Toutefois, à périmètre constant, les recettes réelles de fonctionnement resteraient stables, ce qui induirait une atonie des recettes réelles de fonctionnement qui avaient pourtant progressé de 2,6 % en 2024. Comme je le disais précédemment, les recettes sont atones sans aucun effet dynamique.

Nous avons anticipé la chute des recettes liée à la non-reconduction du Fonds de garantie ; de 4,9 M€ en 2024, il ne sera pas reconduit en 2025. Nous avons également subi une baisse de 2 M€ du Fonds national de péréquation des DMTO, compensée par une recette de 3 M€ versés par la CNSA en raison de la fusion des fonds de concours en 2025, que nous avons malheureusement bien du mal à piloter parce qu'ils nous parviennent en fin d'année et qu'il n'est pas facile d'avoir les explications. Enfin, la TSCA, la taxe sur les conventions d'assurances, a été une belle surprise, en atteignant 1,5 M€ en 2025.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèveraient à 180 M€, soit une diminution de 8 M€ sous l'effet du transfert de l'APA en établissement à partir du 1^{er} juillet 2025 – 6 à 7 M€ de dépenses APA en moins – et de la maîtrise des dépenses de fonctionnement. Cela a été évoqué ce matin lors des questions posées par M. LÉGER sur les dépenses de personnels. Hors transfert de l'APA en établissement, les dépenses réelles de fonctionnement baisseraient de 700 000 € en 2025, soit près de 3,8 % en 2024.

À 16,6 M€, le taux d'épargne brute s'établissait à 8,4 % en 2025, juste au-dessus de la ligne de flottaison posée à 8 %. Nous doublerions notre épargne nette : 6,1 M€ en 2025, au lieu de 3 M€ en 2024.

Concernant la dette, il est à noter que, grâce au désendettement, le remboursement du capital de la dette fléchit de près de 500 000 €. Le désendettement se poursuit en 2025, puisque 10 M€ ont été empruntés alors que le remboursement en capital était de 10,5 M€. La capacité de désendettement passe à 5,2 années contre 6,2 en 2024, sous l'effet du renforcement de l'épargne brute.

Je passe rapidement sur la composition des 85 M€ de la dette. Aujourd'hui, 70 % de notre dette est détenue par trois établissements : la Banque postale pour 26 M€, la Caisse d'épargne pour 24 M€ et le Crédit Agricole pour 110 M€. Je souligne que 60 % de la dette est à taux fixe.

Les recettes et dépenses d'investissement, hors emprunt, atteignent 2,7 M€, soit 10 M€ pour le Département maître d'ouvrage, 5,8 M€ en subventions d'équipement versées aux communes et aux EPCI. Je disais l'importance de continuer à être au plus près des collectivités afin de favoriser l'investissement dans le territoire avec, pour conséquence, de donner du travail aux entreprises et tout ce qui en découle. En ce début d'année, la situation est difficile pour les entreprises creusoises, et pas seulement les petites ; des entreprises plus importantes souffrent aussi d'un carnet de commandes moins fourni.

Le niveau des recettes d'investissement n'est pas très élevé.

En termes d'emprunt, en 2024, nous n'avons emprunté que 4 M€ mais, en 2025, nous avons dû faire un emprunt à hauteur de 10 M€. Grâce à cela, nous parvenons à maintenir notre excédent de clôture 2025 au même niveau que celui de 2024, c'est-à-dire *grosso modo* 22 M€.

En conclusion, les décisions prises pour maîtriser les dépenses réelles de fonctionnement associées à des recettes non prévues initialement ont permis d'éviter la ponction de l'excédent global de clôture, comme ce fut le cas en 2024, et de maintenir nos capacités financières pour l'exercice 2026.

J'en viens aux orientations budgétaires pour 2026 qui nous occupent aujourd'hui et sur lesquelles, madame la Présidente et chers collègues, nous pourrions échanger.

Comme je l'indiquais, l'extrême volatilité des recettes et des dépenses constatées lors des précédents exercices budgétaires ainsi que la fragilité de nos indicateurs financiers nous poussent à la plus grande prudence dans l'élaboration de la prospective financière et du Budget 2026.

Différents scénarios s'offrent à nous.

Le scénario « au fil de l'eau » – c'est-à-dire en continuant sans modification – se traduirait par une baisse de l'épargne brute de l'ordre de 8 M€ en 2027. De ce fait, l'épargne nette serait négative, s'établissant à - 1,7 M€. Cela signifie que nous ne pourrions plus financer nos investissements autrement qu'en piochant dans l'excédent de clôture ou en cherchant à emprunter, mais l'emprunt a ses limites, comme vous le constaterez par la suite.

La prospective au fil de l'eau montre qu'avec une progression des dépenses réelles de fonctionnement aux alentours de 2 % par an – 1,8 % en 2026 et 1,9 % en 2027 – et des dépenses d'équipement à 24,5 M€ en 2026, la situation financière n'est pas soutenable à moyen terme, puisque l'épargne brute ne couvre pas notre remboursement de la dette, induisant une épargne nette négative. En effet, le Département ne dégage plus suffisamment de ressources pour financer l'investissement et ponctionne de façon croissante le résultat global de clôture.

Cela ne peut pas durer éternellement. Nous devons toutes et tous en être parfaitement conscients.

Les préconisations pour 2026-2027 ne vous surprendront pas. Elles sont la conséquence de tout ce que je vous dis depuis un quart d'heure. Pour ne pas se retrouver en situation de cessation de paiement, avec un excédent global de clôture négatif, c'est-à-dire dans une situation catastrophique, il convient de limiter la hausse des dépenses réelles de fonctionnement afin d'avoir une épargne brute plus élevée et d'accroître notre capacité d'autofinancement.

Cette situation préserve également le niveau des dépenses d'infrastructures et d'équipements à réaliser chaque année pour ne pas dégrader l'état de notre patrimoine mobilier et immobilier, car notre collectivité possède un patrimoine qu'il faut entretenir : des bâtiments, des collèges, etc. Nous avons beaucoup à faire. Les résultats stabilisés de 2025 ne doivent pas occulter la fragilité observée sur notre capacité à dégager de l'épargne en fonctionnement, source essentielle pour continuer à investir et moderniser le patrimoine de la collectivité.

Les orientations budgétaires pour 2026 reposent sur quelques scénarios.

Tout d'abord, pour continuer à investir d'une manière correcte, nous partons d'une DGF constante à 45 M€. Nous n'avons pas intégré le fonds de sauvegarde dans la construction budgétaire 2026, même s'il en est question dans le rapport, car nous n'avons eu aucune confirmation. Je ne suis pas Perrette et le pot au lait, je suis comme Saint Thomas, je ne crois que ce que je vois, et je ne construis pas un budget sur une recette hypothétique.

Donc, le scénario d'évolution des dépenses retenu pour 2026 ~~représente~~ ~~est~~ ~~composé~~ ~~de~~ ~~charges~~ ~~de~~ personnel en augmentation de 2,2 M€, soit 51,4 M€ ; des charges à caractère général en hausse de 1 M€ ; l'APA, pour les raisons que je vous ai données, en baisse de 5,7 M€ ; le RSA en augmentation de 200 000 € ; les autres charges de gestion courante en hausse de 3 M€ ; les charges financières en baisse de 200 000 €. Le montant des crédits inscrits en dépenses de fonctionnement 2026 est en augmentation par rapport au CA 2025, mais reste contenu, à moins de 2 %. Cela représente tout de même des sommes conséquentes.

Concernant le scénario de gestion de la dette retenu, nous souhaiterions ne pas recourir à 10 M€ d'emprunt tous les ans, mais redescendre à 8 M€ pour les raisons que j'évoquais précédemment : si nous empruntons encore 10 M€ en 2027, en 2028, nous recommencerons à nous endetter puisque le remboursement du capital de la dette sera moindre que le montant d'emprunt sollicité. Pour éviter la spirale de l'endettement, il faut dès 2026 revenir à un prêt de 8 M€. Je rappelle qu'en 2024, nous avons emprunté 4 M€, en 2025 10 M€ et, pour 2026, je souhaiterais que l'on s'en tienne à 8 M€. Ce n'est pas pour me faire plaisir, mais parce que cela permet d'éviter de trop charger en remboursement.

Nous proposons les dépenses réelles d'investissement suivantes : sur les routes, 9,6 M€ ; dans les bâtiments, 6 M€ ; dans l'outil de travail, 4 M€ ; pour les aides aux communes, syndicats et autres partenaires 5,5 M€, car je propose que nous continuions d'alimenter l'investissement au travers des tiers.

Pour information, 10 M€ empruntés représentent 500 000 € de remboursement en capital et 300 000 € d'intérêts par an. Si nous pouvons économiser 2 M€, cela aura des conséquences positives. Le refinancement à 0,5 % comme il y a quelques années, c'est fini ! Aujourd'hui, l'OAT à dix ans est à 3,3 %, 3,32 % hier. Je vous laisse imaginer le résultat, même si l'on ne contracte plus aujourd'hui d'emprunt à taux fixe et si l'on va chercher des emprunts à taux variable. Le Livret A est descendu à 1,5 % ; c'est un signe, l'argent magique n'existe plus ! Si les taux à 0,5 %, voire négatifs, ont existé un jour, aujourd'hui, c'est terminé.

En conclusion, les résultats stabilisés en 2025 par rapport à 2024 en matière d'excédent global de clôture et d'épargne ne doivent pas faire oublier la fragilité de la collectivité pour deux raisons : premièrement, le taux d'épargne brute, parce que la capacité à développer de l'autofinancement est réduite et ne nous permet pas de relâcher l'effort sur la section de fonctionnement ; deuxièmement, l'endettement, car notre faible capacité d'autofinancement structurelle nous amène à mobiliser de la dette bancaire, réduisant ainsi nos marges de manœuvre financières en fonctionnement et en investissement et qu'il ne faut surtout pas rentrer dans une spirale d'endettement.

Ce scénario, que vous connaissez depuis de nombreux mois, n'est pas du tout alarmiste mais réaliste. Telles sont, madame la Présidente, mes chers collègues, les perspectives pour 2026 et 2027.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Merci, monsieur FOULON. Nous aurons davantage d'éléments pour statuer sur le budget lors de la prochaine séance. Je rappelle en effet la panne du système Helios. Nous avons tous été impactés, me semble-t-il. À l'heure actuelle, je ne puis vous assurer que douze jours avant le 3 avril, date de notre prochaine séance consacrée au budget, nous puissions vous transmettre les documents budgétaires et financiers et voter les CFU. Cela ne se fera peut-être qu'au mois de juin. Nous procéderons comme nous le faisons les années précédentes, en vous proposant des délibérations qui nous permettront de reprendre les résultats anticipés des comptes administratifs, afin d'avoir un budget qui soit le plus proche de l'intégration des résultats 2025.

Je sais que beaucoup souhaitaient que les CFU soient présentés et votés avant les élections municipales et intercommunales. La situation est compliquée ces temps-ci, mais cela arrive extrêmement rarement, nous disent les ministères. Cela tombe cette année, ce n'est pas de chance !

La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – Hier, en communauté de communes Creuse Grand Sud, nous avons pris acte de CFU prévisionnels et nous avons voté sur une affectation de résultats prévisionnels. Ce n'est pas ce que nous préférons, mais cela permet d'avancer, et nous ne serons pas bien loin des résultats réels.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – C'est un peu différent pour nous, puisque nous ne sommes pas en période d'élections mais, pour le bloc communal, les budgets devront être votés avant le 30 avril et, sans CFU ou au moins les reprises anticipées des résultats, fussent-elles provisoires, ce n'est pas avec un conseil intercommunal élu autour du 10 avril, et des équipes peut-être totalement différentes, que les budgets seront votés au 30 avril. Ce sera extrêmement compliqué cette année. J'espère que les services de la Direction départementale des finances publiques seront en mesure d'accompagner toutes les collectivités au cours des prochaines semaines.

La parole est à M. MARSALEIX.

M. MARSALEIX. – Dans notre communauté de communes, nous devons voter le budget la semaine prochaine, je ne sais pas comment cela va se passer.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – En tout cas, pour ce qui est du Conseil départemental, nous avons pris une précaution, que je partage avec vous : début avril, nous vous proposerons des budgets avec au moins ces reprises anticipées.

La parole est à M. BODEAU.

M. BODEAU. – Après avoir écouté M. FOULON, je ne sais pas si je dois prendre un petit Prozac ou un gros Chivas ! J'aurais tout de même deux questions à poser.

Vous avez évoqué la CNRCL de 2026. Nous enregistrons 3 points par an sur quatre ans, pour arriver aux 12 points. En 2025, on était à 600 000 €, en 2026, vous dites que nous serons à 400 000 €. Comment expliquer ce delta de 200 000 €. ? Il n'y a pas eu de baisse en RH. Normalement, les chiffres devraient être quasiment les mêmes sur quatre ans.

Par ailleurs, dans les recettes 2026, je ne vois pas apparaître de fonds de sauvegarde. Vous ne l'avez pas intégré parce que vous ne connaissez pas encore le montant exact de cette dotation, mais il semblerait tout de même qu'elle soit renouvelée en 2026.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Ce point est en débat. Le Premier ministre en avait fait l'annonce au Congrès des Départements à Albi en novembre dernier, mais nous avons tous à l'esprit le long cheminement qui a été nécessaire pour obtenir une loi de finances pour l'année 2026. Elle vient d'être promulguée le 19 février.

La rigueur de l'exécution budgétaire veut que toutes les recettes soient sincères. À ce jour, elles sont encore parfois prévisionnelles. Donc, pour établir le budget de 2026 que nous vous présenterons dans un mois, soit nous aurons reçu une notification de l'État, et nous intégrerons le montant dans le budget, soit, si nous ne l'avons pas reçue, nous l'intégrerons en cours d'année. Nous connaissons les procédures qui nous sont imposées. Je trouve cela normal.

Nous avons échangé sur ce thème avec le sénateur JEANSANNETAS qui appartient à la commission des finances du Sénat. Ils ont eu une estimation selon des critères qui sembleraient être ceux de la répartition de 2024. Je vous rappelle toutefois qu'un abondement de 50 % du fonds péréqué des Départements lié à la hausse de la compensation de la TVA était intervenu en 2024. Les mécanismes sont un peu complexes. Il y a eu un abondement de 50 %, soit 51 M€ plus 51 M€ de la part de l'État. Cela a permis à douze Départements, dont les critères étaient dégradés, d'être éligibles à ce fonds de sauvegarde de 102 M€.

Cette année, nous savions que, potentiellement, un nombre plus élevé de Départements seraient éligibles à ces dispositions. Le Gouvernement a donc ajouté 375 M€ à ce fonds de péréquation autour de l'excédent de TVA collecté, pour atteindre la somme de 600 M€. Il s'agit d'un amendement introduit par le Gouvernement dans la loi de finances. La loi de finances a été votée et promulguée. Nous attendons maintenant de savoir non pas si nous ferons partie des 58 Départements concernés car, à mon avis, ce sera le cas, mais de connaître le montant précis de ce fonds de sauvegarde.

Nous avons évoqué ce matin la non-augmentation de la DGF et le pourcentage d'augmentation de l'indice des prix à la consommation qui impacte directement le chapitre 011 – carburants, eau, électricité et autres – que n'intègre pas la stagnation de la DGF. Souvenez-vous de la suppression en 2021 de la taxe sur le foncier bâti pour les Départements. Le gouvernement de l'époque nous assurait que des parts de TVA seraient plus bénéfiques pour les Départements que de conserver la taxe foncière. Nous nous sommes livrés à des calculs sur la période, et je ne parle même pas des taux, seulement des bases. La première année, en 2022, la compensation s'est faite à l'euro près, c'est-à-dire sans évolution. En 2025 et en 2026, la fraction de parts de TVA compensatoire n'a pas non plus évolué. Les montants étaient gelés. Si nous avions conservé le foncier bâti, sans même toucher au taux, l'évolution des bases nous aurait rapporté plus de 4 M€.

Lorsque l'État semble faire un geste pour soutenir les collectivités départementales, ce n'est qu'une infime part de ce que nous aurions dû percevoir. Avec M. MORANÇAIS nous suivons chaque année le pourcentage de compensation et le reste à charge des allocations individuelles de solidarité : l'État nous doit bien plus que ce que recevons. Nous sommes contents, bien évidemment, mais nous recevrons peut-être la notification au mois de mai ou de juin alors que nous avons déjà engagé la moitié de l'année en termes d'exercice budgétaire.

C'est absolument fantasmagorique de traiter les collectivités départementales de la sorte : un fonds de sauvegarde en 2024, pas de fonds de sauvegarde en 2025, et à nouveau un fonds de sauvegarde en 2026 ! C'est du grand n'importe quoi, je le dis comme je le pense. Je ne sais ce qu'il en sera en 2027.

Pour cette année, c'est une très bonne nouvelle pour les Creusois parce que ces moyens nouveaux seront destinés à les accompagner dans leur quotidien ; pour autant, nous continuerons non pas à prendre du Prozac ni à nous alcooliser, mais à garder la tête bien froide et à travailler sur le moyen, voire le long terme, pour évaluer nos capacités à continuer à investir, parce que, comme le disait M. FOULON, emprunter n'a qu'un temps.

Monsieur LÉAL, je vous remercie, parce que nous ne pouvons pas retenir tous les chiffres, mais nous pouvons au moins dire que chaque fois que nous empruntons 10 M€, ce sont 500 000 € de dépenses d'investissement par an et 300 000 € de dépenses de fonctionnement pour les intérêts. Vous comprenez aisément pourquoi nous considérons que si nous pouvons avoir moins de remboursements d'intérêts et conserver un peu de capacité à intervenir ou à faire des transferts vers la section d'investissement – donc, de capacité d'autofinancement – nous trouvons cela plus vertueux. Sur le principe, je m'inquièterai pour ceux qui n'agiraient pas ainsi aujourd'hui ou qui n'y réfléchiraient pas.

La parole est à M. FOULON.

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Pour répondre à la première question d'Éric BODEAU, l'augmentation de CNRACL est de 3 points, ce qui représente 400 000 €, mais il faut aussi tenir compte du GVT. C'est pour cela que cela fait 600 000 €. C'est ce qui explique la différence.

M. BODEAU. – Oui, parce qu'on est toujours à 400 000 € de façon binaire.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Ce n'est pas binaire. C'est 400 000 € plus 400 000 € et, la troisième année, c'est 400 000 € plus 400 000 € plus 400 000 €.

M. BODEAU. – Nous le savons bien, cela s'accumule et, à la fin, cela fera 1,2 M€, ou plutôt 1,8 M€. Nous sommes tous dans la même situation.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Tout à fait.

M. BODEAU. – Autre question : la baisse de 56 % sur les dotations de compensation est-elle une certitude ou une évaluation prudentielle des recettes ?

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Tout n'est encore qu'évaluation. Nous avons eu une bonne surprise, si je puis dire, concernant l'impact de la fusion des sections. Sur les fonds de concours CNSA, nous avons été notifiés d'un concours prévisionnel en février 2025 ; puis, en décembre 2025, nous avons reçu une notification des concours prévisionnels rectifiée et ce n'est qu'au cours de l'année 2026, en septembre, que nous recevrons la notification du montant définitif. Voilà pour ce qui est de l'année 2025, il en ira de même pour l'année 2026. Pour s'y retrouver en termes de prévisions, ce n'est vraiment pas simple. Nous ne sommes pas le seul Département à nous être insurgés, non sur la réforme de la fusion des fonds de concours, mais sur ses impacts illisibles pour nous.

En décembre 2025, une baisse sur les prévisions budgétaires 2026 a été clairement annoncée, un pourcentage étant même précisé. En 2025, la fusion des sections n'a porté que sur six mois : du 1^{er} juillet au 31 décembre ; l'année 2026 sera une année complète, de douze mois. La fusion s'accompagne d'un transfert de moyens vers les ARS, donc vers l'État ; donc, la compensation par la CNSA sera moindre. Comme, parallèlement, on nous reprend des financements sur la TSCA et sur la dotation APA pour compenser le montant transféré, ce sera neutre globalement mais, dans les écritures budgétaires, vont bien apparaître une baisse des dépenses et une baisse des recettes en face.

M. BODEAU. – Initialement, la fusion des sections ne devait rien coûter aux Départements.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Selon notre estimation, elle ne nous coûte rien pour l'instant. C'est assez logique puisque, par rapport à d'autres Départements notre point GIR était le troisième plus élevé de France. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle cela présentait un intérêt pour la Creuse. Avec la CNSA, l'État assurait la compensation en demandant aux Départements dont le point GIR était très inférieur à la moyenne nationale de compenser financièrement pour atteindre cette moyenne nationale. Cela nous a servis.

M. BODEAU. – La Corrèze a compensé en partie avec le prix de journée.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – En effet, parce que leur dotation octroyée aux EHPAD en fonction du point GIR était bien inférieure à la nôtre. C'est compliqué.

La parole est à M^{me} PÉNICAUD.

M^{me} PÉNICAUD, Secrétaire de séance. – Ayant quitté la séance, M^{me} Marie-Christine BUNLON a donné pouvoir à M. Patrice MORANÇAIS, M. Valéry MARTIN à M^{me} Laurence CHEVREUX et M^{me} Delphine CHARTRAIN à M^{me} Hélène PILAT.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M. LÉGER.

M. LÉGER. – Il y a quelques mois, M. Philippe BAYOL avait eu cette phrase : « On a dû être mauvais depuis vingt ans ». De mémoire, il a dit que cela faisait vingt ans à peu près qu'il était élu au Conseil départemental et que, depuis vingt ans, il entendait pratiquement toujours les mêmes propos. Ce n'est pas étonnant mais, en tout cas, les uns comme les autres, nous ne nous sommes pas fait entendre de l'État. C'est le moins qu'on puisse dire. Chaque année, nous nous plaignons de l'attitude de l'État qui impose aux Conseils départementaux des dépenses contraintes, dans le domaine social notamment, et qui accorde une mauvaise compensation sur les allocations individuelles de solidarité. Cela a été dit dans le rapport : des dotations d'État très volatiles ; des fractions de TVA que personne ne maîtrise parce que personne ne sait ce que sera la consommation dans l'année ; une dépendance financière totale du Conseil départemental vis-à-vis de l'État ; une absence de marge de manœuvre fiscale puisque l'autonomie autonomie fiscale a disparu avec la suppression de la perception de la taxe foncière. Bref, le décor n'est pas très joyeux, et cela ne fait que durer.

Je l'avoue, moi-même n'arrive plus à suivre les projets de réforme territoriale, qui est une véritable Arlésienne. Pour être populaire quand vous devenez Premier ministre, il faut absolument dire que vous allez mettre de l'ordre dans le fameux « millefeuille ». Puis, après en avoir beaucoup entendu parler, on ne voit pas grand-chose se profiler. Je me dis malgré tout que la situation dans la Creuse et dans d'autres

Départements, sachant que dans certains comme la Gironde, par exemple, la situation est encore plus grave, serait une aubaine pour l'État. Il serait facile de considérer que, comme les Conseils départementaux ne s'en sortent pas, il faut les supprimer ou, au moins, les fragiliser. J'espère que ce ne sera pas cas. Ce qui nous sauve sans doute, ce sont les dépenses sociales parce qu'à ma connaissance, aucune collectivité ne court derrière. À part la Métropole de Lyon, aucune collectivité n'a jamais souhaité reprendre les compétences sociales d'un Département. En tout cas, je crains que nous entendions encore longtemps le même discours si, là-haut, l'État ne nous entend pas !

Pour autant, les documents élaborés par les services sont extrêmement intéressants. Vous commencez donc par construire un budget extrêmement prudent. Nous le faisons tous dans nos collectivités afin d'éviter les mauvaises surprises. Mais, pour 2026, comme le faisait remarquer Éric BODEAU, vous n'avez pas inscrit le fonds de sauvegarde. Il peut sembler paradoxal qu'il apparaisse dans les attendus, en introduction, et qu'ensuite, il ne figure pas dans le tableau de la page 40, de la maquette budgétaire. Vous répondez que vous n'avez pas reçu de notification, mais on peut penser tout de même qu'il sera de l'ordre de 5 à 7 M€, ce qui n'est pas rien pour notre Département. Vous me direz que tant que la recette n'est pas dans les caisses, on ne sait jamais.

Normalement aussi, un jour, la recette de la vente de SAINT-PALAIS-SUR-MER finira bien par arriver. J'imagine que ce sera cette année ; sinon, c'est à désespérer.

Vous avez rappelé que la séquence des années 2022, 2023, 2024 avait été mauvaise pour notre collectivité. L'année 2025 a été meilleure : meilleure épargne brute par rapport à 2024, des dépenses de fonctionnement moindres par rapport à ce qui avait été inscrit dans le dans le BP, des recettes meilleures que les prévisions et une baisse de l'encours de dette. Donc, le pire n'est jamais sûr !

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je vous remercie parce que cela va me permettre de rappeler ce à quoi nous avons réussi à faire face grâce à notre vision claire de ce que sont nos obligations de Conseil départemental.

J'ai déjà évoqué la hausse du montant horaire de l'APA, qui a augmenté de 1 € en janvier 2025 et de 0,50 € en janvier 2026. On table à peu près sur 700 000 heures ; multipliées par 1,50 €, cela représente 1 M€ de dépenses supplémentaires. Je ne prends pas de Prozac, je tiens sans stimulant, je vous l'assure, et nous payons pour le maintien à domicile des personnes, l'amélioration des conditions de travail et de rémunération des aides à domicile et toutes les mesures que nous avons prises ensemble avec les associations d'aide à domicile – complément qualité, véhicules, etc. Ces mesures me paraissent importantes, et nous pouvons en être satisfaits, ensemble.

L'allocation RSA est en hausse de 1,7 % en avril chaque année. Nous ne connaissons pas encore le pourcentage pour cette année, mais, vous le savez, nous avons pris une décision que nous assumons et, même si nous venons de recevoir un courrier du Préfet, nous n'avons pas versé le montant de l'augmentation à la CAF et à la MSA. Pour autant, la dépense est inscrite, nous ne sommes pas idiots et savons comment les choses se passent ; donc, elle est inscrite et provisionnée. Cela correspond 170 000 € environ par an, me semble-t-il. Pour deux années, vous rajoutez 300 000 €, pour des personnes en situation fragile.

Autre dépense, et j'aurais aimé que vous puissiez réagir sur le sujet : l'ouverture de nouveaux droits à la PCH. Avez-vous prêté attention aux montants ?

N'oublions pas également la déconjugalisation et le Ségur : nous sommes passés en un an de 3,8 M€ à 7,5 M€. Nous payons, nous assurons, nous faisons et nous respectons nos engagements. Vous avez évoqué, les uns et les autres, le point d'indice qui a, enfin et heureusement, été revalorisé il y a deux ou trois ans. Avec les points d'indice supplémentaires et le Ségur pour les agents du Conseil départemental, cela se solde par 560 000 € par an.

La hausse de la CNRACL a été précisée par M. FOULON. Et il est un point dont on parle peu, mais que nous avons évoqué ce matin : la progression des dépenses de l'aide sociale à l'enfance. Je redonnerai deux chiffres qui figurent dans les documents. Pour l'accompagnement des mineurs non accompagnés, en 2023, nous avons acté une dépense de 1,8 M€, mais savez-vous à quelle hauteur l'État compense notre dépense ? 5 % ! Question de migration, de savoir si ces enfants sont vraiment de jeunes mineurs, je peux l'entendre, mais je ne pense pas que nous soyons responsables de la politique de la nation en la matière. Nous recevons donc une compensation à hauteur de 5 % pour 1,8 M€ de dépenses, mais le comble est qu'en 2025, la dépense s'est élevée à 3,6 M€. L'État a mieux compensé : au lieu de 5 %, il a

accordé 14 %... pour une dépense du double. Malgré cela, nous avons assuré nos engagements et maintenu notre soutien.

Au-delà de ces exemples, nous voyons également nos restes à charge augmenter sur les allocations individuelles de solidarité qui représentent une grosse dépense de la collectivité. Pour l'APA, l'État compensait à hauteur de 54 % en 2022 ; il ne compense plus qu'à 44 %, et nous assurons le paiement de l'APA en établissement et à domicile. Pour la PCH, la compensation était à hauteur de 41 % en 2022, elle vient de passer à 37 % ; cela signifie que, pour la PCH, non seulement nous avons fléchi des moyens beaucoup plus importants, mais la compensation de l'État compense est moindre. Là encore, nous assurons, nous faisons et nous payons. Pour le RSA, bonne nouvelle, nous étions compensés à hauteur de 45 % ; sans que je ne puisse vous expliquer pourquoi, nous le sommes désormais à hauteur de 55 %. La dépense n'a ni augmenté ni diminué, elle reste stable grâce à l'accompagnement que nous avons mis en place avec le soutien de l'État, j'aime à le rappeler.

Ce sont des paramètres parmi d'autres, sur lesquels nous nous interrogeons et sur lesquels les services et la Direction des finances nous interrogent pour savoir comment boucler l'exercice budgétaire chaque année. Chers collègues, Franck FOULON l'a dit, il serait facile de dire nous n'y arrivons pas, que nous ne bouclons pas notre budget, qu'il faut diminuer nos investissements ou de ne plus faire les investissements pour le bloc communal qui, sur l'année 2025, représentent plus de 36 %. Ce sont de vrais sujets.

Généralement, nous commençons tous par construire un budget en regardant à quel montant s'élèvent nos obligations et à quelle hauteur nous souhaitons investir. C'est le sujet des orientations budgétaires, et je puis vous assurer que, depuis plusieurs mois, nous nous sommes fait des frayeurs pour équilibrer cette section d'investissement parce que le montant prévisionnel des moyens disponibles affectés à nos bâtiments et à nos routes était loin de nous réjouir. M. LÉGER l'avait demandé : dans ce contexte difficile, allions-nous réduire le budget des routes ? C'était une très bonne question !

Nous vous proposons et pensons traduire dans le budget 2026 un montant identique de l'enveloppe globale d'investissement sur nos routes, parce que les Creusois ont besoin de routes en bon état, mais aussi sur l'eau et l'assainissement. Vous nous demandiez ce matin si nous avions suffisamment pris en considération ces questions dans le rapport de développement durable. Je puis vous assurer que tous les engagements qui ont été pris auprès des syndicats de l'eau ou des collectivités gestionnaires de réseaux d'eau et d'assainissement sont inscrits dans le budget 2026 et les budgets suivants.

Au lieu de prendre ces sujets à la légère, de se dire que l'ambiance est morose et que tout cela est bien triste, l'important est de savoir comment assurer nos engagements et financer nos compétences obligatoires. C'est là que la quadrature du cercle s'affirmera ; lorsque nous n'aurons plus la capacité d'assurer les missions qui nous sont confiées et qui nous ont été transférées par la loi, soyez sûrs qu'il en sera fini très rapidement des collectivités départementales.

Je ne sais si vous partagez la même construction, mentale ou budgétaire, de ce que nous avons à faire...

M. LÉGER. – Qu'appellez-vous dans le fascicule et qu'avez-vous appelé tout à l'heure, monsieur FOULON, « les outils de travail » dans les investissements ?

Par ailleurs, 5,5 M€ ont été inscrits en aides aux communes, syndicats et autres. De mémoire, à combien s'élevait la dépense réelle en 2025 ?

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Elle était de 5,8M€.

Les outils de travail, ce sont tous les matériels, les équipements...

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Le matériel roulant, technique, informatique, les chaises de bureau... tout ce qui est nécessaire.

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action Bâtiments, rapporteur. – C'est le fourre-tout.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Avec beaucoup de précautions dans mes propos, quand on sait ce qui se passe dans d'autres collectivités qui ont bien plus de moyens que la nôtre, plus de services et plus d'agents, en particulier dans leurs pôles finances. Je pense que nous pouvons garder la tête haute. Je trouve que nous sommes, tous, extrêmement sérieux. Parler de rigueur, c'est aussi garantir les moyens d'agir pour l'avenir. Nous n'avons vraiment pas de grande marge de manœuvre ni de marge d'erreur. Donc, pardon si nous vous paraissions trop précis dans nos prévisions, mais quel élu, à la tête de quelque collectivité que ce soit, même la plus petite, prendrait les choses à la légère face aux décisions budgétaires à prendre.

Nous sommes en 2026, à l'aube de 2027. Je ne sais pas qui gagnera les élections présidentielles. Y aura-t-il un gagnant d'ailleurs ou des perdants ? Je n'en sais rien, mais je suis très inquiète. Sur les 4,9 Md€ de baisse de DGF que souhaitaient certains, miraculeusement, ce ne sont plus les Départements qui disparaissent, mais les intercommunalités et les régions. Toutefois, le problème sera le même, car ce qu'assurent les intercommunalités et les régions, il faudra le retransférer aux communes et aux départements. C'est du grand n'importe quoi ! Après avoir connu une vague de parlementaires en 2017 qui n'avaient jamais mis les pieds dans la moindre commune et qui ne connaissaient rien aux finances locales, je crains que nous nous retrouvions en 2027 face à de potentiels dirigeants de notre pays du même acabit, qui ne comprendront rien à la vie des collectivités locales et se demanderont à quoi elles servent. Et ils veulent moins de services publics, moins de fonctionnaires d'État... C'est tout de même assez préoccupant.

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Madame la Présidente, pour confirmer ce qui vient d'être dit, il faut retenir que nous sommes partis sur une DGF gelée, à 45 M€. Le scénario de la Présidente d'une situation financière nationale qui se dégraderait fortement en 2026, 2027 et 2028, aurait des conséquences sur nos finances car, si nous passons tout juste avec des DGF identiques, rappelez-vous les années Hollande et la contribution au redressement des finances de l'État, lorsque, tous les ans, il fallait payer ! Espérons qu'après le maelström que nous vivons aujourd'hui, nous ne soyons pas percutés demain de plein fouet par des dotations d'État en baisse. Je ne parle même pas de la DETR qu'il était question de y a trois mois de fusionner avec une autre dotation. Perdre les 13,9 M€ de DETR serait une catastrophe pour la Creuse. Je peux vous assurer que nous aurions été loin d'inscrire 9,6 M€ sur les routes. C'est la raison pour laquelle je parle d'un scénario a minima encadré.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Monsieur LÉGER, vous évoquiez le fonds de sauvegarde. À moins d'avoir la notification et la somme précise, nous ne pouvons l'inscrire dans le budget 2026. Lorsque nous aurons la notification, le processus permettra de l'inscrire en cours d'année. Vous parliez également de la vente de SAINT-PALAIS-SUR-MER, mais le produit de la vente ne sera pas inscrit au budget 2026, car le processus est long. Vous le connaissez, il vous a été présenté.

Je vous fais une proposition, ou plutôt je vous pose une question : que penseriez-vous de mobiliser ces financements dits exceptionnels – j'aimerais tant qu'ils soient récurrents tous les ans ! – pour les flécher sur le financement de travaux importants pour le collège de BOURGANEUF ? Nos amis Conseillers départementaux de BOURGANEUF ne sont plus là en fin de journée mais, on le sait, ce collège a besoin d'une restructuration.

Madame CHÉNIER et Philippe BAYOL, nous avons déjà dans les tuyaux un programme de plus de 1 M€ pour la restauration dont nous devons rediscuter avec la commune des participations, parce que nous y accueillerons des enfants qui ne sont pas seulement du collège. Cela semble assez logique. Nous travaillons aussi sur d'autres collèges. Nous nous engageons auprès du collège Marouzeau sur l'internat d'excellence, pour 3 M€. Un programme est aussi prévu avec le gymnase de la Pigue, à hauteur de 1,9 M€. Mon cher gymnase ! Bref, nous avons de quoi utiliser ces moyens et nous espérons le fonds de sauvegarde sera maintenu en 2027, 2028, 2029, et par la suite.

M. BODEAU. – Madame la Présidente, à GUÉRET, au cas où vous ne le sauriez pas, nous avons aussi un centre aquatique ainsi que, paraît-il, un musée...

M. LÉGER. – Et, à AUBUSSON, la Scène nationale !

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Les sommes demandées par les tiers sont dans les scénarios des PPI. Il existe plusieurs scénarios de PPI, vous l'imaginez bien. Celui de 2025 a été revu à plusieurs reprises et, pour l'instant, nous attendons de savoir ce qui va se passer.

Vous disiez que l'année 2025 ne s'était pas si mal passée. Je voudrais vous en remercier parce que cela n'a pas été facile. Souvenez-vous des décisions que nous avons prises en 2025 pour éviter que nos dépenses évoluent aussi vite que les années précédentes. En les limitant – je ne parle pas de les baisser, mais de ralentir leur évolution –, nous sommes parvenus à une réelle maîtrise des dépenses, maîtrise que nous devons aussi aux temps de réflexion, d'échange et de travail de la Direction générale des services avec les Directeurs. Cela ne s'invente pas, c'est le fruit d'un travail quotidien sur le long terme parce que la difficulté est que notre collectivité ne dégagne pas assez d'excédent entre ses dépenses et ses recettes depuis très longtemps.

M. FOULON, Vice-Président en charge de la Modernisation de l'action publique, des Finances et des Bâtiments, rapporteur. – Et nous n'avons de fonds secrets, nous ! Au Salon de l'Agriculture cette semaine, j'ai rencontré un collègue de la Meuse : chaque année, grâce au site de BURE, ils reçoivent 38 M€. Il me disait que, sans cela, ils ne s'en sortiraient pas. C'est un département de 160 000 habitants, à peine plus grand que le nôtre, confronté aux mêmes difficultés.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Pour ceux qui ne le savent pas, à BURE, est installé le projet d'enfouissement des déchets ultimes nucléaires. Nous pouvons en reparler, à FERNOËL ou CROCQ, il y avait un projet très ancien de ce type. Je ne dis pas que c'est forcément bien et je ne sais quelle serait ma position s'il nous était proposé aujourd'hui, mais ces projets représentent une compensation de 29 M€ pour la Haute-Marne et 29 M€ pour la Meuse chaque année, alors que les déchets ne sont pas encore arrivés sur site.

Avec 29 M€ en plus tous les ans, nous doublerions quasiment notre capacité d'investissement pour les Creusois. Nous aurions de super-collèges, de super-bâtiments pour nos agents, des camions et tout ce que vous voulez... mais, pour rebondir sur les propos de Jérémy SAUTY ce matin : attention aux anti-tout ! Je ne suis pas sûre qu'ils nous aident à dessiner l'avenir de notre département. Nous avons de quoi nous interroger sérieusement, mais je sais que nous le faisons ensemble. Aussi, si vous avez aussi des idées pour accroître les recettes de la collectivité, dites-le-moi !

M. LÉGER. – Vous disiez qu'il y avait eu un fonds de sauvegarde en 2024, qu'il n'y en avait plus en 2025 et qu'il y en aurait sans doute un en 2026. Au-delà de la baisse ou du gel des dotations d'État, ce qui est grave est cette incertitude. Les chefs d'entreprise disent la même chose. Les temps sont compliqués, mais ce qui est compliqué aussi pour eux, c'est qu'ils ne savent jamais à quelle sauce ils seront mangés du point de vue des normes, des prélèvements fiscaux, des impôts sur les sociétés. Cela les empêche de se projeter. Ce qui est grave pour une entreprise l'est aussi pour une collectivité. Donc, l'État a une double responsabilité dans les incertitudes dans lesquelles il nous plonge.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Petite information dont vous serez ravis parce que c'est un sujet qui nous a passionné à plusieurs reprises : dans la loi de finances, par amendement, les crédits pour l'insertion par l'activité économique (IAE) avaient été abondés de 128 M€ et ceux des missions locales de 32 M€. Même si ce n'est pas miraculeux, cela mérite d'être souligné, car cela aura des effets pour ces structures départementales. Mais l'affectation d'une fraction de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance a été supprimée ; vous me direz que cela ne représentait que 40 M€, mais le Département de la Creuse en était bénéficiaire à hauteur d'un douzième. Par amendement également, il a été décidé que ces crédits seraient attribués à l'AFIT, l'Agence de financement des infrastructures de transport de France, censée provisionner la somme forfaitaire pour cofinancer les études et les travaux pour les ponts et autres ouvrages.

Dans son vœu, ce matin, M^{me} VIALLE faisait trait à la CNSA. Départements de France a bataillé avec la ministre pour lui faire entendre que la hausse de la CSG sur les produits d'épargne devait être affectée directement aux Conseils départementaux pour compenser les dépenses de handicap et de perte d'autonomie. Il n'en a pas été ainsi ; Nous n'avons pas été écoutés et ces fonds ont été transférés à la CNSA qui s'arroge le droit, en fonction de ses critères, de ses décisions et de son bon vouloir de redistribuer

ou pas, en partie ou en totalité, ces recettes supplémentaires. Ce n'est jamais en totalité d'ailleurs.

C'est tout de même gênant. Que ce soit pour le SDIS, le risque lié au grand âge ou les finances locales en général, nous avons l'impression que la confiance n'est pas là et que l'on nous demande de faire toujours plus et toujours mieux, mais que lorsqu'il s'agit de nous en donner les moyens, les freins perdurent. C'est très ennuyeux. Je l'avoue, même si je ne sais pas ce à quoi il faut s'attendre en 2027, j'ai quelques inquiétudes.

Si plus personne ne souhaite s'exprimer, je vous propose de me donner acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires sur la base du rapport d'orientations budgétaires pour l'exercice 2026, joint en annexe au rapport. *(Adopté à l'unanimité.)*

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pole Pilotage et Evaluation de la Performance
Publique /Direction des Finances et Budget*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES - ANNÉE 2026



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU l'article L 1612-26 du CGCT ;
VU la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 et à celle relative à la programmation programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 du 22 janvier 2018 ;
VU le rapport CD2026-02/1/8 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

DÉCIDE,

De prendre acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires sur la base du rapport d'orientations budgétaires, joint en annexe à la présente délibération, pour l'exercice 2026.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

Publié sur www.creuse.fr le 20/04/2026

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le



ID : 023-222309627-20260403-CD2026_0016-DE

CD - ACCUEIL ET ATTRACTIVITÉ

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Reste à l'ordre du jour l'examen de deux rapports de la deuxième commission – Accueil et Attractivité. Le premier est le rapport d'activité du comité syndical de la Cité de la Tapisserie, le second nous permettra de déterminer les avances à verser à ce syndicat.

CITÉ INTERNATIONALE DE LA TAPISSERIE ET DE L'ART TISSÉ SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ 2025 ET PERSPECTIVES

RAPPORT N° CD2026-02/2/9 DOSSIER N° 7277

M^{me} DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'Accueil, de l'Attractivité et de la Culture, rapporteur. – Il s'agit effectivement de vous présenter la synthèse de l'activité 2025 mais également les perspectives pour l'année 2026.

Je ne reviens pas sur les éléments de contexte qui reprennent les quatre missions principales dévolues à la Cité. Je vous renvoie au rapport, et je passe directement aux faits marquants de l'année 2025.

La fréquentation de la Cité de la tapisserie a dépassé le seuil de 50 000 visiteurs en novembre 2025, alors qu'il n'avait pas été possible d'organiser l'exposition estivale au CCAJL. Malgré cela, nous avons reçu plus des visiteurs, et la fréquentation des groupes dépasse celle constatée avant la crise du Covid.

Pour illustrer l'intérêt économique de la Cité de la Tapisserie, d'après les premiers éléments dont nous disposons, on estime à plus de 1,5 M€ les retombées pour le tissu économique d'AUBUSSON et son territoire, en termes de restauration, d'hôtellerie et de commerces, sans compter la commande publique, à savoir les tissages commandés aux ateliers, qui représentent plus de 400 000 € sur l'année et créent une cinquantaine d'emplois directs de lissiers et une cinquantaine d'emplois indirects liés à la tapisserie – tissage, entretien, rénovation et autres – soit une centaine d'emplois qui existent grâce à la Cité de la Tapisserie.

La tenture « Aubusson tisse Tolkien » s'est achevée en 2024. Elle est composée de seize œuvres, quatorze tapisseries et deux tapis. Cette opération ayant dépassé 1 M€, la subvention FEDER s'est élevée à 550 000 € et le mécénat, qu'il convient de saluer, a représenté 383 000 € et montre bien que toute cette création intéresse au niveau national, voire international.

La commande publique artistique d'une tapisserie long format « Hommage à George Sand », d'une surface de plus de 50 m², dont 23 m de long, de l'artiste Françoise PÉTROVITCH est en cours de réalisation par la Manufacture Robert FOUR à AUBUSSON. La tombée de métier aura lieu en 2026.

Durant l'année 2025, plusieurs tapisseries ont été créées, donnant lieu à cinq tombées de métier.

Autre fait marquant, la deuxième tranche du projet immobilier de la Cité de la tapisserie a été inaugurée au début janvier. Une foule y assistait, si nombreuse que tout le monde n'a pu entrer ce jour-là pour des raisons de sécurité. Près de 500 personnes ont été accueillies et d'autres sont revenus visiter par la suite. L'aménagement du troisième étage des bâtiments permet d'accueillir un local spécifique adapté au traitement des cartons de Jean LURÇAT légués au Conseil départemental. Le système de climatisation a été entièrement rénové lors des travaux. L'enveloppe globale des travaux s'élève à 7,53 M€ hors taxes, destinés à la réalisation de l'extension et à l'aménagement du bâtiment existant, sachant que le Conseil départemental a participé à hauteur de 720 000 €.

L'inauguration de l'incubateur textile de la manufacture de proximité à la Villa Châteaufavier, qui a eu lieu antérieurement, portée par la CCI, en lien avec la communauté de communes Creuse Grand Sud, a bénéficié également du soutien du Plan particulier pour la Creuse. Je vous parlais des emplois directs et indirects, avec la Villa Châteaufavier, on se rend compte que les activités liées à la tapisserie se développent.

Soulignons également l'intérêt croissant pour la formation de lissier. Nous assistons à une recrudescence de candidatures, qui ne cesse d'augmenter à chaque renouvellement. En 2025, la liste était longue et la formation étant limitée à un certain nombre d'élèves, des candidatures ont été refusées, qui se reporteront sur les prochaines années. Les diplômés de cette formation de lissier sont recrutés par les manufactures et les ateliers existants, sachant qu'à ce jour, six nouveaux ateliers ont ouvert.

Les travaux du pôle professionnel situé avenue de la République ont été lancés en début d'année et devraient s'achever en septembre 2026. Cela entre déjà dans les perspectives pour 2026.

S'agissant de ces dernières, comme je l'indiquais précédemment, nous avons pu assister à la création de pièces majeures, tissées dans les différents ateliers.

Quatre tombées de métier sont prévues : celles de l'œuvre monumentale « La sieste de Mei et Totoro », d'après MIYAZAKI, l'œuvre « Salammbô » de Philippe DRUILLET, des Carrés d'Aubusson et de l'œuvre de Raphaël BARONTINI, qui a reçu le deuxième prix de l'appel à projets. À ces quatre tombées de métier, s'ajoute celle de l'œuvre « Hommage à George Sand » dont j'ai déjà parlé.

Une édition hors-série a été fabriquée sur les dix ans de la Cité de la Tapisserie, un ouvrage sur le fonds d'atelier d'Yves MILLKAMP qui fait l'objet d'un don à la Cité de la Tapisserie. Un livre sur l'opération « Hommage à George Sand » sera édité dans le contexte de la commémoration des 150 ans de sa disparition.

Saluons également le développement régulier du service éducatif de la Cité, qui a reçu en 2025 quelque 2 200 élèves, de la maternelle au lycée. Ces enfants ne viennent pas que de notre département, mais également d'autres départements.

À l'automne 2026, nous présenterons également l'exposition Élie MAINGONNAT.

Nous poursuivons les services aux professionnels pour la filière tapis-tapisserie et le design textile, dans le cadre de l'obtention du label « Manufacture de proximité » piloté par l'ANCT, en lien avec la Villa Châteaufavier.

La politique d'acquisition de tapisseries de la Cité sera précisée dans les prochaines semaines par la conservatrice, Alice BERNADAC, en charge de l'actualisation du projet scientifique et culturel de l'établissement.

Comme vous pouvez le constater, 2025 a été une année riche et productive pour la Cité. L'année 2026 le sera également, avec les différentes tombées de métiers et les nouvelles salles que nous avons pu visiter et qui, de l'avis de tous, sont remarquables et confirment que la Cité et ses tapisseries sont des pépites pour le territoire creusois

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – La parole est à M^{me} PÉNICAUD.

M^{me} PÉNICAUD, Secrétaire de séance. – Je vous informe qu'ayant quitté la séance, M. Bertrand LABAR a donné pouvoir à M. Guy MARSALEIX

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Chers collègues, si personne ne souhaite intervenir, je vous renvoie au *book* rassemblant les articles de presse parus dans le domaine de la culture. Tous montrent l'intérêt, l'enthousiasme et une certaine curiosité sur ce petit département qui accueille tant de visiteurs sur une activité peu connue et alors que la production de tapisseries disparaissait doucement mais sûrement depuis les années 70. Peut-être échangerons-nous davantage sur le rapport suivant concernant notre participation au financement de ce syndicat mixte.

Si vous n'avez pas de remarques ou de questions particulières sur ce rapport d'activité, je vais vous proposer d'en prendre acte mais dites-moi, malgré tout, pour ceux d'entre vous qui êtes allés visiter la Cité, que cela vous a plu ! Et pour ceux qui ne s'y sont pas encore rendus, je conseille vivement d'aller y voir la tapisserie « Le Chant du Monde » de Jean LURÇAT. Nous l'avons vue à ANGERS l'année dernière, je vous assure que c'est impressionnant.

Personne ne souhaite réagir sur la Cité et les tentures qui y seront présentées lors des expositions ?... Vous me donnez envie de prendre un Prozac – je vous l'assure, monsieur LÉGER – tant je déborde d'enthousiasme pour cet équipement culturel de premier plan à l'échelle départementale, qui s'articule si bien avec d'autres, comme les projets de la Vallée des Peintres. Nous en parlions dernièrement avec Laurent DAULNY.

Je ne suis vraiment pas une bonne coach : je n'arrive pas à vous motiver. Il est vrai que c'est la fin de la journée. Je vous ai assommés, vous êtes blasés. Donc, comme la Cité marche bien, on n'en parle pas ?... Je suis un peu déçue, je l'avoue.

Ah, tout de même, la parole est à M. BOURGUIGNON.

M. BOURGUIGNON. – Nous pouvons souscrire à ce que vous disiez sur ce que représente la Cité de la Tapisserie pour le département de la Creuse. Il est bien que le Conseil départemental ait poursuivi le projet qui avait été initié par Jean-Jacques LOZACH, à l'époque où il était président, qui avait également créé ce syndicat mixte...

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Sachez que, lors de l'inauguration de la Cité 2, j'ai cité trois personnages qui se sont fortement engagés dans ce projet : le ministre André CHANDERNAGOR qui, le premier, a eu l'idée de créer un musée pour présenter et mettre en valeur les collections départementales...

M. BOURGUIGNON. – Contre l'avis des Musées de France.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je ne le savais pas.

J'ai aussi rappelé l'action de Michel MOINE qui a porté le dossier de candidature de labellisation au Patrimoine immatériel de l'UNESCO. Et j'ai, bien évidemment, cité Jean-Jacques LOZACH qui, avec les élus de l'époque et sa majorité, avait lancé la Cité de la Tapisserie.

M. BOURGUIGNON. – Sujet consensuel, qui valorise le département.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Nous accueillons de superbes expositions et un nombre de visiteurs équivalent à la moitié du nombre d'habitants du département à la Cité et dans le secteur d'AUBUSSON car les visiteurs ne se bornent pas seulement à passer deux heures à la Cité. Les Creusois qui accueillent leurs familles et leurs amis ne manquent pas de leur faire connaître avec fierté cet équipement culturel de grande qualité.

Si plus personne ne souhaite intervenir, je vous invite à me donner acte de la communication de ces éléments. (*Adopté à l'unanimité.*)

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Affaires Culturelles /Service de la Lecture Publique et de la Coordination Culturelle*

RAPPORTEUR : Mme Catherine DEFEMME

**SYNDICAT MIXTE DE LA CITÉ INTERNATIONALE DE LA TAPISSERIE ET DE L'ART TISSÉ:
SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ 2025 ET PERSPECTIVES 2026**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
VU le rapport CD2026-02/2/9 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Accueil et Attractivité,*

DÉCIDE,

de donner acte à Madame la Présidente du Conseil départemental, de la communication des éléments relatifs au bilan du fonctionnement de la Cité internationale de la tapisserie et de l'art tissé à Aubusson pour l'année 2025 et des propositions d'orientations pour l'année 2026.

A – Faits marquants de l'année 2025

Une fréquentation élevée

La fréquentation de la Cité de la tapisserie a dépassé le seuil de 50 000 visiteurs en novembre 2025, alors qu'il n'a pas pu être possible d'organiser une exposition estivale au CCAJL. La fréquentation des groupes dépasse celle constatée avant la crise du Covid. Il est à noter que les Creusois sont toujours la première origine géographique en nombre de visiteurs, ce qui montre bien un attachement renouvelé des habitants à ce savoir-faire.

Création de tentures-événements à fort potentiel communicant

La tenture « Aubusson tisse Tolkien » s'est achevée en 2024. Elle est composée de 16 œuvres : 14 tapisseries et 2 tapis. Cette opération ayant dépassé **1 Million d'€**, la subvention FEDER s'est élevée à **550 000 €** et le mécénat recueilli a représenté **383 000 €**.

La tenture « L'imaginaire de Hayao Miyazaki en tapisserie d'Aubusson » qui réunit déjà 4 œuvres monumentales a connu un succès considérable. La campagne de mécénat participatif menée pour la réalisation de la 5ème tapisserie « La sieste de Mei et Totoro » a permis de collecter **125 000 €** de dons et surtout conduit à un retentissement national et international de cette opération. Le tissage de cette œuvre de 31 m² a été engagé en mars 2025 et sera terminé en juillet 2026. Les visiteurs peuvent découvrir l'avancement de ce tissage lors de leur visite de la Cité.

« Le château ambulante » a été présenté à Hiroshima pendant l'été 2024, « Le Banquet du Sans-Visage » à Nagoya d'avril à août 2025 et « Ashitaka soulage sa blessure démoniaque » d'avril à octobre 2025 à l'Exposition universelle d'Osaka en ouverture du parcours du Pavillon France.

La commande publique artistique d'une tapisserie long format « Hommage à George Sand » de plus de 50 m² (23 m x 2 m 15) de l'artiste Françoise Pétrouitch est en cours de réalisation par la Manufacture Robert Four à Aubusson et sera achevée en 2026, année de commémoration des 150 ans de la disparition de l'écrivain. Cette opération est financée à 50 % par le Ministère de la Culture, le Conseil Régional Centre Val de Loire, le Conseil Régional Nouvelle Aquitaine, ainsi que le Conseil départemental de l'Indre et le Syndicat mixte. La fondation AG2R La Mondiale a apporté son soutien de **38 000 €** fin 2025.

Une tapisserie va également être réalisée d'après une œuvre de l'auteur de bandes dessinées Philippe Druillet, grâce à un soutien important de **48 000 €** de la DRAC Nouvelle-Aquitaine, celui de la Baronne Ariane de Rothschild et celui de la Fondation Cointreau.

Une politique dynamique de recherche de mécénat

La Cité de la tapisserie est parvenue à obtenir plus de **2,5 millions d'euros** de mécénat depuis sa création. La tendance actuelle de la politique de mécénat des fondations et entreprises est dirigée essentiellement sur la création contemporaine et la transmission des savoir-faire ou la promotion des métiers d'art français.

Il est à noter que le projet d'extension de la Cité de la tapisserie a fait l'objet de mécénats privés à hauteur de **750 000 €** (Fondation Bettencourt-Schueller, Crédit Agricole Centre France). Haltra Group financera à hauteur de **40 000 €** par an pendant 3 ans l'organisation annuelle d'un appel à création permettant de faire émerger de jeunes créateurs et éventuellement de réaliser leur projet en tapisserie d'Aubusson.

Constitution de partenariats avec les acteurs du secteur

La création contemporaine est principalement mise en œuvre à partir du Fonds régional pour la création de tapisseries contemporaines. Recherche et innovation ont fait l'objet de projets mobilisant des établissements d'enseignement supérieur et de recherche tournés vers la création : ENSAD Limoges, ENS d'Architecture de Bordeaux, ESADSE/Cité du Design de Saint-Étienne, Département Arts Appliqués du Lycée Raymond Loewy de La Souterraine, Lycée Duperré à Paris, École Camondo à Paris, Cité de la Mode et du Design de Paris, l'EESI d'Angoulême-Poitiers, le Centre international de la tapisserie de Tournai, HEPIA Genève, Académie des Beaux-Arts d'Hangzhou.

Formation, accompagnement de professionnels, Pôle art textile / art tissé

La formation de lissiers mise en place en 2010 connaît aujourd'hui sa 8^{ème} promotion. Prévue sur une durée de 2 ans, elle rencontre un réel intérêt puisque le nombre de candidats est en augmentation à chaque renouvellement.

Au-delà de la mise en place de la formation de lissiers, la Cité s'est engagée dans un dispositif d'accompagnement à la création d'ateliers. Un premier bilan : ouverture de 6 nouveaux ateliers qui laissent entrevoir les premiers effets du dispositif d'accompagnement.

Par ailleurs, les diplômés de la formation de lissiers sont également recrutés par les manufactures et ateliers existants.

L'activité phare tapisserie avec la notoriété d'Aubusson doit être complétée par l'implantation de porteurs de projet sur le Sud creusois, à travers le Pôle de compétences art textile/art tissé. Un incubateur textile « Manufacture de Proximité » a été inauguré en 2023 à la Villa Châteaufavier à Aubusson. Cette initiative est portée par la CCI de la Creuse en lien avec la Communauté de Communes Creuse Grand Sud et avec le soutien du Plan Particulier pour la Creuse. Elle est en cours d'articulation avec le projet Manufacture de Proximité soutenu par l'ANCT et porté par la Cité en lien étroit avec l'association Lainamac.

La deuxième tranche du projet immobilier de la Cité de la tapisserie

Elle se décline en 3 volets :

- la construction de l'extension ;
- les aménagements dans le bâtiment existant ;
- le pôle professionnel.

L'espace au 3ème étage a été aménagé pour accueillir un local spécifique à l'apprentissage des métiers de Jean Lurçat légués au Conseil départemental, le système de climatisation a également été entièrement rénové pour le rendre plus efficient. Ces travaux ont nécessité la fermeture plus précoce fin août 2024 de la Cité de la tapisserie mais ont été rendus éligibles à une subvention importante du FEADER accordée par le Conseil Régional.

L'enveloppe de **7,53 millions d'euros HT** destinée à la réalisation de l'extension et de l'aménagement du bâtiment existant a été respectée, la part du Conseil départemental s'est élevée à **720 000 €**, soit 9,56 % de l'investissement.

Les travaux du Pôle professionnel doivent débuter en janvier 2026 et s'étendre jusqu'en septembre pour une ouverture prévue à l'automne.

B - Perspectives pour 2026

Le Conseil départemental, en sa qualité de membre statutaire du Syndicat mixte, accompagne financièrement l'action de la Cité dans les projets qu'elle conduit en faveur du renforcement de l'image de la tapisserie autour de « l'univers Aubusson » :

- Inauguration de l'extension de la Cité réalisée le 17 janvier dernier, avec un nouveau parcours d'exposition et une rotation d'œuvres pendant toute l'année 2026. L'objectif est d'atteindre 60 000 à 65 000 visiteurs ;

- Fonds régional pour la création de tapisseries contemporaines :

- tombée de métier en juillet de l'œuvre monumentale « La sieste de Mei et Totoro », 5ème œuvre de la tenture Miyazaki ;
- démarrage de l'œuvre en 5 volets « Le Conte de la Princesse Kaguya » de Isao Takahata,
- tombée de métier des Carrés d'Aubusson de Maude Maris et Pablo Tomek en février et réalisation de deux Carrés d'Aubusson supplémentaires ;
- tissage et tombée de métier en juin de l'œuvre « Salammbô » de Philippe Druillet, nouvel appel à projets soutenu par Haltra Communities ;
- tombée de métier de l'œuvre de Raphaël Barontini 2ème Prix de l'appel à projets.

L'objectif est de favoriser la présentation et l'exposition des œuvres du Fonds contemporain dans des institutions muséales, des centres d'art et deviennent ambassadrices de la création contemporaine en tapisserie d'Aubusson.

- Le Chant du Monde de Jean Lurçat sera de retour à Aubusson et présenté d'avril à l'automne 2026. Ce partenariat avec la Ville d'Angers se traduit par le prêt de la tenture « Aubusson tisse Tolkien » (16 œuvres) ;

- Édition :

→ d'un hors-série culturel sur les 10 ans de la Cité de la tapisserie qui sera vendu au prix attractif de 13 € à la boutique de la Cité ;

→ d'un ouvrage sur le fonds d'atelier de Yves Millecamps, qui fait l'objet d'un don à la Cité de la tapisserie ;

→ d'un beau livre sur l'opération « Hommage à George Sand » dans le contexte de la commémoration des 150 ans de sa disparition.

- Le développement régulier du service éducatif de la Cité qui reçoit environ 2 200 élèves de la maternelle au lycée (en 2025), issus du département et de l'extérieur ;

- La Cité poursuivra ses présentations itinérantes sur le territoire, la Conservatrice Alice Bernadac donnera différentes conférences dans la Creuse ;

- Tombée de métier de la commande publique artistique d'une tapisserie long format (23 m x 2 m 15) « Hommage à George Sand », réalisée par la Manufacture Robert Four, en avril 2026, dans la perspective de la commémoration en 2026 des 150 ans de sa disparition. Cette œuvre sera ensuite dévoilée sur sa structure portante le 8 juin 2026, à l'issue d'un week-end animé de plusieurs événements. Cette opération est menée grâce au soutien du Ministère de la Culture, du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, du Conseil Régional Centre-Val de Loire, du Conseil départemental de l'Indre et en partenariat avec le Centre des Monuments Nationaux, gestionnaire de la Maison de George Sand à Nohant (36). La Fondation AG2R La Mondiale pour la Vitalité artistique en est également mécène. La médiation auprès des jeunes publics sera également favorisée ;

- Exposition Elie Maingonnat à l'automne 2026 ;

- Poursuite de services aux professionnels pour la filière tapis-tapisserie et le design textile, dans le cadre de l'obtention du label « Manufacture de proximité » piloté par l'État (ANCT) et en lien avec la Villa Châteaufavier, nouveau lieu d'accueil à Aubusson de porteurs de projet art textile / art tissé animé par l'association Lainamac en lien avec la Cité de la tapisserie dans le cadre de cet équipement géré par la CCI de la Creuse ;

- Inauguration du Pôle Professionnel de la Cité, situé, avenue de la République à Aubusson ;

- La politique d'acquisition de tapisseries de la Cité sera précisée par la conservatrice, Alice Bernadac, en charge de l'actualisation du projet scientifique et culturel de l'établissement. Ces acquisitions se feront de façon ciblée sur les lacunes à combler de la collection départementale et au gré des opportunités de ventes, mais aussi des donations.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Pour l'ensemble des décisions

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

PARTICIPATION AU FINANCEMENT DU SYNDICAT MIXTE DE LA CITÉ TAPISSERIE ET DE L'ART TISSÉ

ATTRIBUTION D'ACOMPTES DANS L'ATTENTE DU VOTE DU BUDGET

RAPPORT N° CD2026-02/2/10 DOSSIER N° 7321

M^{me} DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'Accueil, de l'Attractivité et de la Culture, rapporteur. – Il s'agit d'attribuer des acomptes dans l'attente du vote du budget primitif 2026, sachant que le Conseil départemental est le premier financeur du syndicat mixte.

Conformément aux statuts du syndicat mixte de la Cité internationale de la Tapisserie et de l'Art tissé (CITAT), la participation statutaire du Conseil départemental de la Creuse est fixée à 205 000 € en investissement et 590 000 € en fonctionnement. Dans l'attente du vote du budget primitif, il convient de procéder au versement d'acomptes sur le montant des contributions statutaires afin de permettre à la CITAT de disposer d'une trésorerie suffisante pour faire face à ces dépenses.

Le montant de ces acomptes est le suivant : 51 250 € en investissement, soit 25 % du montant de la contribution statutaire de 2025, et 295 000 € en fonctionnement, soit 50 % du montant de la contribution statutaire de 2025.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – On accuse souvent les élus de trouver les moyens de financer des équipements de toute nature sans penser aux moyens de les faire fonctionner. Les statuts de la Cité de la Tapisserie fixés à l'époque ont permis de faire fonctionner cet équipement culturel avec les moyens – eau, électricité, chauffage, moyens de base – et les ressources humaines nécessaires, depuis le directeur jusqu'au gardien en passant par toute l'organisation.

Nous avons ce projet d'agrandissement, de création de 1 600 mètres carrés nouveaux espaces. J'ai donc soin, avec ma double casquette de Présidente du Conseil départemental et de Présidente du syndicat mixte, de travailler avec nos deux autres partenaires, que sont la communauté de communes Creuse Grand Sud et le Conseil régional, pour anticiper et doter progressivement la Cité des moyens nécessaires à son fonctionnement une fois ces nouveaux espaces ouverts.

Nous avons donc, comme le Conseil régional et le Conseil communautaire de Creuse Grand Sud, adopté de nouveaux statuts en 2022, qui actaient de nouveaux montants de participation en fonctionnement et en investissement. Ce sont des statuts de syndicat mixte, les montants de participation y sont fixés. Comme l'indiquait M^{me} DEFEMME, en fonctionnement et investissement, ces moyens représentent un engagement de 795 000 € pour le Conseil départemental chaque année. Aussi cela me déplaît-il parfois d'entendre dire que le Conseil départemental n'est pas présent à AUBUSSON ou, du moins, qu'il ne l'est pas suffisamment.

Pour le Conseil régional, la somme attendue est de 615 000 € et, pour la Communauté de communes de 165 000 €. Pour préparer le budget 2026, nous avons récemment organisé une séance d'échanges, un débat d'orientations budgétaires. L'une des trois collectivités n'honore plus ses engagements statutaires depuis 2023, donc depuis trois ans. Les montants commencent à s'additionner. Nous avons donc demandé ce qu'il fallait faire et inscrire comme recettes au budget 2026. Deux des collectivités ont précisé qu'elles poursuivraient leurs engagements conformément aux statuts ; la troisième nous a dit qu'elle continuerait à ne pas honorer sa participation.

Après de nombreux échanges, il a été décidé que les Présidents ou Vice-présidents ainsi que les DGS et directeurs ad hoc des trois collectivités se retrouveraient le 6 mars pour donner les indications pour construire le budget. Il faudra que l'on sache sur quelles recettes compter. Si la collectivité – qui n'est pas le Conseil départemental, vous l'aurez compris – qui n'a pas participé à hauteur de ses engagements statutaires rattrape son retard, nous maintiendrons nos participations statutaires. Sinon, j'en viens à la question que je voulais vous poser aujourd'hui : allons-nous, nous aussi, minorer notre participation proportionnellement à celle de la collectivité qui n'a pas honoré ses engagements ?

C'est complexe mais, *grosso modo*, je propose de réduire la participation du Département à due proportion. Cela mettra, de fait, le syndicat mixte en difficulté. Maintenant que la Cité 2 est ouverte, nous aurions dû progressivement disposer des moyens permettant de faire fonctionner la structure de façon idéale, mais je ne sais pas quoi faire. Avec nos collègues, je vous représente au sein du syndicat mixte. Je l'ai dit à ceux qui étaient présents lors de cette séance, un président de collectivité et président de syndicat mixte ne peut pas fermer les yeux sur un engagement qui n'est pas respecté. C'est un sujet délicat et compliqué, mais dans ce dossier...

M. MARSALÉIX. – N'est-il pas obligatoire de respecter les statuts ?

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Bien sûr que si.

M. DAULNY. – J'ai assisté en audio à la réunion, parce que je ne suis pas titulaire mais suppléant, et j'ai pu constater les difficultés. Philippe LAFRIQUE ainsi que Valéry MARTIN ont réagi : dès lors que l'on est membre statutaire, on se doit d'honorer les statuts sur lesquels on s'est engagé. C'est la raison pour laquelle il est urgent d'organiser une réunion avec la Région afin de mettre tout à plat. Il est vrai que, comme nous, la Région rencontre actuellement des difficultés puisqu'elle doit trouver 250 M€. Mais quand on a des statuts, on les honore !

Puis, il faut aller au bout de cette affaire. Il faut absolument trouver une solution parce que si nous décidons, nous aussi, de baisser le montant de notre contribution, on dira qu'entre la Scène nationale et la Cité, AUBUSSON est attaquée de tous les côtés. Il faut que tout le monde joue le jeu et que nous parvenions à trouver une solution à cette contribution que la Région n'honore pas depuis 2023. J'espère que cette réunion permettra de voir le bout du tunnel.

M. LÉGER. – Le Vice-président de la Région a précisé en comité syndical de la Cité de la Tapisserie que si la Région avait réduit sa participation, pourtant statutaire, c'était parce que les services auraient constaté que, certaines années, la Cité avait appelé trop de participation par rapport à ses réels besoins financiers. Pour sa part, l'agent financier de la Cité a rappelé que ce n'est parce qu'une contribution n'est pas dépensée durant une année budgétaire qu'elle ne l'est pas l'année suivante, le syndicat étant un syndicat de projets.

De toute façon, ce qui est dû est dû, et la Région sait bien que, devant le tribunal administratif, ces arguments ne tiendront pas. Il lui faudra honorer les participations qui sont inscrites dans le marbre.

J'espère que, le 6 mars, lors de cette commission mixte, les choses rentreront dans l'ordre. Tout le monde a constaté l'utilité de la Cité de la Tapisserie. La démonstration en a été faite : la Cité est au cœur d'un écosystème qu'elle a elle-même relancé autour de la formation, de l'activité économique, de l'image qu'elle renvoie pour AUBUSSON et, plus généralement, pour la Creuse. Je vais donc être optimiste et espérer que, devant tous ces atouts, la Région revienne à de meilleurs sentiments. Je pense que sa position est fondée sur une analyse financière un peu particulière des années 2022-2024 et que tout rentrera dans l'ordre. C'est, bien évidemment, ce que je souhaite, comme tout le monde ici.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Il est regrettable d'en arriver à une telle situation. Pour tout vous dire, ce n'est pas la première année que j'alerte et que j'expose la situation. Lorsque le fonds de roulement de la Cité est jugé cohérent et positif par notre partenaire, l'analyse est assez succincte. Je suis assez circonspecte quant à l'analyse effectuée par les services de la Région, qui ne sont pas ceux du Département. Il ne s'agit pas non plus d'analyser des budgets à rallonge.

Les uns et les autres savent pertinemment que nous sommes allés chercher et avons bénéficié de fonds grâce au mécénat qui a permis de limiter les dépenses et les engagements des collectivités. Je trouve donc que c'est nous faire un très mauvais procès. Il faut parfois aussi comparer avec d'autres équipements structurels à l'échelle régionale, qui n'ont pas les mêmes ressources que le syndicat mixte de la Cité de la Tapisserie, mais la Cité fonctionne à moyens constants et mesurés, sans recourir à pléthore d'agents. Donc, oui, c'est vraiment un mauvais procès qui nous a été fait.

Personne n'a voulu tenir compte de mes alertes. Au bout d'un moment, il faut taper du poing sur la table. Monsieur LÉGER, je pense que vous l'avez compris et que les deux Conseillers régionaux ont également saisi qu'il fallait reconsidérer les choses parce que cela n'allait pas se passer comme ça !

Aujourd'hui, je vous propose de consentir de bonne grâce à ce qui vous est présenté dans cette délibération, en précisant que ce montant est provisoire et que la somme de 295 000 € versée ne signifie aucunement que nous verserons le solde, soit 590 000 € de participation, au fonctionnement.

Pour vous livrer totalement le fond de ma pensée, je trouve profondément injuste le sort réservé au Conseil départemental de la Creuse concernant notre engagement à AUBUSSON, alors que la rénovation du collège représente plus de 1 M€ de participation, que nous consacrons à la Cité quasiment 800 000 € tous les ans, que, pour la Scène nationale, avec l'augmentation des fluides, la dotation de participation et la prise en charge de tout ce qui est locatif, etc., nous approchons des 300 000 € chaque année, sans oublier les travaux sur les routes et les 100 000 € de Boost'Ville que la ville a décidé d'utiliser à loisir. Elle aurait aussi pu décider de participer à la rénovation du bâtiment – je pense au Centre Jean Lurçat. Que nenni !

Éric BODEAU rappelait qu'il n'y a pas qu'AUBUSSON en Creuse, que d'autres équipements culturels et des équipements sportifs méritaient aussi l'attention du Département. C'est le message que je veux délivrer face à toutes les attaques profondément injustes que nous subissons : le Conseil départemental n'a jamais failli à AUBUSSON ! Il faut aussi que d'autres prennent leurs responsabilités et témoignent, comme on l'a dit pour le SDIS, de leur engagement autour de projets qu'ils pensent absolument indispensables au rayonnement de leur petite ville.

Donc, le sujet de la Scène nationale sera traité en temps et en heure. Je me suis plu à répondre à de nombreux journalistes et à exposer notre point de vue. Ensuite, les journalistes font les titres qu'ils souhaitent. Mais quand avons-nous commencé le schéma d'usage avec DTA Adrien Demay ? Depuis combien d'années évoquons-nous le sujet et engageons-nous les uns et les autres à réfléchir à la nouvelle destination de ce bâtiment dès lors qu'en 2016, le Conseil départemental a quitté le lieu ? De plus, nous nous sommes rendu compte que, pendant des années, la médiathèque avait été accueillie dans ce bâtiment sans avoir jamais payé un euro de loyer ou de participation aux frais. Je pense qu'à BOUSSAC ou ailleurs, vous aimeriez aussi que le Département paie tout à votre place. Je plaisante, mais cela pose tout de même question.

Catherine DEFEMME me montrait l'article à ce sujet, mais un professionnel qui intervient dans ce bâtiment depuis longtemps m'a expliqué qu'en fait, dès le départ, en 1981 déjà, le bâtiment présentait des défauts de construction et qu'il n'y avait pas eu de réception des travaux. Donc, je veux bien que l'on accuse le Département de tous les maux, mais il faut aussi qu'à AUBUSSON, certains se réveillent et s'impliquent. Il faut démontrer que vous tenez à la Scène nationale, comme GUÉRET et l'Agglo du Grand Guéret peuvent tenir à la réouverture de leur musée. Je veux bien gérer toutes les structures culturelles du département, mais cela demandera un transfert de compétences... et de moyens. Je plaisante, mais ce sont des sujets qui nous intéressent et nous amènent à réfléchir. Espérons que cette période d'élections du bloc communal soit propice à la réflexion, déclenche de nouveaux échanges qui apportent des solutions nouvelles, comme le font ces concitoyens qui se réunissent en collectif. Voyez, je garde espoir !

Je maintiens donc la proposition qui figure dans le rapport, mais je ne garantis aucunement que ces montants en investissement et fonctionnement représenteront 25 % et 50 % de notre participation annuelle parce que, je vous l'affirme, je l'adapterai au prorata du financement de l'un de nos partenaires. Avez-vous d'autres propositions ?...

Tel n'est pas le cas. Je vous propose donc :

- d'approuver le versement d'un acompte sur le montant des contributions statutaires de l'année 2026 en faveur du Syndicat mixte de la Cité Internationale de la Tapisserie et de l'art tissé :
 - à hauteur de 51 250 € en section d'investissement ;
 - à hauteur de 295 000 € en section de fonctionnement ;Étant précisé que les crédits correspondants seront prévus au budget primitif 2026.
- et de m'autoriser à signer toutes les pièces relatives à cette affaire. (*Adopté à l'unanimité.*)

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je vous remercie.

Publié sur www.creuse.fr le 20/04/2026

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le



ID : 023-222309627-20260403-CD2026_0016-DE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pole Pilotage et Evaluation de la Performance
Publique /Direction des Finances et Budget*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

**PARTICIPATION AU FINANCEMENT DU SYNDICAT MIXTE DE LA CITE INTERNATIONALE
DE LA TAPISSERIE ET DE L'ART TISSÉ :
ATTRIBUTION D'ACOMPTES DANS L'ATTENTE DU VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse,
Considérant les articles 17.1 et 17.2 des statuts de la CITE INTERNATIONALE DE LA TAPISSERIE ET DE L'ART TISSÉ en date du 11 décembre 2020 ;
VU le rapport CD2026-02/1/10 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Accueil et Attractivité,*

DÉCIDE,

- d'approuver le versement, dans l'attente du vote du budget primitif 2026, d'un acompte sur le montant des contributions statutaires de l'année 2026 en faveur du Syndicat Mixte de la Cité Internationale de la Tapisserie et de l'Art Tissé, comme suit :

- En investissement : **51 250 €**, soit 25 % du montant de la contribution statutaire de 2025 ; dépense imputée au chapitre 204, article 2041781, fonction 314 ;

- En fonctionnement : **295 000 €**, soit 50 % du montant de la contribution statutaire de 2025 ; dépense imputée au chapitre 65, article 6561, fonction 314.

Il est précisé que les crédits correspondants seront prévus au budget primitif 2026.

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental de la Creuse ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Ne prennent pas part au vote :

Mme Valérie SIMONET, Mme Catherine DEFEMME, Mme Laurence CHEVREUX, M. Valéry MARTIN (ayant donné pouvoir à Mme Laurence CHEVREUX), M. Guy MARSALEIX, Mme Renée NICOUX (ayant donné pouvoir à M. Jean-Luc LEGER), M. Jean-Luc LEGER, M. Jean-Jacques LOZACH (ayant donné pouvoir à M. Eric BODEAU), Elus Membres du Syndicat Mixte de la Cité Internationale de la Tapisserie et de l'Art Tissé

Adopté : 22 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

Pour l'ensemble des décisions

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET

Publié sur www.creuse.fr le 20/04/2026

Envoyé en préfecture le 20/04/2026

Reçu en préfecture le 20/04/2026

Publié le



ID : 023-222309627-20260403-CD2026_0016-DE

ADOPTION DES VŒUX ET MOTIONS

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Nous allons procéder aux votes sur les vœux et motions qui ont été examinés en commission.

Quel est l'avis de la première commission sur la motion déposée par M. Franck FOULON ?...

M. SAUTY, président de la commission. – La commission a émis un avis favorable, sans modification, à l'unanimité.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je vous la rappelle :

HAUSSE BRUTALE DE LA TAXE FONCIÈRE PESANT SUR DES ENTREPRISES CREUSOISES

**Motion présentée M. Franck FOULON,
Vice-président en charge de la Modernisation de l'action publique,
des Finances et des Bâtiments,
Conseiller départemental du Canton d'ÉVAUX-LES-BAINS**

« Depuis 2020, plusieurs entreprises creusoises sont confrontées à une explosion soudaine et disproportionnée de leur taxe foncière, conséquence d'une interprétation administrative issue d'une réforme fiscale de 2017. Cette révision a conduit à classer des espaces de stockage à ciel ouvert comme des surfaces commerciales bâties, faisant mécaniquement bondir les valeurs locatives et, donc, la fiscalité correspondante.

« Ces requalifications ont eu pour effet de multiplier par plusieurs dizaines le montant dû par certaines entreprises. Au moins huit entreprises du département seraient aujourd'hui concernées par ces réévaluations qui ne résultent ni d'investissements nouveaux ni d'évolutions réelles de l'activité, mais d'une décision administrative déconnectée de la réalité économique locale. Pour certaines structures, les échéanciers proposés atteignent des montants mensuels insupportables.

« Cette situation menace directement la pérennité d'entreprises créatrices d'emplois, essentielles au tissu économique local, et place leurs dirigeants dans une détresse financière et humaine profonde. Elle met également en cause l'équité du traitement fiscal réservé aux activités implantées en zones rurales, qui se voient imposer des charges sans rapport avec leur capacité contributive.

« Face à cette situation injuste et dangereuse pour l'économie creusoise, il est impératif qu'une réponse forte et rapide soit apportée par l'État afin de stopper ces dérives administratives et de protéger les entreprises concernées.

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 27 février 2026,

« Demande à M. le ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique :

- « de procéder au réexamen complet des dossiers des entreprises creusoises affectées, afin d'annuler les revalorisations manifestement disproportionnées ;
- « et d'engager une réflexion nationale spécifique à la fiscalité des entreprises rurales afin d'éviter que de telles situations se reproduisent, notamment en sécurisant définitivement la distinction entre stockage à ciel ouvert et bâti commercial. »

Je la mets aux voix. *(Adoptée à l'unanimité.)*

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Quel est l'avis de la troisième commission sur la motion présentée par M. Jean-Luc LÉGER et M^{me} Isabelle PÉNICAUD ?

M. DAULNY, président de la troisième commission. – La commission a émis un avis favorable à l'unanimité.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je vous rappelle la motion :

CONTRE LES SUPPRESSIONS DE POSTES DANS L'ÉDUCATION NATIONALE

Motion présentée M. Jean-Luc LÉGER et M^{me} Isabelle PÉNICAUD,

« Selon la loi de finances pour 2026, les suppressions de postes d'enseignants dans le premier degré public sont de 1 891 et celles du second degré, collèges et lycées, de 1 365.

« Cependant, les transferts entre académies seront nettement supérieurs, notamment au détriment de l'Académie de Limoges. Il est prévu 18 suppressions de postes d'enseignants dans le premier degré – écoles maternelles et élémentaires – dans le Limousin à la rentrée prochaine, dont deux suppressions dans la Creuse, mais aussi la suppression de nombreuses heures d'enseignement - dotations horaires – dans le second degré impliquant d'autres suppressions de postes. Elles toucheront nos collèges et nos lycées – moins 44 postes dans le Limousin, dont 34 dans les collèges. À moyen terme, l'avenir du maillage des petits collèges creusois sera encore plus compromis.

« Par ailleurs, le Gouvernement a annoncé récemment qu'il n'y aura pas de révision de la carte de l'éducation prioritaire d'ici à la prochaine élection présidentielle. Cette révision est pourtant attendue depuis sept ans, ce qui laisse planer de lourdes incertitudes. Ainsi, en 2026, l'attractivité du département, les conditions de travail des enseignants et les conditions d'apprentissage des élèves vont encore se dégrader, au détriment de l'égalité des chances et de la cohésion socio-territoriale. Dans le même temps, l'enseignement privé reste complètement épargné.

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 27 février 2026,

« Demande à M. le ministre de l'Éducation nationale l'annulation des suppressions de postes et de la baisse des moyens dans le premier et le second degré en Creuse, ainsi qu'un budget pour l'éducation nationale et la jeunesse à la hauteur des besoins, prenant en compte la situation spécifique de la grande ruralité. »

Je mets aux voix cette motion. *(Adoptée à l'unanimité.)*

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Quel est l'avis de la commission sur le vœu présenté par M^{me} Marie-Thérèse VIALLE ?

M. DAULNY, président de la troisième commission. – Au quatrième paragraphe, il est proposé remplacer « , et enfin établir » par « , et enfin d'établir ». Ainsi modifié, la commission a émis un avis favorable sur ce vœu à l'unanimité.

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Je vous redonne lecture du vœu ainsi modifié :

DÉCENTRALISATION ENCADRÉE DES POLITIQUES D'AUTONOMIE

Vœu présenté par M^{me} Marie-Thérèse VIALLE, Vice-président en charge de l'Autonomie Conseillère départementale de la Creuse

« Face au vieillissement de la population et aux enjeux croissants liés à l'autonomie et au handicap, il nous appartient d'adapter l'organisation nationale et territoriale pour garantir des réponses cohérentes, accessibles et respectueuses des choix des personnes. Les futures annonces relatives au projet de loi sur la décentralisation et sur le Plan Grand Âge doivent reconnaître pleinement le rôle des collectivités territoriales, et essentiellement celui des Départements, qui sont au cœur des politiques d'autonomie, de prévention, de soin et d'inclusion sur l'ensemble de leur territoire.

« Par leurs compétences, leur proximité avec les habitants et leur rôle de régulation territoriale, les Départements occupent une place centrale dans la structuration d'une société de la longévité et de l'inclusion, mais ils ne peuvent agir seuls et ont besoin d'une clarification de la répartition des compétences avec l'ensemble de leurs partenaires.

« Les politiques de l'autonomie doivent reposer sur les deux piliers essentiels que sont la cinquième branche « Autonomie » de la Sécurité sociale, gérée par la CNSA, et le Service public départemental de l'autonomie (SPDA), piloté par les Départements, en associant l'ensemble des acteurs concernés.

« Pour être pleinement opérationnelles, ces évolutions doivent s'accompagner d'une réforme ambitieuse du financement des EHPAD, permettant ainsi de réduire les restes à charge et de rendre soutenable l'aide sociale à l'hébergement pour les Départements, également d'effectuer un travail spécifique sur l'organisation et la présence des unités de soins de longue durée dans les territoires, et enfin d'établir une loi de programmation assurant une trajectoire financière stable et lisible pour la branche Autonomie et pour les collectivités, incluant les nécessaires revalorisations des métiers du soin et de l'aide à la personne, indispensables pour endiguer la crise des vocations.

« Afin de répondre aux attentes croissantes des citoyens en matière d'accompagnement et de droits tout au long de leur parcours, nous demandons :

- « que la Sécurité sociale garantisse le financement des prestations individuelles, avec une solvabilisation complète inscrite dans les lois de finances et, dès 2027, une compensation couvrant au moins 50 % des concours historiques pour l'APA et la PCH ;
- « la mise en place d'une gouvernance rénovée de la branche Autonomie, associant réellement les collectivités au niveau national et départemental, fondée sur un paritarisme social et territorial, afin d'assurer une représentation effective des territoires dans la définition des priorités, l'allocation des moyens et l'évaluation des politiques publiques ;
- « la reconnaissance du Service public départemental de l'autonomie (SPDA) comme cadre d'animation de l'ensemble des acteurs et d'organisation de la concertation avec les usagers, proches aidants et professionnels, autour du rôle central du Département comme collectivité des solidarités ;

- « une répartition claire et lisible des responsabilités issues ~~des discussions sur le projet de~~ loi décentralisation et le Plan Grand Âge, confiant à l'État le pilotage des droits et des financements relevant de la protection sociale, et aux Départements la responsabilité d'organiser, coordonner et mettre en œuvre la transition démographique dans les territoires, en tant que chefs de file des politiques d'autonomie.

« Dans ce cadre, le Département de la Creuse revendique la responsabilité de la programmation de l'offre de services à domicile et de la fluidité des parcours, avec un SPDA réaffirmé et renforcé dans ses prérogatives et doté d'un financement pérenne relevant de la solidarité nationale.

« Concernant les établissements, y compris les habitats intermédiaires, le Département de la Creuse, en accord avec Départements de France, réaffirme la nécessité pour les Départements de conserver un rôle déterminant dans la planification de l'offre et dans la gouvernance territoriale menée avec la CNSA. Une labellisation des habitats intermédiaires est demandée afin d'assurer un suivi clair de leur développement.

« Enfin, le Département de la Creuse et Départements de France demandent une gouvernance de la CNSA accordant une place renforcée aux financeurs, et réaffirment la nécessité pour notre pays de disposer d'un cadre clair, cohérent et financé, garantissant la reconnaissance des missions exercées par chacun. »

Je le mets aux voix. *(Adopté à l'unanimité.)*

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Concernant l’avis de la cinquième commission, ~~sur la motion présentée par~~
M^{me} Marie-France GALBRUN et M. Patrice FILLoux, Catherine GRAVERON, présidente de la commission,
a précisé que la commission avait émis un avis favorable sur cette motion.

Cette dernière est ainsi rédigée :

AVENIR DE LA LIGNE POLT

Motion présentée par M^{me} Marie-France GALBRUN et M. Patrice FILLoux Conseillers départementaux du canton de LA SOUTERRAINE

« Une énième motion, en effet, madame la Présidente, mais nous ne savons pas si elle sera plus entendue. Je vous en donne toutefois lecture :

« **Considérant** que les usagers de la ligne POLT subissent toujours des avaries et incidents techniques, des suppressions de trains et des retards à répétition ; qu’usagers, élus et acteurs économiques sont préoccupés par la chute de l’attractivité et de l’accessibilité territoriales provoquée par des problèmes structurels et par une planification inadéquate de la rénovation de la ligne ;

« **Considérant** que cette situation contredit tant les objectifs proclamés par l’Etat d’un véritable « pacte d’attractivité » et de développement pour la Creuse que le statut de train d’équilibre du territoire (TET) de la ligne POLT ; que cette dernière constitue non seulement un axe national structurant mais une ligne vitale d’aménagement et de cohésion du territoire ;

« **Considérant** que la manifestation organisée le 31 janvier à Limoges par le collectif des Sans trains du Massif Central met légitimement en avant l’importance des lignes fines connectées à la ligne POLT qui alimentent cette dernière et inversement,

« **Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 27 février 2026,**

« **Demande à M. le Premier ministre** de veiller à ce que la ligne POLT redevienne rapidement une liaison ferroviaire d’excellence dotée d’un service amélioré, plus rapide, plus efficace, et à cette fin :

- de donner à la SNCF les moyens nécessaires à une parfaite maintenance du matériel roulant et des locomotives afin d’assurer un service régulier, ponctuel et fiable ;
- de veiller à la mise en œuvre d’un second schéma directeur pourvu de financements adaptés et assurant un net accroissement du nombre de dessertes ainsi que des tarifs attractifs ;
- d’intégrer à ces fins la ligne POLT au plan d’investissement dans les infrastructures de transports présenté en 2023 ; de veiller dans cette perspective à une inscription à l’ordre du jour du parlement du projet de loi-cadre présenté en Conseil des ministres le 11 février dernier, dont l’objectif est de faire en sorte qu’une partie des recettes issues des concessions autoroutières arrivant à échéance à partir de 2031 soit consacrée au financement des infrastructures de transport ;
- d’accélérer et d’amplifier la modernisation de la ligne afin qu’elle soit achevée d’ici à 2030 avec des tarifs réduits pour les voyageurs en compensation des impacts négatifs des travaux sur la qualité du service ;
- de remettre en place les agents d’accueil et de sécurité ferroviaire à la gare de LA SOUTERRAINE et d’accroître la desserte de celle-ci grâce à un passage à 14 allers-retours quotidiens sur la ligne. »

Je la mets aux voix. *(Adoptée à l’unanimité.)*

CLÔTURE DE LA RÉUNION

M^{me} LA PRÉSIDENTE. – Mes chers collègues, l'ordre du jour de notre présente réunion est épuisé. Je vous remercie.

Nous nous retrouvons dans un mois pour examiner le CFU – je l'espère, mais ce n'est pas certain – ou, en tout cas, la reprise des résultats, ainsi que le budget de 2026.

La séance est levée à seize heures vingt.

La Présidente du Conseil Départemental certifie exécutoires, à compter du 6 mars 2026, les délibérations publiées sous forme électronique sur le site internet de la collectivité, pour une durée de deux mois et transmises au représentant de l'Etat dans le Département. (Article L.3131.1 du Code général des Collectivités territoriales).

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Valérie SIMONET

Isabelle PENICAUD